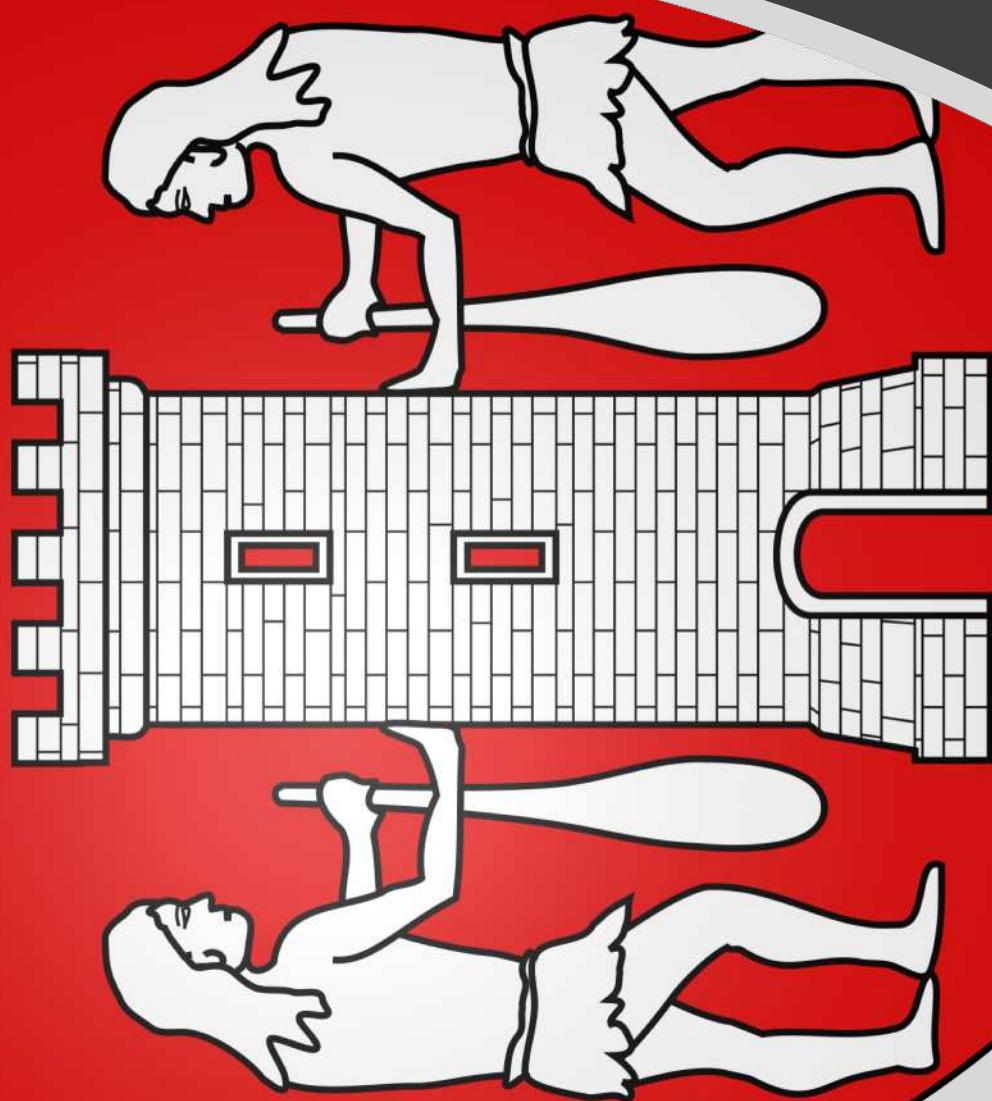


Plan guide

Commune de Cucuron

**Programmation urbaine et
requalification des
espaces publics**



I. Diagnostic territorial

I.1. ANALYSE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU NORD DU VILLAGE

I.1.1 LES POLARITES D'USAGE

Polarités d'usage et fonctionnement global

La commune compte plusieurs pôles d'attractivité. Compte tenu du caractère villageois de Cucuron, ces lieux sont relativement proches les uns des autres et entrent donc en complémentarité et synergie.

Les sites d'attractivité touristique

L'ensemble du village constitue une richesse architecturale patrimoniale indéniable. Lorsque l'on visite Cucuron, certains lieux constituent toutefois des points forts à ne pas manquer, et qui sont des points de repère dans le paysage; le Donjon St Michel, la Tour Sus Pous et l'église Notre Dame de Beaulieu, tous trois au sommet de leur relief collinaire et accompagnés d'espaces naturels qui révèlent leur socle.
N.D. de Beaulieu est par ailleurs chaque année un lieu de haute tradition où se rejoue le « Mai de Sainte Tulle ».

Les sites touristiques vecteurs d'attractivité économique

Pour se rendre de ND de Beaulieu au Donjon St Michel, les rues de l'Eglise et Léonce Briuegne, avec leurs fontaines, lavoirs, et places sans oublier la tour de l'Horloge, sont des passages « obligés ». Ces deux rues sont des espaces de centralité au cœur du noyau villageois et les commerces et services y sont historiquement regroupés. Même s'ils y sont certainement moins nombreux aujourd'hui que par le passé, ces deux rues formant des places publiques restent des lieux de vie essentiels et caractéristiques pour le village et ses résidents.

L'Etang, historiquement conçu hors les remparts pour une vocation industrielle liée aux moulins est devenu au fil du temps le monument qui capte le plus les foules, de par sa singularité évidente mais aussi de par son accessibilité facilitée depuis la voie principale qui ceinture le village. La piétonnisation côté Ouest a permis le développement des terrasses, restaurants et bars, où l'on peut s'arrêter pour contempler le site, à l'ombre des platanes. Le balisage des circuits touristiques, tant pour les piétons que pour les cycles en font un site incontournable. Le site est également fréquenté au quotidien par les enfants du village qui se rendent à pied aux écoles situées sur le plateau, derrière la Roque, la route étant fermée à la circulation des véhicules aux horaires des entrées/sorties des écoles, ce qui permet de sécuriser leurs déplacements.

Le Portail de l'Etang est également un site à la fois historique, économique, et de détente avec la présence des restaurants à proximité immédiate, même si une meilleure valorisation de l'avant du Portail permettrait d'accentuer favorablement ces caractéristiques.

Il y a donc une interaction et interrelation en termes d'usage entre l'Etang et le Portail, liée à la proximité immédiate entre les deux lieux et identités patrimoniales.

Ces lieux sont des endroits où l'on s'arrête pour profiter du paysage et du patrimoine, où l'on consomme et où l'on échange en tissant des liens sociaux.

Le Cours Pourrières, lieu mixte d'attractivité commerciale, culturelle et les loisirs

Le Cours Pourrières est le site où ont tendance à se concentrer d'une manière assez récente dans le temps, les commerces répondant aux besoins quotidiens (boulangerie, superette). Sa vocation commerciale sera renforcée à court terme avec la création d'un nouveau bâtiment qui accueillera notamment la boucherie et pharmacie.

C'est également un lieu regroupant des fonctions de loisirs et de tourisme, avec l'Eden, le Cigalon et l'Office du tourisme.

La bibliothèque, salle de cinéma et salle polyvalente sont des lieux culturels qui draineront sans équivoque du public et leur fréquentation renforce celle des commerces immédiatement voisins tout comme ceux présents à deux pas, Place de l'Etang.

Le Cours, qui ne bénéficie pas d'une qualité architecturale ancienne et patrimoniale, est plutôt un lieu de passage où l'on vient pour faire des achats, prendre des renseignements à l'office du tourisme; un espace en mouvement mais où l'on ne s'attarde pas dans l'espace public qui ne dispose par ailleurs pas d'espace propice à cet effet.

Enfin, depuis sa création, le parking de l'Etang est grandement utilisé, en complément du parking Pourrières, compte tenu de sa proximité avec l'Etang et la rue Léonce Briuegne mais aussi le Cinéma Le Cigalon et la salle polyvalente communale de l'Eden, tous deux situés à deux pas sur le Cours Pourrières.

I.1. ANALYSE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU NORD DU VILLAGE

I.1.1 LES POLARITÉS D'USAGE

Les polarités liées aux équipements

La commune dispose d'une crèche intercommunale qui permet aux cucuronnais ainsi qu'aux parents des communes voisines d'y faire garder les enfants en bas âge. L'accéssibilité en voiture y est peu évidente à travers une des rues étroites du village et dont l'itinéraire de sortie nécessite de passer à l'arrière exigu de la Tour Sus-Pous puis le Portail pour rejoindre le cours Pourrières. Elle est plus aisée pour les résidents du cœur de village qui peuvent s'y rendre à pied. Par rapport au Cours Pourrières, elle est à l'opposé du chemin allant vers les écoles, ce qui ne facilite pas l'optimisation du temps de déplacement piéton lorsque les familles ont deux enfants, dont l'un va à la crèche, l'autre à l'école.

La maison de retraite crée également une zone d'influence dans l'espace public, mais essentiellement lée aux stationnement des véhicules des salariés et visiteurs.

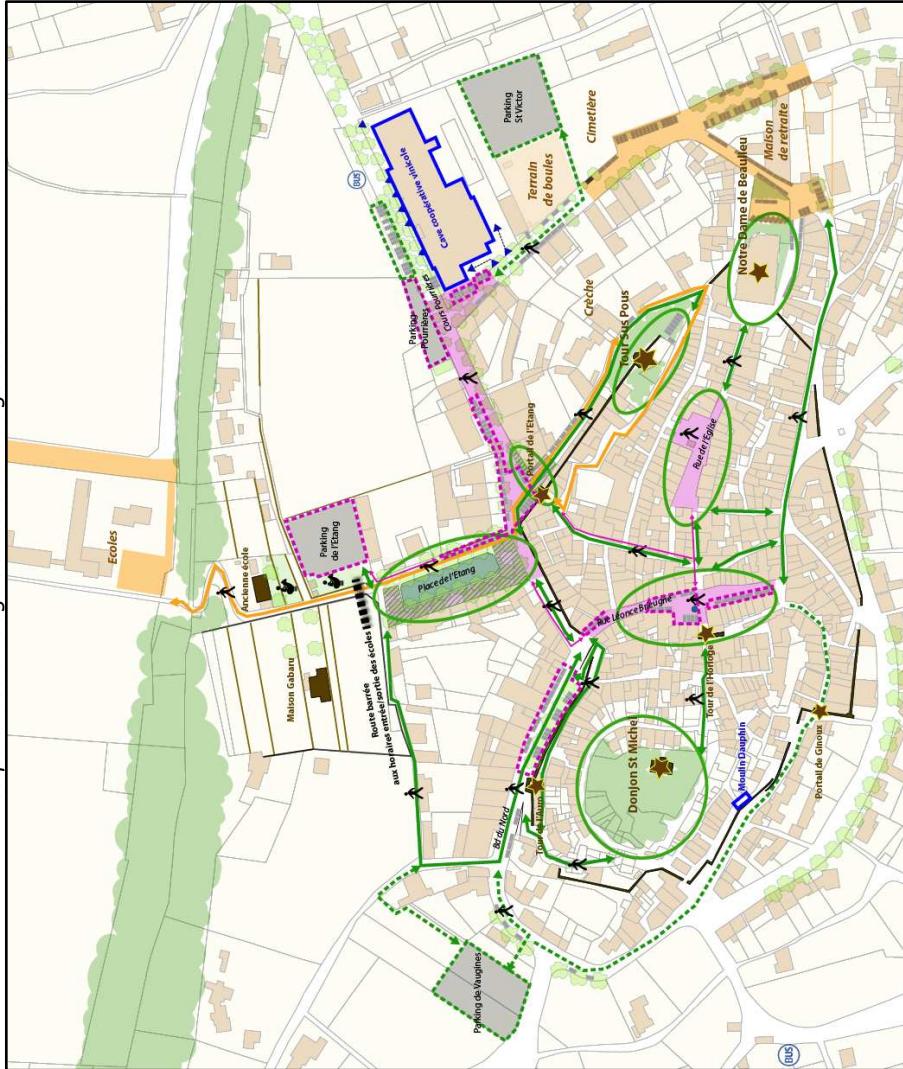
Enfin l'ancienne école des garçons accueille à ce jour ponctuellement les associations et participe donc à la dynamique de la vie sociale du village. Bien que dans la perspective à l'extrême Est de l'Etang, bénéficiant d'une vue indéniable sur l'ensemble du village et faisant écho à la maison du domaine Gabaru voisine, le site n'est pas pleinement valorisé dans son aspect patrimonial, à la hauteur des atouts qu'il représente, comme mis un peu à l'écart les années passant. La présence du parking semble l'avoir mise à distance.

Les polarités agricoles dans le village

La cave coopérative vinicole et la coopérative agricole de Cerises Li Bigarrau implantés en bordure du Cours Pourrières ainsi que le Moulin Dauphin (huile d'olives) installé dans une grotte des remparts et qui fonctionne depuis le XI ème s, marquent le rythme des saisons et participent à la vie agricole du village. Les deux activités comprennent un espace de vente et attirent donc une certaine fréquentation.

En période de récolte, le trafic est soutenu au niveau de la cave vinicole notamment, avec de nombreuses entrées/sorties de véhicules lourds.

Les polarités d'usage au Nord du village Cucuron



LEGENDE

- Secteurs les plus fréquentés en relation avec la présence de commerces, services et équipements dans la plupart des cas
- Secteurs fréquentés en lien avec la présence d'un équipement public structurant
- Secteurs les plus fréquentés en lien avec l'intérêt patrimonial et le tourisme
- Zones de stationnement utilisées en seconde intention, principalement par les visiteurs extérieurs les jours d'affluence (périodes touristiques/marché)
- Zones piétonnes les plus fréquentées
- ↔ Liaisons piétonnes moins fréquentées
- Itinéraire utilisé pour la fréquentation des équipements scolaires
- Jardin public
- ◆ Aire de jeux pour enfants
- ▲ Entrées/sorties des véhicules lourds en période de vendanges et récolte des cerises

I.1. ANALYSE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU NORD DU VILLAGE

I.1.2 FONCTIONNEMENT ACTUEL LES JOURS DE MARCHÉ

Fonctionnement général

Le marché se développe sur le pourtour de la place de l'Etang, au Nord, Sud et Est, l'Ouest restant destiné aux terrasses des restaurants.

Les véhicules forains stationnent à proximité immédiate, sur le parking de l'Etang.

La rue Intendant Général Deranque est fermée à la circulation générale dans sa totalité, ce qui rend le Chemin de Gabarre et le chemin de l'Hermitage écoles inaccessibles, compte tenu de la circulation à sens unique pour ces 2 voies en passant par l'Etang les jours ordinaires.

Le cours Pourrières et Boulevard du Nord sont maintenus ouvert pour une circulation à double sens pour les véhicules légers. Les véhicules lourds sont déviés par le cours St Victor et Bd du Sud.

La place du Portail de l'Etang, où les véhicules peuvent stationner, est également utilisée comme aire de retournement, principalement les jours de marché.

Zone d'influence immédiate

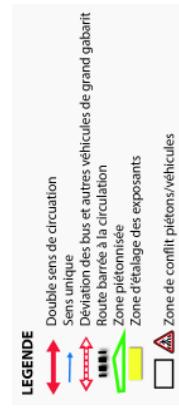
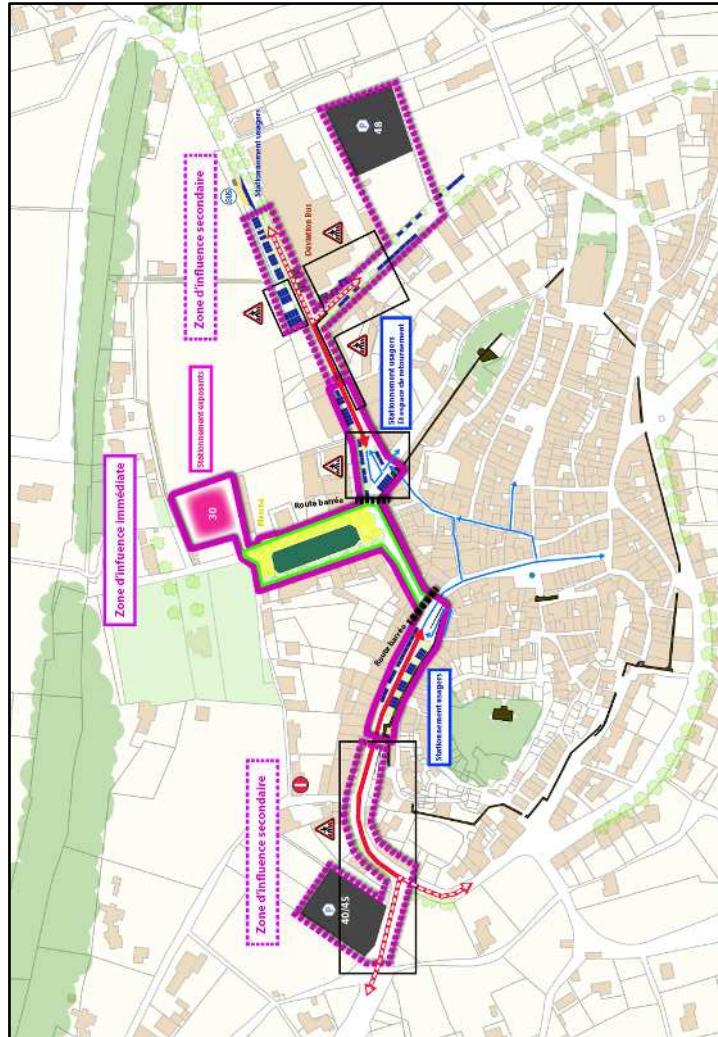
La zone d'influence immédiate est la zone la plus fréquentée car elle permet de garer les véhicules dans le prolongement immédiat du marché et donc d'aller au plus près et plus rapide. C'est la zone la plus fréquentée, où il y a le plus d'affluence, de mouvement, que ce soit des piétons ou des véhicules.

Zone d'influence secondaire

La zone d'influence secondaire est fréquentée en seconde intention, lorsqu'il n'y a plus de place de stationnement disponible dans la zone d'influence immédiate. Elle inclue les aires de stationnement collectives périphériques les plus proche de la zone d'activité.

Zone de conflit

Les zones de conflits piétons/véhicules observables en temps normal sont renforcées les jours de marché, et notamment au niveau du Portail de l'Etang, qui devient une zone de manœuvre.



I.2. ANALYSE DU POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL, ET EQUIPEMENTS

I.2.1 POLARITES COMMERCIALES ET DE SERVICES

Accompagner le développement des activités en bordure du village et maintenir une dynamique en son cœur

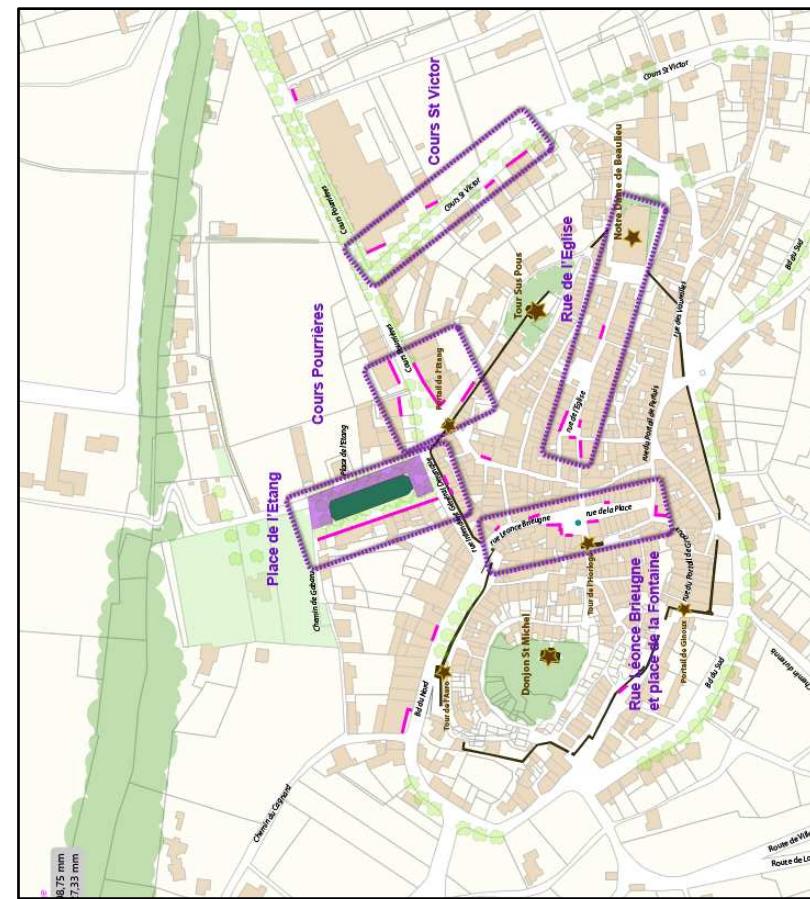
Le village compte plusieurs polarités commerciales et de services :

- La place de l'Etang où se sont principalement développés les bars et restaurants, ainsi que, dans les remparts, le commerce immobilier
- Le Cours Pourrières/Portail de l'Etang, où l'on retrouve côté Portail des restaurants dans le prolongement de ceux présents place de l'Etang, puis des activités commerciales ; superette / boulangerie
- Les deux artères historiques que sont la rue Léonce Briugne et la rue de l'Eglise assurant une mixité de commerces et de services de proximité complémentaires les uns aux autres
- Le cours St Victor, historiquement dédié aux activités plus artisanales/industrielles, actuellement menuiserie et services/réparation automobile ainsi que la cave coopérative.

A l'exception des activités développées Cours St Victor, les polarités prennent appui sur les éléments patrimoniaux, qui participent à leur attractivité.

Le marché qui se tient place de l'Etang permet de compléter l'offre d'achat.

Les jours de marché, la fréquentation des commerces du Cours Pourrières, mais surtout des bars et restaurants de la place et du Portail de l'Etang et y est plus intense.



I.2. ANALYSE DU POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL, ET EQUIPEMENTS

I.2.1 POLARITES COMMERCIALES ET DE SERVICES

Accompagner le développement des activités en bordure du village et maintenir une dynamique en son cœur

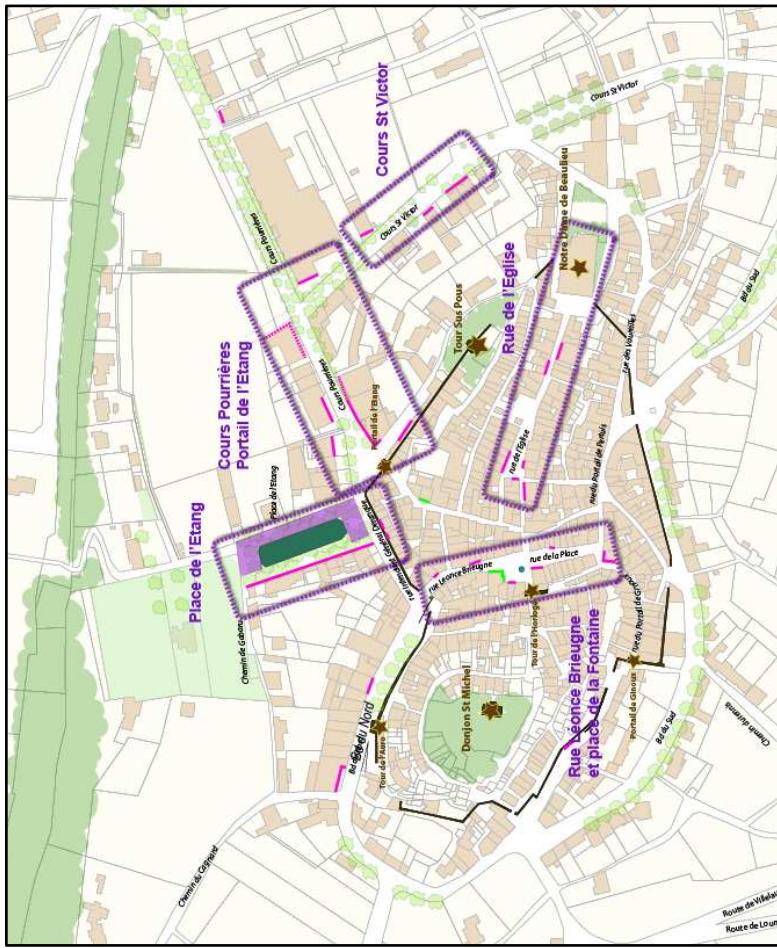
A court terme, des commerçants présents dans le cœur du village ont prévu de déplacer leurs activités sur le Cours Pourrières, regroupés dans un nouveau bâtiment. La commune prévoit également le changement de vocation du cinéma actuel en nouveau commerce. La polarité commerciale du cours Pourrières va donc être renforcée et la cave coopérative vinicole, voisine, sera alors pleinement intégrée à ce linéaire.

Un traitement qualitatif du Cours Pourrières mérite d'être assez rapidement engagé pour accompagner l'accroissement de sa fréquentation, qui sera d'autant plus accrue lorsque le projet Pourrières sera réalisé avec l'arrivée de nouveaux résidents et donc l'augmentation de la clientèle.

La réduction du stationnement des véhicules entre l'Etang et le Cours St Victor permettra de mieux valoriser les devantures/vitrines commerciales, tout en améliorant sensiblement la valorisation patrimoniale des lieux. Elle facilitera également les traversées piétonnes pour accéder plus aisément aux commerces des deux côtés du Cours.

A plus ou moins long terme, profitant de la dynamique du cours Pourrières, par effet de ricochet, il est possible que les activités artisanales/industrielles du cours St Victor évoluent pour d'autres types d'activités ou du logement.

*Localisation des polarités commerciales et de services déjà connues/prévues
(d'après les évolutions déjà connues)*



I.2. ANALYSE DU POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL, ET EQUIPEMENTS

I.2.1 POLARITES COMMERCIALES ET DE SERVICES

Accompagner le développement des activités en bordure du village et maintenir une dynamique en son cœur

Activités commerciales et de services à accompagner d'aménagements adaptés
Cours Pourrières



Activités commerciales et de services à maintenir
Rue de l'Eglise
Place de l'Horloge et de la fontaine ancienne carte postale non datée



Activités commerciales et de services à maintenir pour ces vocations – espace public à rénover
Place de l'Horloge et de la Fontaine rue Léonce Brieugne



Pour les artères historiques du cœur de village, les commerces et services de proximité participent à la qualité de vie des résidents, à la vie même du cœur de village et aux relations sociales, de par la fréquentation induite. Il est donc essentiel de maintenir le potentiel pour l'implantation de nouvelles activités, à minima pour les rez-de-chaussée des locaux ayant déjà été utilisés à cet effet.

Les petites activités artisanales ou artistiques pourraient également y être favorablement développées.

Afin de conserver le potentiel d'installation pour les activités dans le cœur de village dans les locaux disponibles, des mesures facile à mettre œuvre simples peuvent d'ores et déjà être prises au niveau du règlement du PLU pour ces deux artères, comme par exemple l'interdiction d'un changement de destination des locaux actuels liés au commerce, l'artisanat ou les services, pour d'autres destinations que celles-ci, afin d'éviter que les surfaces n'évoluent en simple logements et que ces artères ne perde leur attractivité.

La rue de l'Eglise a fait l'objet d'un réaménagement urbain et paysager permettant une valorisation qualitative des lieux.

La rue Léonce Brieugne, avec sa place de l'horloge et sa fontaine (autrefois place du marché) mériterait également des aménagements valorisants, avec une réduction de la présence automobile.

I.2. ANALYSE DU POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL, ET EQUIPEMENTS

I.2.2 LES EQUIPEMENTS

*Des équipements publics
présents essentiellement en périphérie du village*

Les équipements publics sont principalement répartis en bordure du village, le long des grands axes de circulation.

Leur emplacement facilite leur accessibilité pour les quartiers pavillonnaires périphériques.

Seuls la mairie, la crèche, la maison de retraite et le Musée Marc Deydier se situent en son cœur.

Localisation des équipements publics actuels et itinéraires de fréquentation



II.2. ANALYSE DU POSITIONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL, ET EQUIPEMENTS

1.2.2 LES EQUIPEMENTS

Des équipements publics essentiellement présents en périphérie du village

Le déplacement de la mairie, du cinéma et de la salle polyvalente tels qu'à ce jour prévu va participer à renforcer la polarité des équipements au Nord du village.

'accès à ces nouveaux équipements se fera essentiellement par la place de l'Etang et l'extension urbaine du quartier Pourrières.

La fréquentation future de ce secteur de la commune ne devrait pas être plus intense qu'elle ne l'est aujourd'hui avec le parking qui génère actuellement de multiples entrées/sorties tant par les véhicules que par les piétons qui quittent ou reviennent vers leurs véhicules.

Il sera différent; avec la réalisation du nouveau cinéma et de la nouvelle salle polyvalente il s'agira plutôt de regroupements ponctuels mais réguliers.

avec la Mairie et les jeux d'enfants qui devront être repositionnés sur une partie du secteur ailleurs, que devant l'ancienne école des garçons, une représentation quotidienne et régulière est à attendre et participera au dynamisme du quartier

'aménagement du secteur doit s'accompagner de la mise en place d'itinéraires piétons et de stationnements adaptés de façon à : contenir et limiter le trafic des véhicules au Nord de l'Etang, tout en garantissant l'accessibilité aux engins de secours orienter préférentiellement les entrées/sorties des véhicules depuis et vers le cours Pourrières via la nouvelle voie de desserte de l'opération Pourrières privilier une accessibilité piétonne aux équipements

I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

1 cours / 3 séquences urbaines et paysagères

Au Nord-Est du village, le cours Pourrières marque l'entrée de ville lorsque l'on arrive de Cabrières d'Aigues.

L'extrémité Est du Cours est délimitée par le square accompagnant le Monument aux Morts, implanté dans le prolongement de la Roque, tandis que l'extrémité Ouest du Cours donne sur les fortifications et le Portail de l'Etang.

En réalité le Cours Pourrières peut être décomposé en 3 séquences architecturales, urbaines et paysagères, le débouché du cours St Victor marquant l'articulation /rotule entre les deux premières séquences, et l'amorce du virage à l'extrémité de la ligne droite , la 3^{ème} séquence donnant sur le Portail de l'Etang.

La voie, rectiligne, est accompagnée de platanes plantés en quinconce. Le rapprochement des troncs lié à l'effet de perspective masque en grande partie les abords et donne une apparente sensation de continuité et d'unité d'une extrémité à l'autre.

Recommendations pour les aménagements à venir :

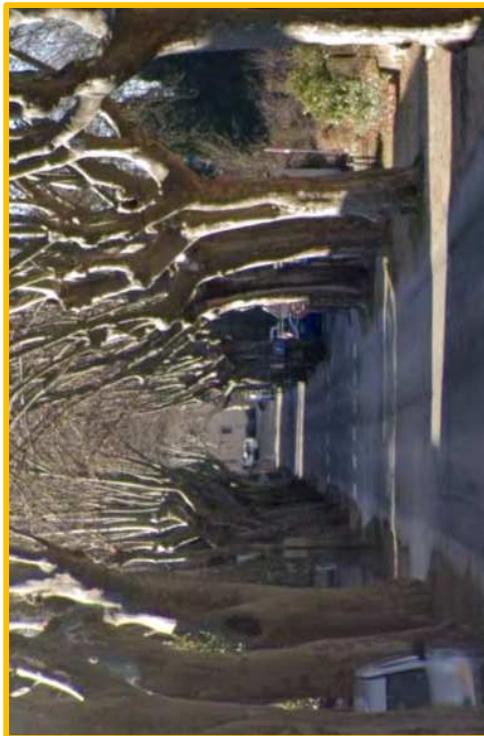
Afin de préserver la caractéristique rectiligne de l'alignement identitaire de l'entrée de ville de Cucuron, les aménagements futurs devront être définis et conçus symétriquement par rapport à l'axe actuel de la voie, depuis le monument aux Morts jusqu'à l'amorce de la courbe face au Portail de l'Etang.

Les fils d'eau qui seront mis en place lors de la création du réseau pluvial participeront à souligner les alignements, en s'éloignant le plus possible de la base des troncs pour limiter l'impact des tranchés sur le système racinaire et éviter que la croissance des troncs à venir ne détériore trop rapidement le réseau. Les fils d'eau qui seront créés permettront une meilleure visibilité, de la base des platanes ce qui participera à leur préservation.

Vue depuis le monuments aux Morts



Vue depuis le monuments aux Morts



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 1 - « cave coopérative »

La Cave coopérative vinicole

La cave coopérative « La Cave des Vignerons de Cucuron » a été créée en 1925, période où les viticulteurs décidèrent de se rassembler en coopératives, comme c'est également le cas à Lourmarin, Cadenet, Lauris.

En 1965, les caves du Luberon créent une Union de commercialisation pour leurs vins conditionnés, que l'on connaît à ce jour sous le nom de Marrenon. Les caves se regroupent ensuite pour être plus fortes et pour faire face aux nouveaux enjeux de la profession. C'est d'abord le cas entre les caves de Lourmarin et de Cadenet dans les années 90, puis avec la cave de Lauris en 2007 et enfin avec la cave des vignerons de Cucuron en 2009. Le regroupement de ces 4 caves donne la structure "Louerion terres d'alliance" (« Louerion » nom donné au Luberon par les romains).

La coopérative fabrique des vins AOC, mais également des vins de pays, et des vins de cépages. La production profite d'une surface de vignoble d'environ 950 hectares, sur 15 communes en Luberon, réunit aujourd'hui plus de 150 vignerons, ce qui permet de sortir chaque année 47 000 hectolitres, dont 30 % d'AOC du Luberon, 55 % de vins de pays, et 15 % de vins de table.

La cave coopérative vinicole, comme la Coopérative agricole de Cerises Li Bigarrau ou encore la Coopérative céréalière (qui a perdu aujourd'hui cette fonction), ainsi que les nombreux moulin à huile, témoignent de l'histoire agricole de Cucuron, passée et actuelle.

Ancienne Cave coopérative de Cadenet, aujourd'hui entièrement détruite et remplacée par des logements



Ancienne Cave coopérative de Lourmarin, aujourd'hui transformée en nouveau quartier regroupant logements, commerces et services



Ancienne Cave coopérative de Lauris



Cave coopérative vinicole de Cucuron

Extension contemporaine



Architecture du début du XXème s.



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 1 - « cave coopérative »

La Cave coopérative vinicole

La partie la plus ancienne de la cave est implantée en retrait, à la fois du Cours Pourrières et du Cours St Victor. De la sorte, les engins pouvaient aisément manœuvrer sans gêner la circulation et les alignements de platanes, au-delà d'une sensation d'accompagnement des voies comme aujourd'hui, étaient de véritables espaces publics, où le terme « cours » prenait tout son sens. Hors saison, ces espaces étaient vécus et utilisés comme lieux de rencontres. On y jouait également aux boules. Les extensions successives du bâtiment ont progressivement fait disparaître ces lieux de vie.

Du bâtiment d'origine, seul le mur pignon reste visible, depuis le cours St Victor. La plus longue façade, donnant sur le cours Pourrières traduit aujourd'hui plutôt une architecture industrielle contemporaine, d'entrepot, peu valorisante avec ses multiples ouvertures en rideaux métalliques.

Des rampes d'accès pour les véhicules ont été créées en partie sur le domaine public, et au contact direct de l'alignement de platanes, ce qui est peu valorisant et crée des ruptures de planéité pour le cheminement piéton.

A l'angle des Cours St Victor et Pourrières se trouvait également un pont à bascule, créé en 1928. Une dalle béton recouvre aujourd'hui cet espace et le cabanon qui l'accompagnait a disparu.

Pont à bascule situé autrefois face à l'actuel office du tourisme



Au même endroit, aujourd'hui



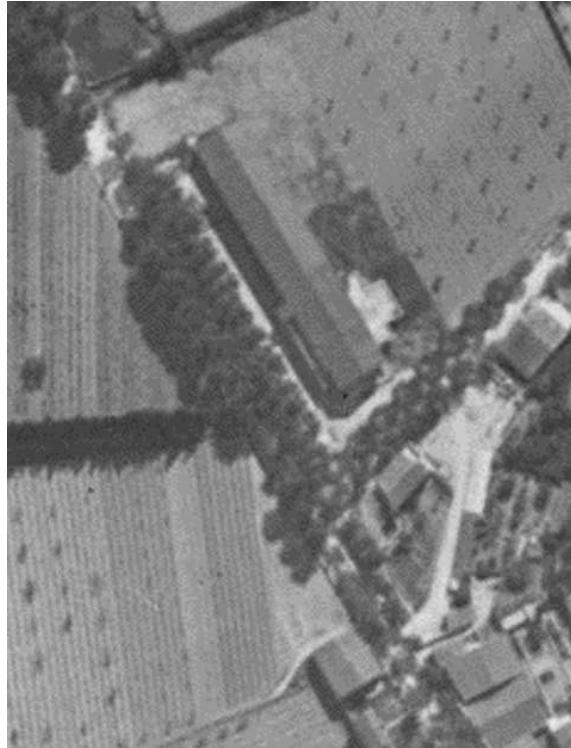
Rampes d'accès sur le domaine public



Site de la cave coopérative aujourd'hui



Site de la cave coopérative en 1933, avec le Cours, au Nord



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 1 - « cave coopérative »

Les espaces agricoles face à la cave coopérative

Face à la coopérative, au Nord du cours Pourrières, se trouvent deux espaces agricoles séparés par une haie de cyprès.

L'unité foncière la plus à l'Est est cultivée, celle située à l'Ouest est composée d'un verger de cerisier, intégrée au PLU pour partie en zone Naturelle et pour partie en zone à urbaniser, destinée à recevoir la future opération Pourrières. La partie incluse en zone naturelle a vocation ultérieure à devenir un jardin public dans le prolongement de l'opération Pourrières. La haie de cyprès marquera sa limite et celle de l'espace urbanisé.

La partie Nord du Cours a été élargie au fil du temps par remblaiement et est aujourd'hui légèrement en surplomb, en situation de belvédère par rapport aux espaces agricoles qui forment une cuvette au pied de la Roque. L'aire de stationnement actuelle a été réalisée sur ce remblai.

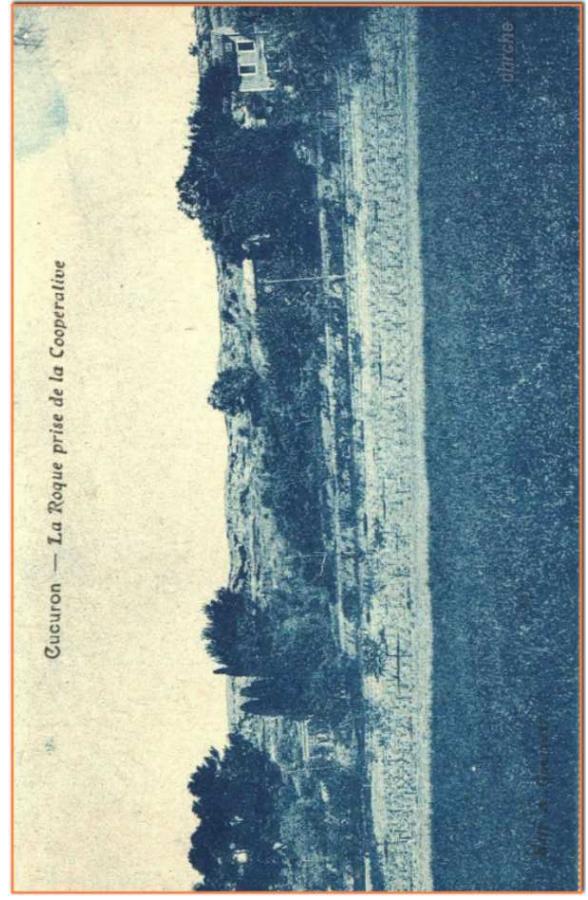
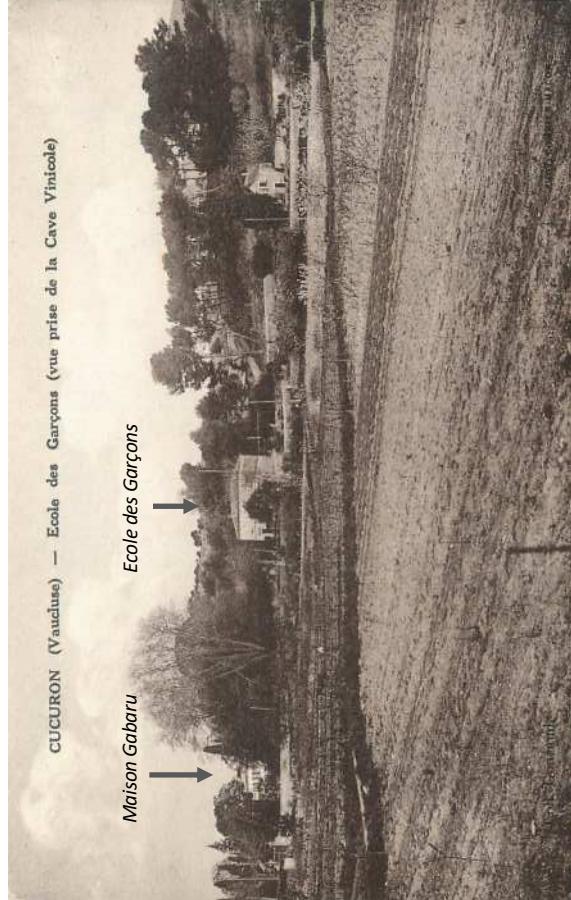
Depuis le cours, et à l'Ouest de la haie de cyprès, d'anciennes cartes postales montrent des vues valorisantes sur la Roque et l'ancienne école des garçons. Les cerisiers n'étaient pas encore plantés. Ce point de vue est aujourd'hui masqué par l'aire de stationnement et la végétation qui s'est développée sur et à l'arrière immédiat de la clôture marquant la limite séparative.

Depuis le Cours St Victor, seule la vue sur les hauteurs de la Roque est perceptible. La création du nouveau bâtiment, déjà programmée viendra réduire cette ouverte visuelle côté Ouest.

Vue actuelle depuis le Cours St Victor
et localisation schématique et indicative du nouveau bâtiment



Anciennes cartes postales – vues depuis la cave vinicole



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 2 - « la nouvelle centralité commerciale et de services »

Le débouché du Cours St Victor sur le cours Pourrières marque le passage dans la 2^{nde} séquence urbaine et paysagère du cours Pourrières ainsi que l'entrée dans la partie urbanisée du village.

La future voie de desserte du quartier Pourrières qui se situera dans le prolongement du Cours St Victor ainsi que la création du nouveau bâtiment qui accueillera la pharmacie, la boucherie et l'office notarial (à l'angle et dans le prolongement du front bâti actuel), accentueront cette perception d'« entrée dans la ville ». La zone de stationnement actuelle, dont la plus grande partie disparaîtra avec la construction du bâtiment et la réalisation de la nouvelle voie doit être reconSIDérée, dans sa vocation, et réaménagée, de manière plus qualitative qu'elle ne l'est qu'aujourd'hui.

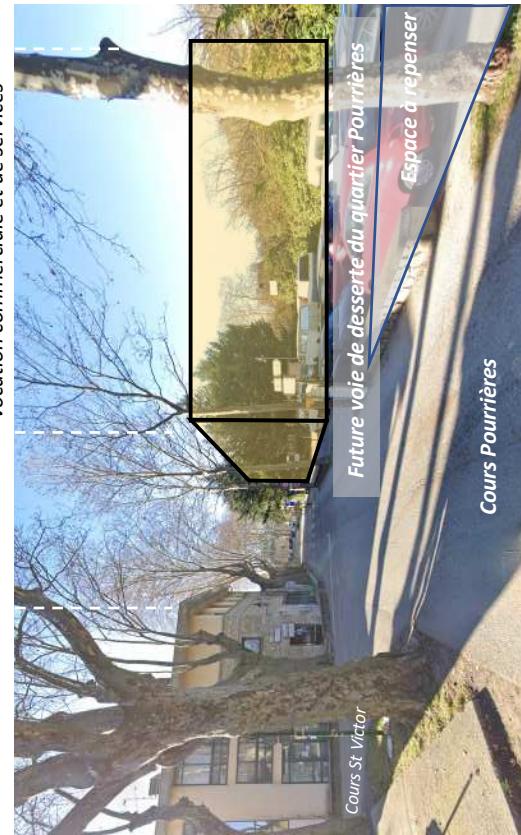
Après la rue de l'Eglise et la rue du Léonce Briugne, cette partie du cours Pourrières, du fait du regroupement des commerces et services, se transforme progressivement en nouvelle polarité, son attractivité et sa fréquentation s'accroissent au fil du temps.

Le Cours est traversé de manière fréquente par les piétons se rendant à la fois au SPAR et à la boulangerie. Le cinéma le Cigalon et la salle polyvalente de l'Eden, adossés au SPAR, confortent cette fréquentation commerciale les jours de projection.

L'entrée dans la ville

Emplacement indicatif du futur bâtiment à vocation commerciale et de services

Office du Tourisme



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 2 - « la nouvelle centralité commerciale et de services »

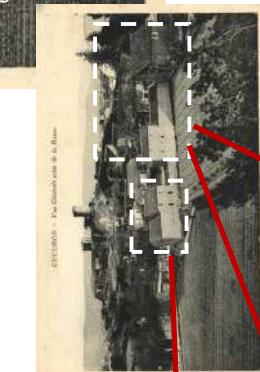
Cette partie du cours était autrefois, côté Nord, occupée par un ensemble bâti présentant une certaine unité architecturale.

La plus grande partie de cet ensemble bâti a été, depuis et assez récemment, détruite puis reconstruite, sous une forme plus contemporaine, tout en respectant un certain alignement du front bâti. Cette séquence regroupe donc des bâtiments anciens mêlés à une architecture plus récente.

Sur les cartes postales anciennes, on remarque également une continuité de l'alignement de platanes, interrompue aujourd'hui.

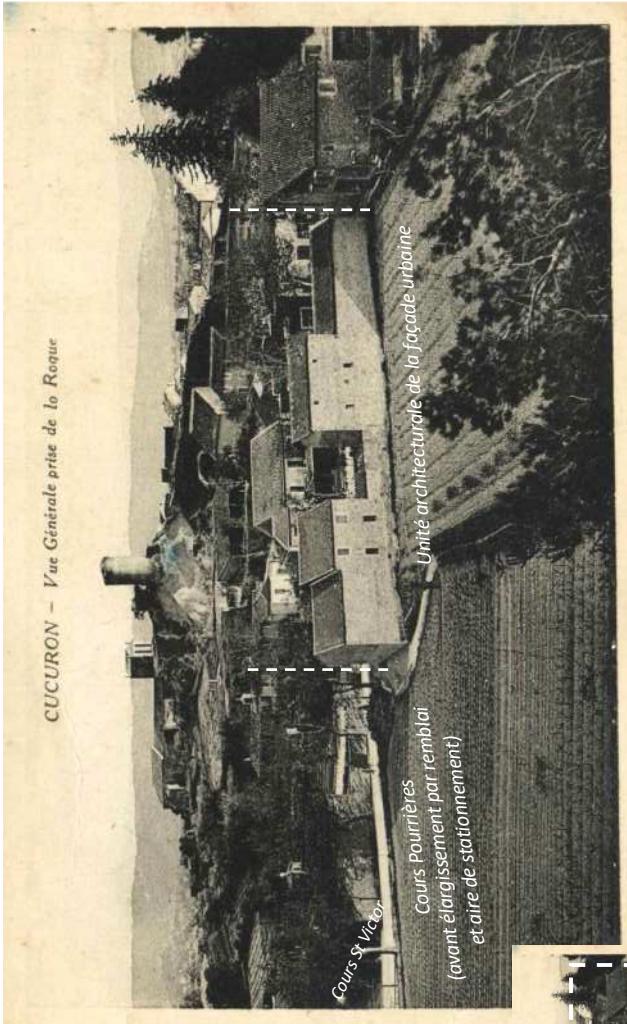


Le front bâti côté Nord du cours Pourrières aujourd'hui
(la partie Est du front bâti visible sur la carte postale ci-dessus n'est pas encore construite)

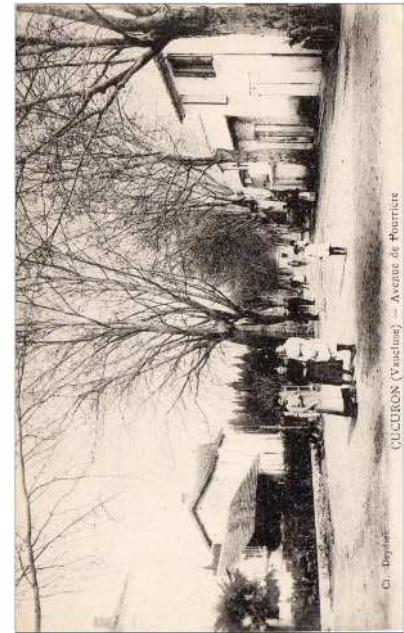


Unité architecturale de la façade urbaine

Cours Pourrières
(avant élargissement par remblai
et aire de stationnement)



Ancienne carte postale – vue sur le côté Nord du cours Pourrières



Le front bâti côté Nord du cours Pourrières autrefois, vu du même endroit
(la partie Est du front bâti visible sur la carte postale ci-dessus n'est pas encore construite)

C. Dreyfus - CUCURON (Vaucluse) — Avenue de Pourrières

© C. Dreyfus - CUCURON (Vaucluse) — Avenue de Pourrières

I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 2 - « la nouvelle centralité commerciale et de services »

Sur les anciennes cartes postales, dont les clichés ont été pris depuis la Roque, on perçoit également en arrière plan, côté Sud de la voie, l'Eden et le bâtiment abritant aujourd'hui le SPAR.

La façade de l'Eden qui regroupe actuellement le cinéma et la salle polyvalente communale a fait l'objet d'un remaniement de façade.

A relever que le sol était à niveau et est aujourd'hui en décaissé pour accéder au bâtiment, qui de fait, a perdu en accessibilité.

Le SPAR a globalement conservé la façade du bâtiment d'origine, témoin de l'activité économique majoritairement artisanale et industrielle développée à l'époque de sa construction en périphérie de la ville, tels les bâtiments existants et encore présents aussi Cours St Victor (garages automobiles).

La rectitude caractérisant le cours Pourrière trouve sa fin entre le SPAR et le restaurant « le Cercle », la voie formant une courbe pour longer ensuite le rempart.

*Ancienne carte postale
« le cours de Pourrières et foyer communal »
(date non précisée)*



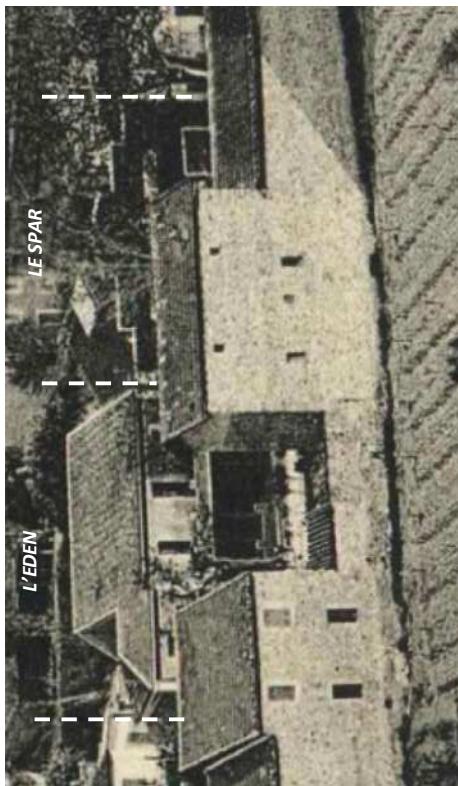
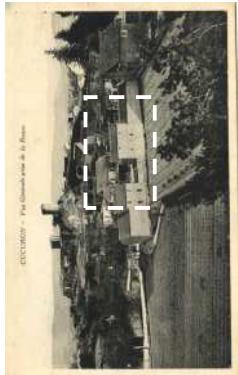
*Ancienne carte postale
« le foyer culturel l'Eden, et cinéma le Cigalon,
(photographie actuelle) »*



Ancienne carte postale – vue sur le côté Nord du cours Pourrières



Ancienne carte postale – vue sur le côté Nord du cours Pourrières



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 3 – le Portail de l'Etang

Une porte d'entrée dans le centre historique et un lieu de croisement

Cette séquence urbaine et paysagère est caractérisée par la courbe de la voie et un évasement de l'espace offrant une vue frontale sur le Portail et le rempart du XVIème s. lorsque l'on arrive depuis le Cours.

Cet évasement est formé et cadré par les fronts bâties et les platanes qui les accompagnent, qui guident à la fois le regard et les déplacements.

D'un côté ils orientent vers le Portail, invitant les piétons à entrer dans le centre historique.

De l'autre, ils invitent à longer le rempart guidant vers l'Etang.

La montée de Château Vieux est peu visible depuis le Cours Pourrières. C'est en venant de l'Etang et donc en étant dans son axe qu'elle se révèle, la colline et la Tour Sus-Pous à son extrémité marquant la perspective.

Au nord de la place le front bâti est caractérisé par un une ligne architecturale harmonieuse, accompagné de jardins privatisés en premier plan. Au Sud, le restaurant « le Cercle », ancien « café des voyageurs », assure toujours l'accueil de la clientèle, depuis plus d'un siècle.

Vue depuis le Cours Pourrières



Vue depuis le rempart



Vue de la rue Montée Château Vieux et de la Tour Sus-Pous depuis le bord de la place de l'Etang



Vue depuis le Portail sur le front bâti et jardins cadrant la place



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 3 – le Portail de l'Etang

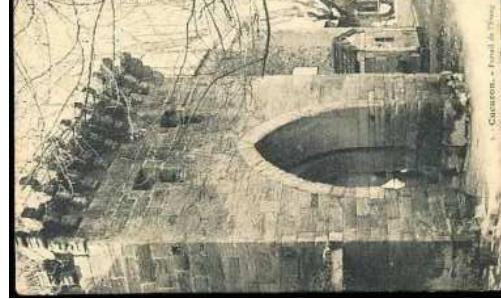
Un patrimoine à valoriser

Le portail de l'Etang est l'une des deux portes restantes de la fortification du XVII^e s. On y voit les emplacements des chaînes du pont-levis. Aussi appelé « Portail de Cabrières » et autrefois « Porte de la Burlière », nom du quartier voisin (“Burlière”, en provençal, est le lieu où l'on s'adonne au jeu de boules).

A sa gauche, le lavoir de la fontaine de l'Etang est un des 6 lavoirs et 8 fontaines de Cucuron. Ces lieux étaient l'endroit où les femmes se retrouvaient et échangeaient les nouvelles du village.

A droite du Portail, contre le rempart, se trouvait autrefois le poids public. Il n'en subsiste aucune trace aujourd'hui.

On trouve de nombreuses anciennes cartes postales du Portail et de ses abords, qui témoignent de l'importance patrimoniale et identitaire du site.



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 3 – le Portail de l'Etang

Un patrimoine à valoriser

Le Portail marque l'un des angles de la place; il la cadre.

Son axe était autrefois dégagé, il était ainsi pleinement valorisé.

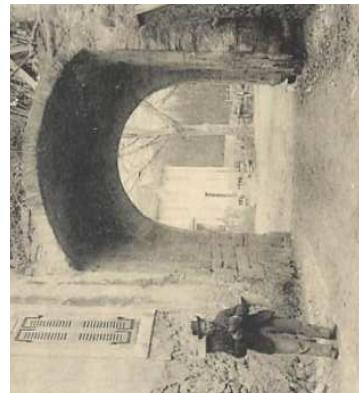
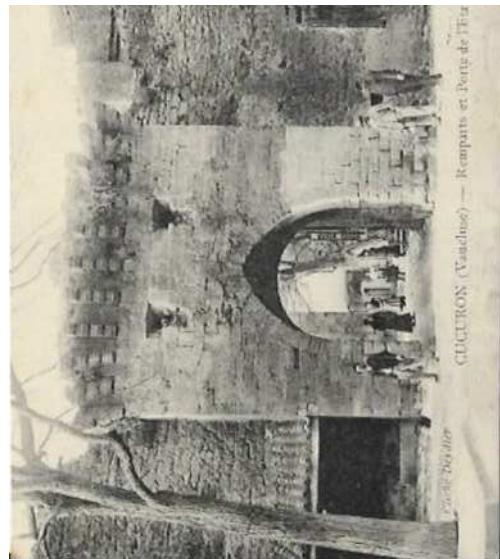
Cet axe est aujourd'hui encombré, principalement par des éléments mobilier, jardinières... qui nuisent à la perspective et à une continuité des cheminement.

La perspective pourrait être facilement retrouvée pour une meilleure valorisation.

Anciennes cartes postales – non datées



Aujourd'hui



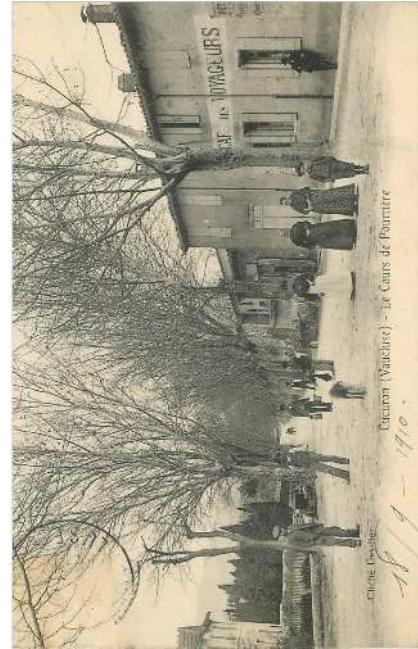
CLICHYRON (Vaucluse) — Remparts et Porte de l'Etau

I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

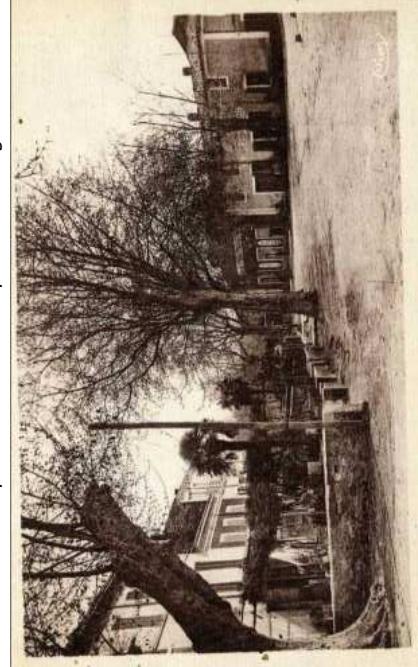
I.3.1 LE COURS POURRIERES

Séquence 3 – le Portail de l'Etang

Ancienne carte postale – datée 1910



Ancienne carte postale – non datée
Vue depuis l'extrémité de la place de l'Etang



Une place à retrouver

Le site a toujours été un lieu de croisement, d'échanges et de rencontres.

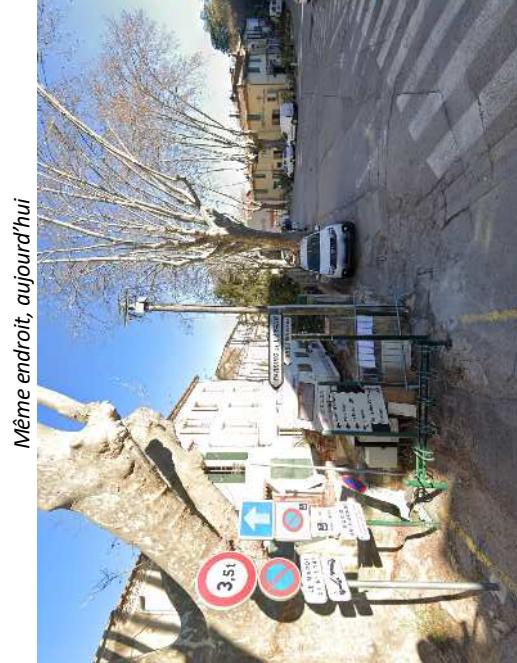
Aujourd'hui la place accordée à la circulation des véhicules prime et « le Portail » est assimilé à un carrefour routier.

La notion et la fonction de place, fréquentée principalement par les piétons, a visiblement disparu aujourd'hui. C'est un lieu que l'on traverse, tant bien que mal, et où l'on ne s'attarde pas.

Dans le cadre d'une requalification des espaces publics, la valorisation des atouts patrimoniaux et donc du Portail, du lavoir, des remparts ainsi que de la perspective sur la Tour Sus-Pous est essentielle.

Pour se faire, des aménagements canalisant le déplacement des véhicules et réduisant leur impact visuel doivent faciliter la fréquentation par les piétons et requalifier cet espace en place/placette urbaine.

Même endroit, aujourd'hui



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Les sols

Le long de la séquence cave coopérative, les accotements sont composé de trois revêtements différents :

- grave (GNT) concassée stabilisée
- enrobé bi-couche de teinte grise sur une partie des stationnement
- enrobé gris sur une partie des stationnement

Afin de avec l'ambiance agricole accompagnant l'allée de platanes, une harmonisation des matériaux pour de la grave (GNT) concassée stabilisée, ou stabilisé les deux évoquant un aspect plus naturel, serait préférable.

Le reste du cours Pourrières est en enrobé uniquement, à l'exception de quelques seuils traités :

- en dalle béton (office du tourisme, Eden, restaurant le Cercle)
- en béton désactivé (seuil de la boulangerie).

Ces seuils sont sur l'emprise du domaine public. Dans le cadre du projet de requalification des espaces publics, leur traitement devra être pris en compte.

Séquence cave coopérative

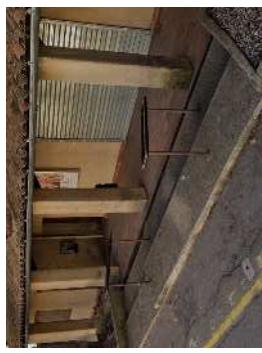
Grave (GNT) concassée stabilisée



Enrobé bi-couche sur l'aire de stationnement face à la coopérative vinicole, côté Nord de la Départementale



Dalle béton restaurant le Cercle et l'Eden, et seuil béton désactivé boulangerie



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Le mobilier d'éclairage

Sur cette section l'éclairage est présent :

- Entre le cours St Victor et le monument aux morts : côté Nord de la route Départementale, avec une section où les candélabres sont en bordure de voie en alternance avec les platanes puis, à partir de l'arrêt de bus en fond de parcelle, à l'exception d'un des candélabre, positionné en bord de voie. Les candélabres accompagnant le chemin piéton menant à l'arrêt de bus sont positionnés sur le chemin et entrent donc le passage.

- Entre le cours St Victor et le Portail, les candélabres sont positionnés côté Sud, contre les platanes, avec deux têtes d'éclairages positionnés en applique contre l'office du tourisme.

Le positionnement contre les platanes est à éviter. D'une part compte tenu de la proximité des réseaux avec le système racinaire et d'autre part pour éviter les déformations des candélabres, avec la croissance des arbres.

Une meilleure harmonisation dans le positionnement des éclairages devrait être recherchée sur cette séquence.



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.1 LE COURS POURRIERES

Le mobilier visant à sécuriser les piétons

Sur cette section on retrouve plusieurs dispositifs ; barrières, plots de différentes factures, murets, marquage au sol par des bandes jaunes ...

Sans réelle stratégie d'implantation et de typologie, l'hétérogénéité des dispositifs perturbe la lecture de l'espace public et l'harmonie de la séquence urbaine et paysagère.

Les dispositifs sont avant tout destinés à empêcher le stationnement. Ils devraient donc devoir être limités au strict nécessaire, et il doit être évité de trop les rapprocher (coût supplémentaire pour la collectivité).

Une différentiation de traitement du sol avec les nouveaux aménagements permettra une meilleure lecture de l'espace réservé au piéton. Un positionnement adapté et intégré des candélabres et/ou assises pourrait participer à assurer la fonction anti-stationnement.

Un parti-pris dans le positionnement du mobilier devra être défini de façon à assurer une meilleure lecture et valorisation de l'espace public.

Hétérogénéité du mobilier urbain Cours Pourrières



Plots
Barrières
Murets

Plot bas et barrières face au SPAR et restaurant le Cercle



Plot bas et barrières face au Portail, angle du restaurant le Cercle



Plot bas face au Lavoir du Portail



Plots hauts face à l'EDEN et habitation voisine



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.2 LA PLACE DE L'ETANG

Fraîcheur et ombrage, un espace de transition entre le village dense et l'ambiance rurale de ses environs.

La place de l'Etang est caractérisée par la présence du bassin accompagné de ses allées de platanes bicentenaires, l'ensemble créant un lieu frais et ombragé particulièrement recherché en été.

Le front bâti, lui aussi singulier en certains points, participe à la composition d'ensemble.

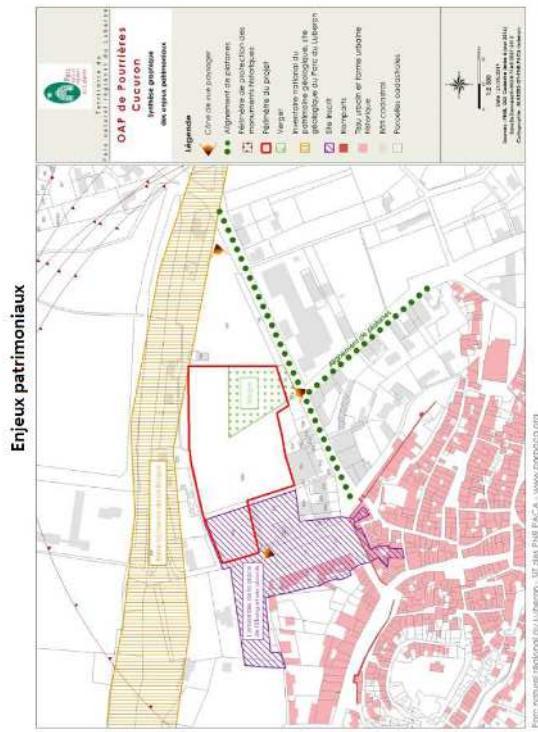
Le bassin qui occupe une place centrale, est caractérisé par ses murets en pierres et son eau, verte et plane, tels les étangs naturels, offrant par là même au regard le reflets des platanes conduits en candélabres, de taille majestueuse, atteignant une trentaine de mètre de hauteur. Seul le vent vient momentanément perturber le miroir d'eau, par de légères ondulations de surface.

Le bassin et les platanes sont accompagnés de calades qui se déroulent à leurs pieds tel une broderie. Elles signalent l'abord du bassin et de la base des platanes, agissant comme un signal invitant à une certaine attention. La broderie délimite deux alcôves, au Nord et au Sud du bassin.

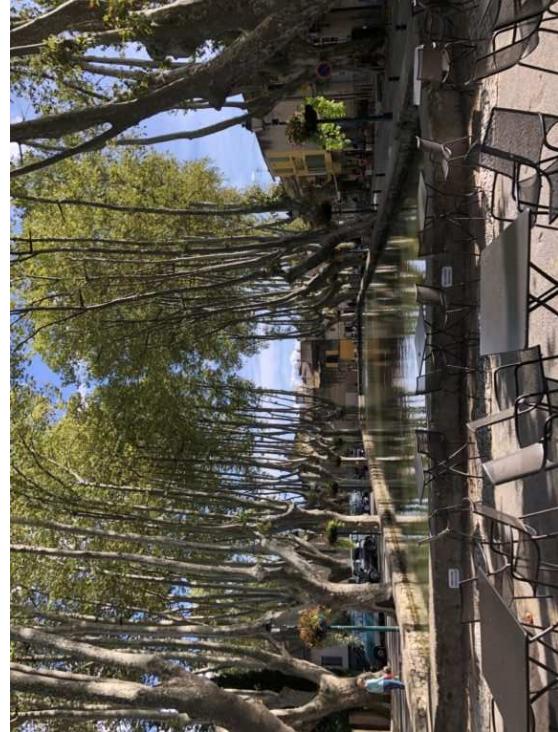
L'ensemble de la place ainsi que ses environs immédiats sont intégrés au sein du périmètre du site Inscrit.

Afin de valoriser cet atout patrimonial et de réduire les conflits d'usages liés essentiellement à la présence et circulation des véhicules, la commune prévoit à terme la piétonisation de l'intégralité de la place. C'est donc l'occasion de repenser son aménagement à travers la définition d'un traitement du sol adapté, ainsi que du mobilier qui accompagnera la place rénovée.

Extrait de la notice de présentation de la modification n°2 du PLU



La place de l'Etang



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.2 LA PLACE DE L'ETANG

Un lieu de rencontre aux multiples usages à concilier ...

Depuis son aménagement il y a deux siècles en tant que lieu promenade, le site de l'Etang est d'un des lieux les plus fréquenté de Cucuron.

Après que les allées aient longtemps eu une fonction routière depuis l'avènement de l'automobile, la récente piétonisation de l'allée Ouest a permis de se réapproprier l'espace pour d'autres usages. L'occupation du domaine public par les bars et restaurants s'est développée au point où, en pleine saison touristique, les restaurants occupent 3 des 4 côtés de la place. La partie centrale de l'allée Ouest reste libre à la déambulation, mais il est devenu difficile de s'approcher du bassin.

L'allée Est a encore ses caractéristiques routières car elle est le seul accès pour rejoindre le parking de l'Etang et des places de stationnement sont matérialisées entre les platanes. Un nouvel accès via l'opération d'urbanisation du site de Pourrières et la réorganisation du stationnement, ailleurs, permettra de rendre cet espace aux piétons et ainsi créer un cadre apaisé sur l'ensemble de la place. Son réaménagement doit permettre de retrouver et affirmer pleinement la vocation initiale du site, lieu de promenade et de repos, valorisant pleinement son identité, dans sa globalité.

Il s'agira toutefois de concilier les différents usages en prévoyant des aménagements adaptés permettant, côté Ouest, la livraison des bars/restaurants en matières premières, ainsi que, côté Est, des véhicules forains, les jours de marché (fourgonnettes dans les deux cas).

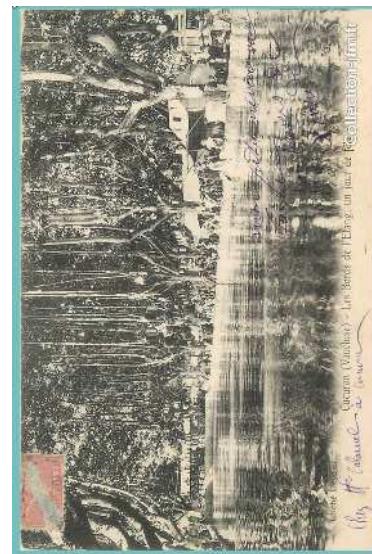
Modélisme naval ...



Réappropriation de la place depuis sa piétonnisation partielle ...



Festivités et marché ...



Début des années 1900 : habitants se promenant et jouant aux boules sur l'étang entièrement gelé ...



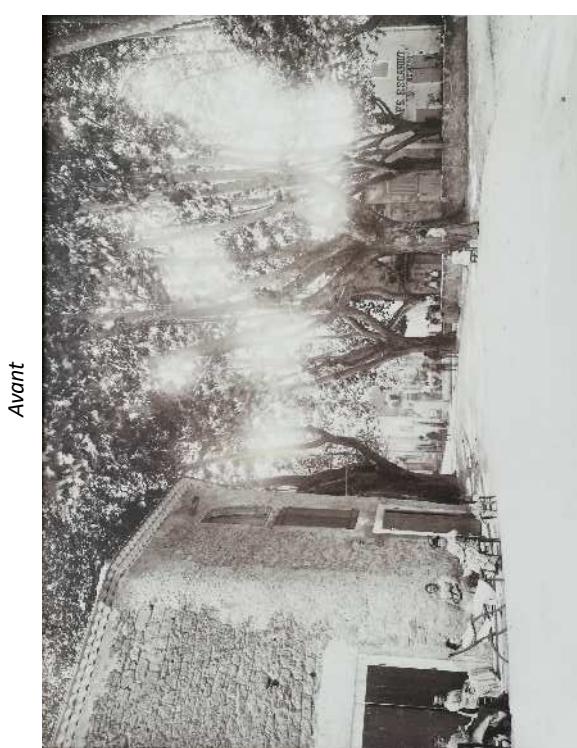
I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.2 LA PLACE DE L'ETANG

Une proximité à valoriser et un cadre apaisé à retrouver

Les deux places (Portail de l'Etang et de l'Etang), entretiennent une certaine relation de proximité physique, mais aussi dans les usages.

Les deux platanes à situés à l'extrême Sud de la place de l'Etang, en bordure de la voie, créent une continuité avec l'alignement de platanes situés au Nord de la place du Portail. Pour affirmer cette continuité, un traitement similaire de la fosse de plantation / détourage de la base du tronc peut être envisagé.



Avant



Aujourd'hui



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.2 LA PLACE DE L'ÉTANG

Une d'*histoire d'eau* ...

L'étang était à l'origine une simple retenue d'eau sous forme de petit lac destinée à alimenter deux moulins, le premier situé au niveau de la Maison des Consuls, le second au Sud du village à l'extrémité du « chemin du moulin », tel que légendé sur le cadastre napoléonien.

La retenue d'eau existait déjà en 1403 et a été acquise par la commune en 1515. Elle a ensuite été aménagée et entouré d'une chaussée puis plantée des platanes en 1813. Depuis la suppression des moulins au XIXème siècle, le bassin de l'étang sert de lieu d'agrément.

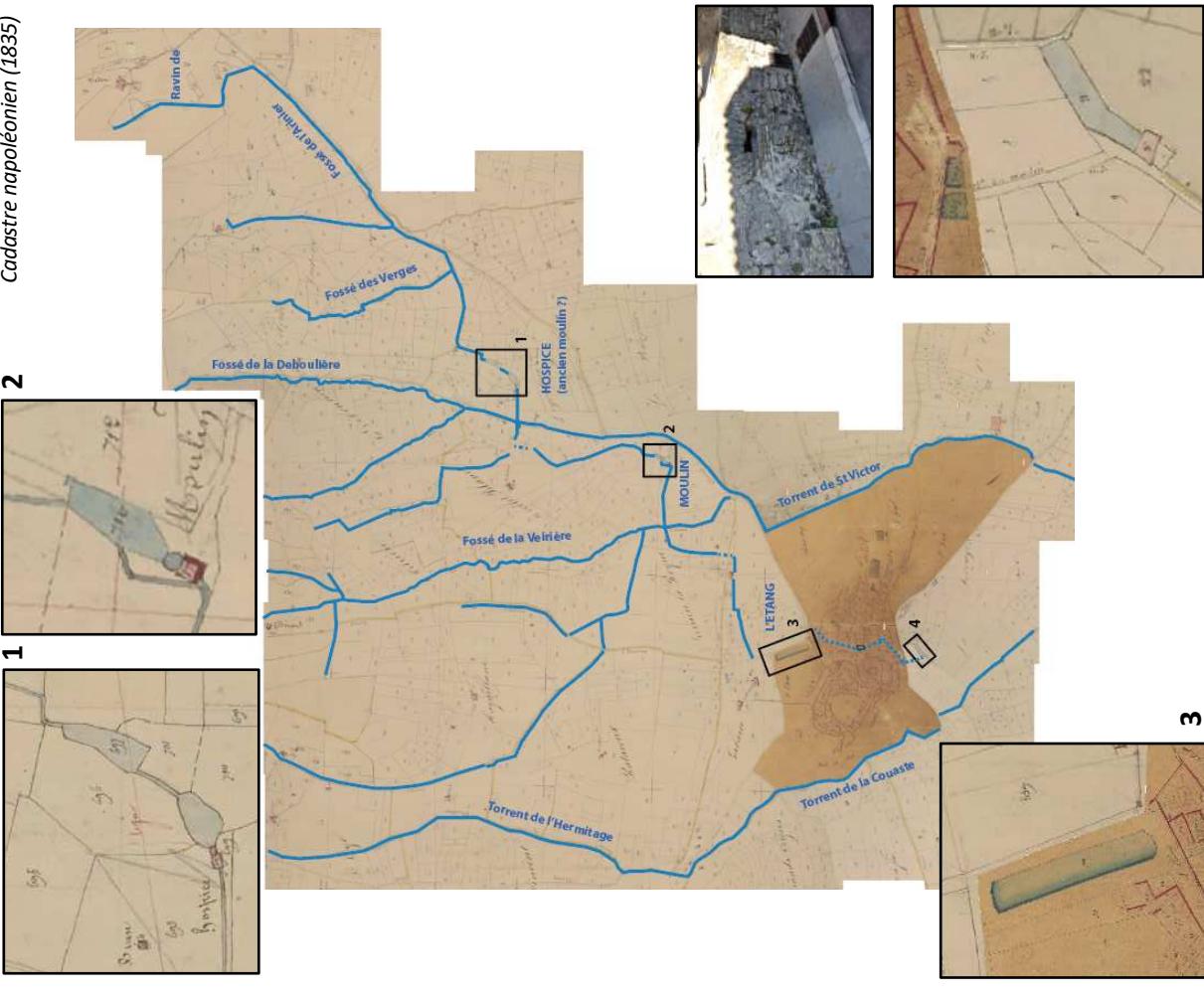
Le site est classé aux Monuments Historique depuis 1954.

On retrouve sur le plan Napoléonien, plus au Nord-Est du village, deux autres sites ayant la même fonction et établis sur le même réseau hydraulique, alimenté par diverses sources et ravins constituant les affluents du Torrent de St Victor

Des retenues d'eau, il ne subsiste aujourd'hui plus que l'Etang. Les autres sont en état de ruine et il ne reste que quelques fragments des ouvrages qui les contenaient. Concernant le réseau d'adduction aérien il reste encore aujourd'hui quelques fragments du linéaire figurant au plan napoléonien, utilisés aujourd'hui sous forme de fossés drainants.

Au croisement rue de la Mer / bd du Sud, il reste également la trace des anciens réservoirs du moulin Sud, cachés derrière la voûte murée, sous la voie.

Il subsiste enfin une partie d'un ancien aqueduc/ouvrage d'art à proximité immédiate de l'ancienne école des garçons, empruntant un tracé parallèle à celui figurant au cadastre napoléonien, quelques mètres légèrement plus au Nord. A priori plus ancien encore.



1.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

1.3.2 LA PLACE DE L'ETANG

Une d'*histoire d'eau* ...

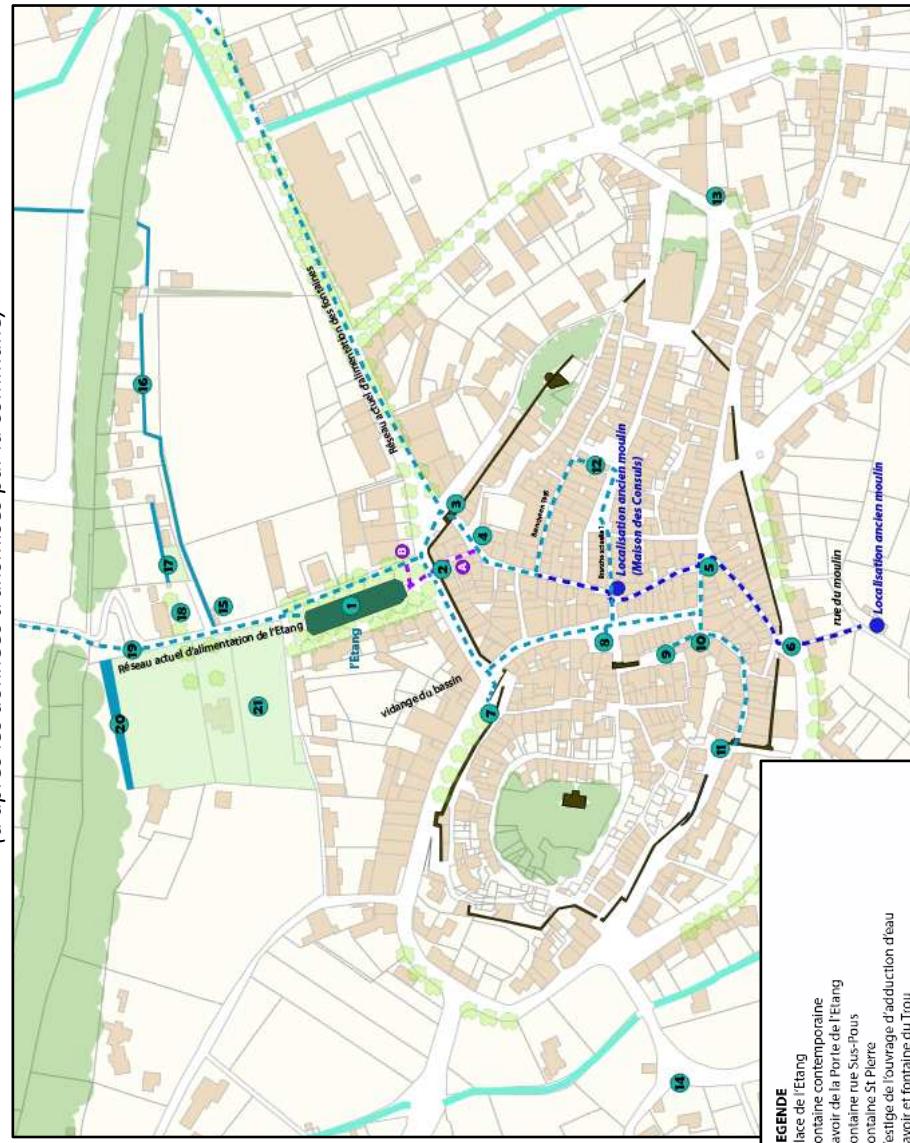
Le réseau d'alimentation en eau du bassin, des fontaines et lavoirs est à prendre en compte dans les futurs aménagements afin de s'assurer de leur pérennité.

Aujourd'hui, l'eau alimentant le bassin de l'Etang vient de la source de l'Hermitage et longe la montée des écoles. Un peu au dessus de l'ancienne école des garçons, un ouvrage permet de voir l'arrivée de l'eau (cascade).

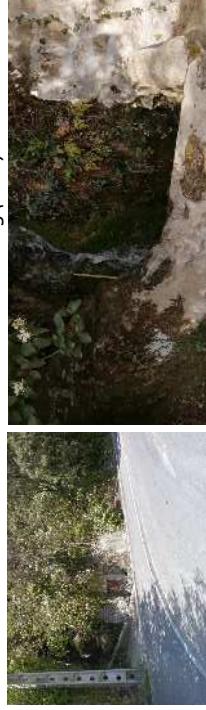
Les fontaines étaient autrefois alimentées par le même réseau que le bassin de l'Etang. Aujourd'hui elles sont alimentées par un réseau distinct, longeant le Cours Pourrières et qui capte aussi l'eau de plusieurs sources (Pinchinette, Figuières, Deboulière).

Ce réseau, connecté à celui du bassin au niveau de l'angle du rempart, constitue une alimentation de secours pour le bassin de l'Etang.

Réseau d'alimentation en eau des fontaines et du bassin de l'Etang
(d'après les données transmises par la commune)



Cascade alimentant le bassin de l'Etang (n°19)



Vue sur l'intérieur Nord de l'Etang, débouché de l'arrivée d'eau



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.2 LA PLACE DE L'ETANG

Un peu d'histoire ...

Le site de l'Etang a été classé en 1954.

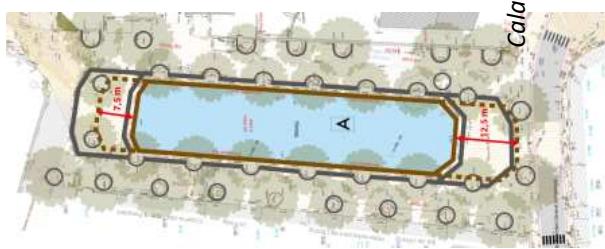
D'après les archives, le 21 avril 1930, Marius Calvin, le maire, décide de raccourcir le bassin de 7,5 mètres sur le fond nord et de 12,5 m sur le fond sud. Depuis cette date, le bassin de l'Etang mesure 63,75m de long sur 15m de large.

Un calade accompagne le bassin. Elle est doublée au Nord et au Sud.

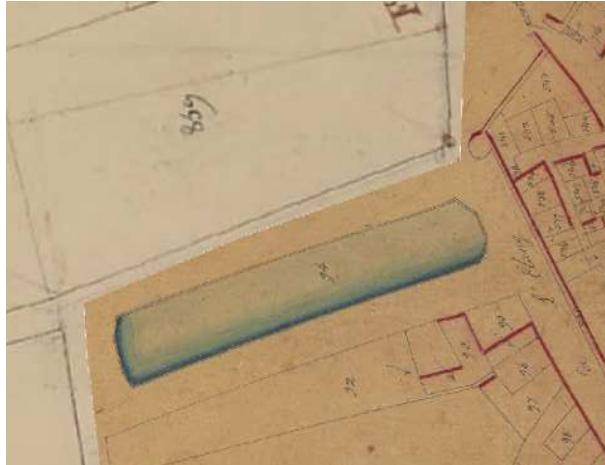
L'extrémité de la calade au Sud tend à se rapprocher de l'ancien emplacement du bassin. Une ancienne carte postale montre que celui-ci arrivait toutefois un peu plus au Sud, entre les deux platanes qui longent la voie.

Les deux platanes, au Nord et au Sud du bassin, sont de meilleurs repères, pour déterminer les limites de l'ancien bassin.

Localisation indicative de l'ancien périmètre du bassin



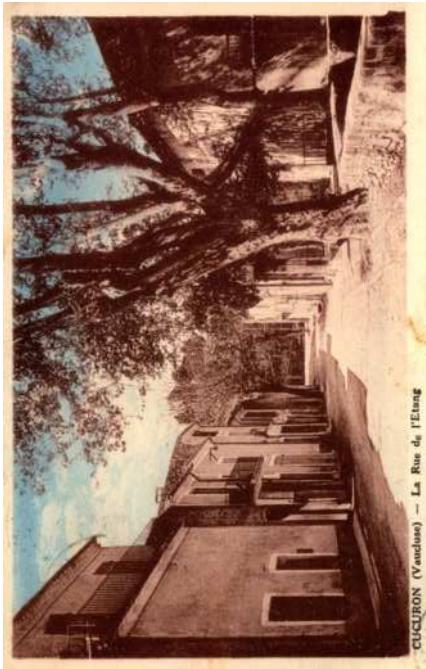
Cadastre napoléonien (1835)



Aérienne actuelle



Ancienne carte postale montrant l'emplacement original du bassin - non datée



CHURON (Yonne) – La Rue de l'Etag

Calade au Nord du bassin accompagnées de plots avec chaînes (aujourd'hui remplacés par des barrières)



Calade au Sud du bassin



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.2 LA PLACE DE L'ETANG

De l'enrobé, à l'exception des calades ...

Tout comme au Cours Pourrières et Portail de l'Etang, le traitement de surface se résume à un enrobé, correspondant à un usage routier de l'espace, exception faite des calades qui participent à souligner le bassin et les allées et de l'espace entre la calade et le bassin, en stabilisé, ce qui confère un socle « naturel » à l'Etang. S'agissant de concevoir un aménagement d'ensemble cohérent pour l'ensemble de l'espace, la piétonisation de l'ensemble doit permettre l'émergence d'un traitement plus qualitatif.

Des calades participant à la gestion du pluvial ...

Le système de calade a été créé dans les années 1970. Il participe à la gestion des eaux pluviales tout en ayant une fonction ornementale. Le pourtour du bassin étant en enrobé, les eaux de pluie ruissellent vers les calades qui, grâce à leur profil très discret en « V », forment des rigoles. Les arcs de cercles en pierre autour des platanes permettent, au passage, de retenir l'eau qui peut irriguer les platanes en s'infiltrant.

Caractéristiques de la composition des calades ...

Calades en bordure immédiate du bassin :

- Ligne droite calée sur le centre du tronc puis en demi-cercle autour des platanes (centre du demi cercle = centre du tronc). Les lignes droites ont une largeur comprise entre 0,80 et 0,85 m et sont éloignées de 0,80 à 0,85 par rapport au bord du bassin.

Calades Nord et Sud :

- Elles reprennent la forme du bassin (angle coupés), dans le prolongement des précédentes et de même facture.

Calades entourant les platanes en bordure Est de la place :

- Positionnées en demi-cercle repris au niveau des tangentes par des droites aboutissant perpendiculairement contre le muret (centre du demi cercle = centre du tronc). Cercle de pierres non doublé, d'une longueur avoisinant 10 cm.

Calades entourant les platanes en bordure Ouest de la place :

- Positionnées en cercle entier autour des platanes, comme pour les platanes à l'Est, elles sont formées d'un cercle de pierres non doublé, d'une longueur avoisinant 10 cm.

D'une manière générale, les calades entourant les platanes sont en très mauvais état (pierres manquantes, déformations du sol), notamment celles entourant les platanes de la façade Ouest, qui ont presque entièrement disparu. Les désordres sont liés principalement au fait que la base des troncs et les racines se sont élargies et épaissees au fil du temps et ont soulevé les pierres. Le passage/stationnement des véhicules sur les calades a également participé à leur détérioration.

Calade autour du bassin participant à la gestion du pluvial ...



Rangée de platanes à l'Est : demi-cercle et tangentées droites



Autour du bassin : Ligne droite calée sur le centre du tronc et demi-cercle autour des platanes (centre du cercle = centre du tronc)



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.2 LA PLACE DE L'ETANG

Les calades, comme marqueur pour l'occupation du domaine public ...

Les calades peuvent participer à marquer la limite d'occupation du domaine public par les bars et restaurants, d'une manière simple et efficace à proximité immédiate du bassin.

Si elles sont restaurées dans le cadre du projet de réaménagement, il est recommandé :

- le maintien d'une bande de stabilisé fixe de 0,80 m entre le bassin et la calade sur tout le périmètre.
- Un accord avec les restaurateurs pour ne pas installer les tables à cheval sur la calade afin de préserver de la perception des qualités paysagères du site et d'en assurer une meilleure préservation (éviter le déchaussement progressif des pierres avec les pieds des tables et des chaises + confort des clients ...)

Les jours de marché, les emplacements des exposants sont parfois marqués au sol.
L'intégration de points de repères légers intégrés aux nouveaux aménagements/revêtements de sols permettrait de limiter cela.

Marquage au sol les jours de marché



*Distance de 0,80 m par rapport au bassin :
Adapté pour les tables 2 places ...*



... pas pour les 4 places



... Calade, où est-tu ?



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

Les calades formant des alcôves ...

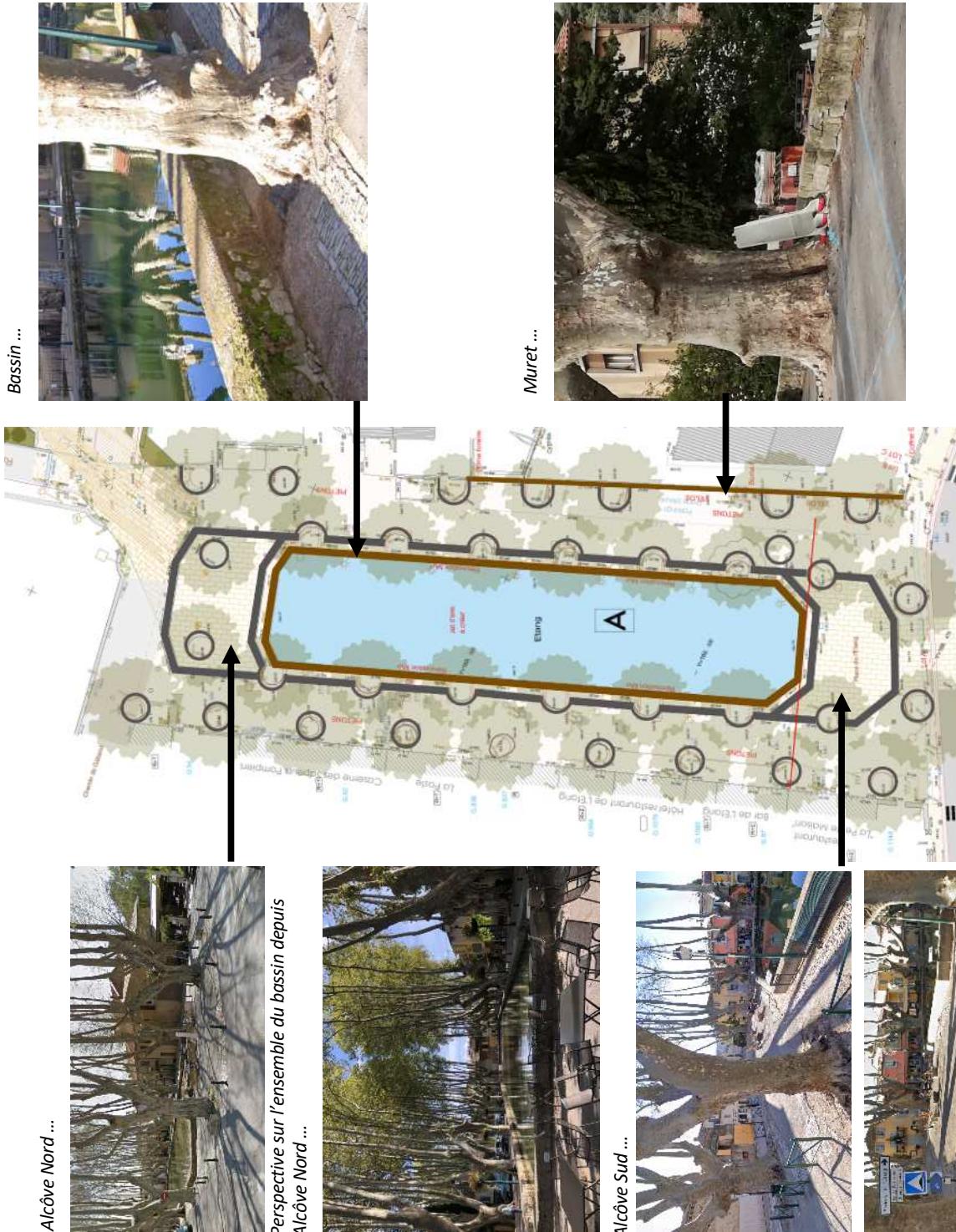
Au Nord et au Sud du bassin les deux espaces délimités par les calades forment des alcôves / placettes, entre les deux allées Est et Ouest. Cette sensation d'espace semi clos est actuellement renforcée par la présence des barrières aux deux extrémités. Avant la piétonnisation de la partie Ouest de la place ces deux espaces étaient les seuls strictement réservés aux piétons.

Loin de servir de délimitation pour les différents usages, il en est généralement fait fi. Ainsi elles sont constituées autant des lieux de passage que des lieux mobilisés les jours de marché, que espaces où l'on s'arrête, avec les tables dressées pour la restauration.

C'est depuis ces deux espaces que l'on peut le mieux appréhender la dimension et perspective du bassin et platanes, puisque dans l'axe.

Une similitude architecturale ...

En limite Est de la place se trouve un muret de même facture que le bassin de l'Etag.



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

Les platanes ...

Une expertise phytosanitaire des platanes a été réalisé en février 2016 par un Arboriste Conseil. S'agissant du domaine du vivant et donc du caractère évolutif des arbres, les conclusions de l'étude, comme précisé au sein de celle-ci, doivent être appréciées pour une durée de 3 ans.

Une liste des travaux à réaliser sur les sujets avait été dressée (cf ci-contre).

Il a été mis en évidence que, dans l'ensemble, les arbres ne présentent pas de défaut majeur sauf pour quelques-uns à surveiller et éventuellement corriger. Toutefois, le maintien de plusieurs sujets peut être compris à plus ou moins long terme.

Du diagnostic établi on relèvera notamment :

- n° 16 : Arbre en mauvais état, avec de nombreux défaut. Ce sujet devra être surveillé et revisité en 2018.

- n° 21: Platane qui présente une cavité ouverte au niveau du collet. Le tronc et creux au son du maillet ainsi que l'insertion des charpentières. On note une cavité ouverte sur une charpentière.

- n° 22 : Arbre totalement creux présentant une cavité ouverte au collet, des fissurations importantes sur le tronc et une nécrose importante sur charpentière. Arbre infesté par l'amadouvier qui est un champignon polypore très actif qui a causé la mort d'une branche. Ce sujet devra être réduit à hauteur et il sera nécessaire d'accompagner son lent dépierrissage.

- n° 29 : Collet infesté par un Ganoderme. Suggère que le collet est totalement creux et que probablement des mâts racinaires sont également atteints. L'avenir de cet arbre est compromis à moyen terme et il faudra le surveiller étroitement.

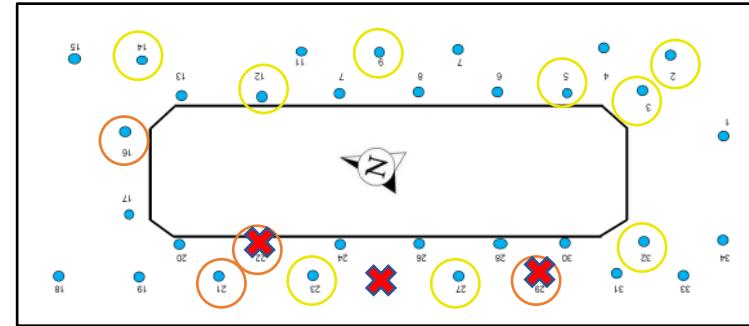
Le n° 25 avait été abattu; les n° 22 et 29 l'ont été depuis également.

VIGILANCE : Il semblerait que les travaux listés n'aient pas tous été réalisés et aucune mise à jour du diagnostic n'a été effectuée. Seuls une surveillance et un entretien réguliers peuvent garantir leur pérennité.

3 platanes sont manquants par rapport aux plantations d'origine. Cela ne perturbe pas la lecture d'ensemble, mais si d'autres venaient à disparaître, il pourrait en être autrement

Liste des travaux à réaliser dressée en 2016

Schéma de localisation des platanes



n°22



n°16

Maintien normal et sans problème immédiat
Maintien acceptable mais un avenir risquant d'être compromis à l'horizon des dix prochaines années
Esperance de maintien court terme

I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

Les platanes

Des mesures de protections doivent également être mises en œuvre :

- l'éloignement des véhicules par rapport aux arbres, pour éviter :
 - les impacts sur les troncs et la contamination par le chancre coloré du platane)
 - la compaction du sol qui est une gêne majeure pour le système racinaire des arbres et son bon fonctionnement.
- l'entretien des arbres :
 - n'effectuer qu'un nettoyage de bois mort lorsqu'il est présent mais de laisser toutes les parties vertes qui sont la source d'énergie de ces arbres.
 - effectuer évidemment la révision des haubans en vérifiant que les bandes de protection ne provoquent pas d'étranglements sur les branches concernées.

En complément :

- A l'extrême Sud de la place, le déplacement le réseau pluvial ainsi qu'une réduction du gabarit de la bande roulante sont aujourd'hui nécessaire afin d'éviter les blessures à la base des troncs et des systèmes racinaires. Il s'agira de les éloigner le plus possible.
- Les platanes ont des diamètres variables qui, d'après le diagnostic réalisé en 2016, vont de 80 cm pour le plus petit, à 146 cm pour le plus gros (dimensions prises à 1,30 m du sol). Leur base est encore plus développée et variable. Dans le cadre des aménagements à venir, le détourage des arbres devra être adapté, pour leur permettre de continuer à évoluer avec le temps. Le détourage doit permettre de clairement identifier la zone à ne pas franchir, pour ne pas abîmer la partie supérieure des racines.

Des troncs et systèmes racinaires qui ont besoin de place...



Les situations à éviter ...



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

*Qualité architecturale des abords ...
... A l'Ouest*

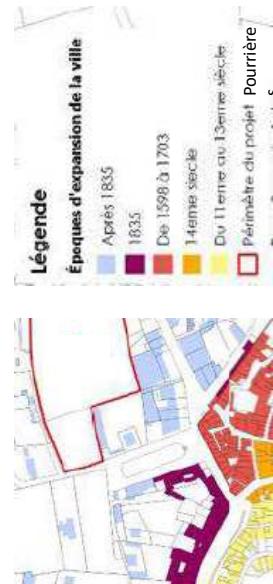
Le front bâti Ouest est sans équivoque celui qui donne toute sa personnalité à la place de l'Etang. Le gabarit des bâtiments présente une certaine harmonie avec un épappnelage des hauteurs. Bien que présentant une certaine harmonie architecturale, le bâti est de deux époques, pour moitié construit avant 1835, pour partie après.

La partie la plus ancienne est actuellement celle qui est la plus colorée et se distingue du reste du noyau villageois ; façades dans les tons ocre jaune et rouge, volets aux couleurs provençales, gris et vert olive. Les couleurs sont coordonnées et reprennent celles des ocres identitaires du Luberon.

Le bâti édifié après 1835 accueillait principalement des équipements et services, à savoir le bureau de poste et la caserne des pompiers. Cette dernière est aujourd'hui délocalisé et sa transformation pour une autre vocation est en cours. On regrettera la réalisation de la rampe d'accès à la Poste liée à la mise aux normes PMR, qui mord sur une bonne partie de la place. Elle reste toutefois dans les mêmes proportions, en profondeur, que les terrasses occupées par les restaurants et bars.

Un des bâtiments a été très récemment coloré dans les tons bleu ciel, qui ne reflète pas du tout les couleurs typiques du Luberon, ni du caractère provençal en général. Il conviendrait d'établir une palette colorée comme référentiel pour préserver l'harmonie du site et éviter ce cas de figure qui dénote et s'écarte de l'harmonie d'ensemble.

Extrait de la notice de présentation de la modification n°2 du PLU



Façade Ouest de la place de l'Etang (partie construite avant 1835)



Façade Ouest de la place de l'Etang (partie construite après 1835)



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

*Qualité architecturale des abords ...
... Au Sud, le mur d'enceinte*

Souligner le rempart

La partie Sud de la place est encadrée par le mur d'enceinte du XVII^e s. Transformé au fil du temps en locaux d'activités et habitations, il comprend de fait de nombreuses ouvertures (porches, portes, fenêtres ...). La pierre de façade reste dominante.

Les devantures sont moins fréquentées de ce côté de la place compte tenu de la forte présence du caractère routier jusqu'au raz du bâtiment, peu engageant.

Le traitement du seuil du mur d'enceinte, au-delà de sécuriser les entrées/sorties, doit permettre de le souligner.

Une fontaine à valoriser Dans la perspective de l'Etang une fontaine est à remettre en état. Discrète car située en renfoncement dans le mur d'enceinte, elle peut être valorisée par un traitement au sol différencié (calepinage et/ou matériau), par exemple.

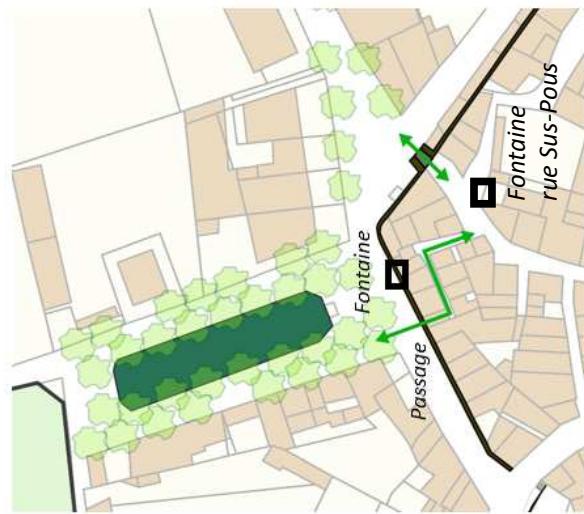
Un passage dérobé pouvant être envisagé

Dans la perspective de l'allée Ouest, une ouverture dans le rempart plus ou moins masquée par une porte en bois annonce un passage menant vers le centre ancien via une étroite ruelle. Elle pourrait constituer à terme une alternative, en tant que passage dérobé pour accéder au cœur historique, en complément du passage par le Portail. La ruelle aboutit face à la Fontaine de la rue Sus-Pous. S'agissant d'une parcelle privative, une acquisition amiable ou Emplacement Réservé au PLU doivent être privilégiés.

Fontaine rue Sus-Pous



Passage sous porche à valoriser, à terme



Fontaine face à l'Etang à valoriser



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

*Qualité architecturale des abords ...
... A l'Est*

La place sur laquelle repose le bassin est maintenue côté Est par un mur de soutènement; les terrains sont donc historiquement à un niveau inférieur par rapport à la place. Les bâtiments sont implantés en retrait, en ordre discontinu, et accompagnés de jardins avec une présence végétale variable.

La villa la plus au Nord a comblé l'espace qui la séparait de la place, créant un seuil au même niveau que celle-ci. Une partie de l'espace privatif est de ce fait assimilé à l'espace public car dans son prolongement. Un camion pizza occupe une partie de cet espace privatif et sa présence est peu valorisante pour la place.

Les bâtiments ne présentent pas vraiment de cohérence/unité architecturale et sont peu nombreux en corrélation avec le nombre d'unité foncières; on en dénomme trois.

Un d'eux, en arrière plan, est en friche. Un autre au nord du site, est utilisé pour du stationnement (location privative d'emplacements) et pourrait évoluer pour une autre vocation.

Seuls deux accès donnent sur la place; le 1^{er} desservant le pavillon, le 2nd desservant le bâtiment faisant office de parking privatif. Le maintien de l'accès au parking et la fréquence des entrées/sorties engendrées au niveau de la place semblent peu adaptés à la piétonnisation de la place. Une desserte de la parcelle via l'opération Pourrières mériterait d'être étudiée par les porteurs de projet et discutée avec le(s) propriétaire(s).

Pavillon et garages locatifs



Camion pizza en bordure de l'Etang



Seuil privatif ramené au même niveau que la place



*Au Sud de la place
Bâtiment en friche et bâtiment en cours de rénovation – mur de soutènement de la place*

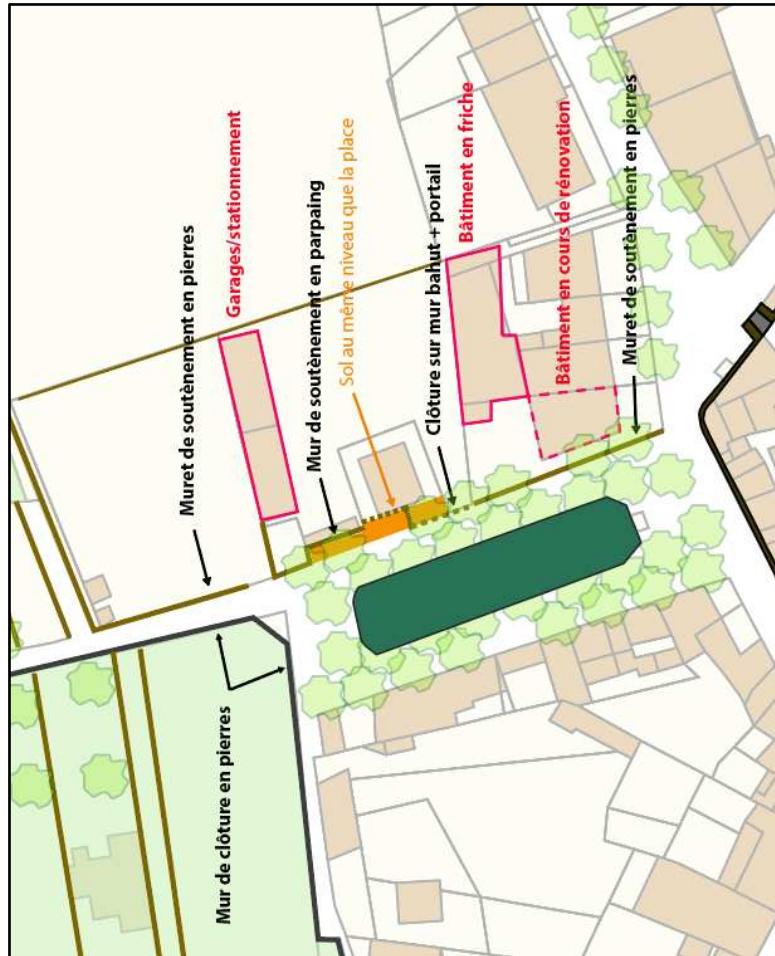


I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

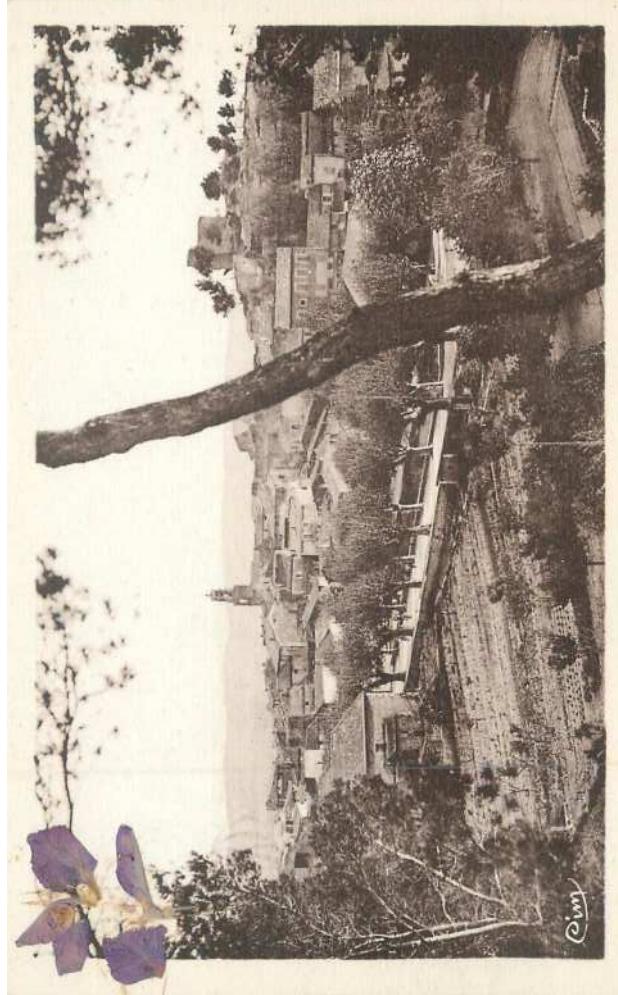
I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

Qualité architecturale des abords ...
... A l'Est

Caractéristiques de la façade Est de la place de l'Etang



Vue sur le village depuis la Roque avec la place de l'Etang en premier plan
soutenue de la place bien visible
Ancienne carte postale- non datée



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

Le mobilier d'éclairage

L'éclairage public vient contre l'Etang, en alternance avec les platanes, sur les côtés Est et Ouest du bassin.

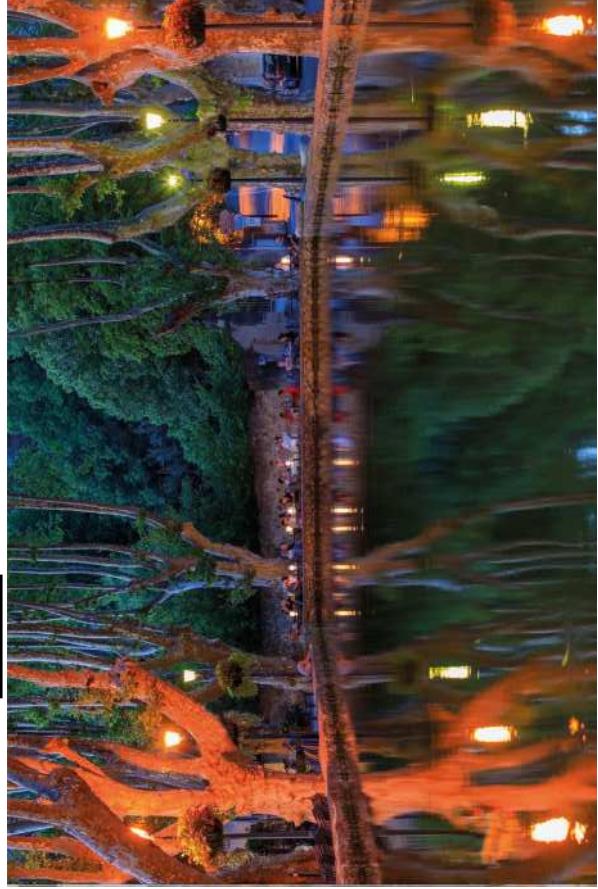
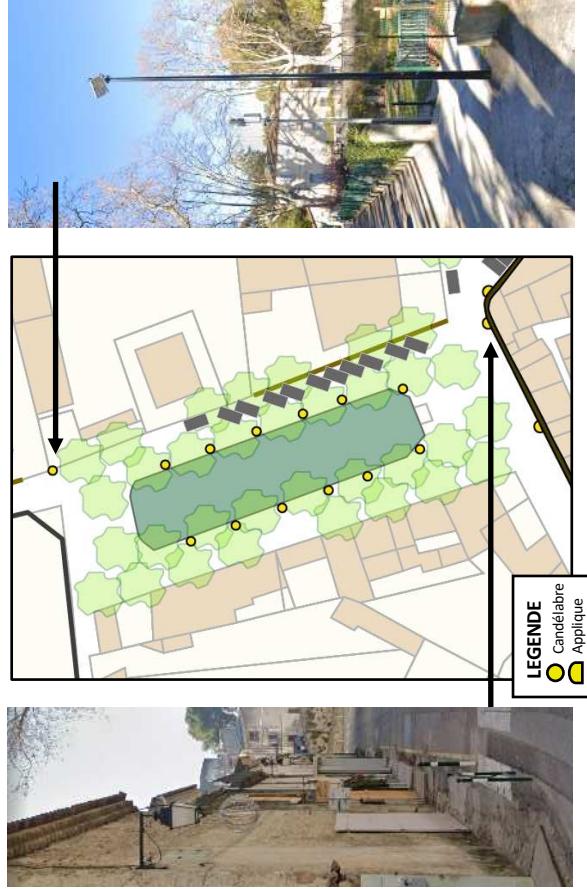
Au Sud, deux candélabres sont également présent au niveau des angles coupés du bassin, donc en léger décalage par rapport aux alignements. On ne retrouve pas cette situation aux angles coupés au Nord du bassin.

Les placettes Nord et Sud (alcôves délimitées par les calades) ne sont éclairées qu'indirectement et donc avec une moindre intensité et ce sont les éclairages des tables des restaurants qui animent, la nuit, ces espaces.

A l'extrémité Nord de la place, au niveau de l'entrée du parking de l'Etang, un spot fixé sur un mat relativement haut vient assurer une bonne visibilité de l'entrée du parking et, de fait, d'une partie de la placette, mais il dénote en termes d'esthétisme et vient perturber la perspective sur l'ancienne école.

Au Sud les lanternes en applique sur le rempart ont fonction à éclairer la voie. Elles sont dans les perspectives des allées Est et Ouest du bassin.

Positionnement actuel de l'éclairage public autour de l'Etang



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

Le mobilier visant à sécuriser les piétons

Au Nord de l'Etang, les potelets s'appuyaient autrefois contre la calade extérieure, mais une partie des plots était étaié à l'extérieur de l'alcôve, tandis qu'une autre partie était à l'intérieur. Ils se prolongeaient ensuite sur la calade.

Au Sud, les potelets suivaient plutôt l'alignement des platanes. Reliés entre eux par une chaîne, ces dernières s'avéraient dangereuses au passage.

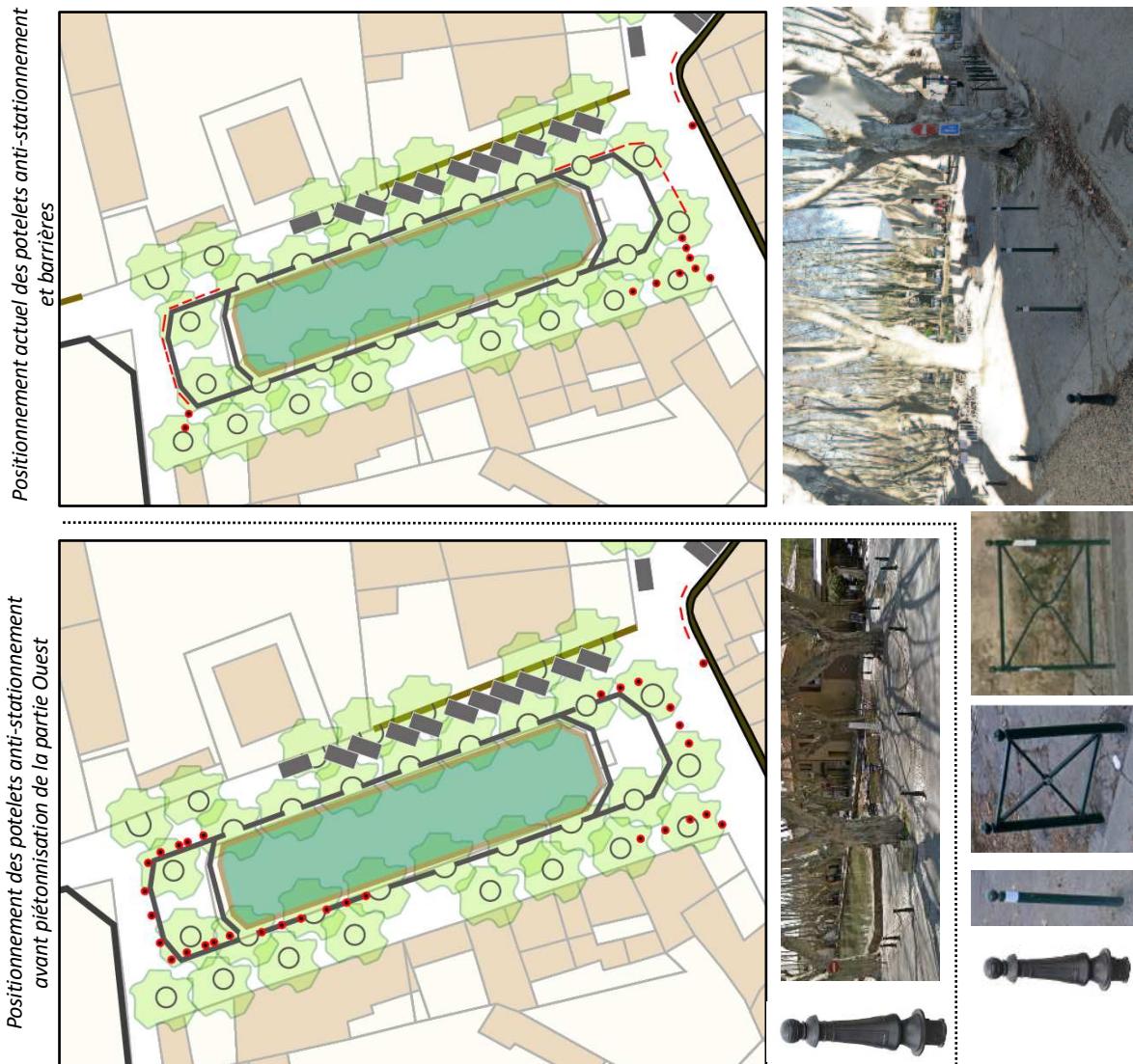
Le mobilier a été changé avec la piétonnisation de la partie Ouest de l'Etang et les potelets ont été remplacés en grande majorité par des barrières. Ce dispositif n'a pas amélioré la fluidité de passage pour les piétons et est de moindre qualité esthétique pour un monument historique.

Au Sud de la place, on retrouve aujourd'hui deux typologies de barrières et deux typologies potelets, une partie des anciens potelets étant toujours en place.

Les extrémités de l'allée Ouest ont été fermées par des potelets et pour les livraisons, les véhicules stationnement principalement au Sud, le long des potelets, débordant en partie sur la voie.

Au Nord de l'Etang, adossé au bâtiment à l'angle avec le chemin de Gabaru, une place de stationnement est réservée aux services de la Poste.

Dans le cadre des aménagements futurs, et avec la piétonnisation de l'allée Est, le mobilier devra être repensé afin de le limiter au strict nécessaire, de rechercher une identité commune avec celui qui sera retenu pour le Portail et en harmonie avec le cours Pourrières et rue Intendant Général Deranque.



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.3 LA PLACE DE L'ETANG

Le mobilier de confort

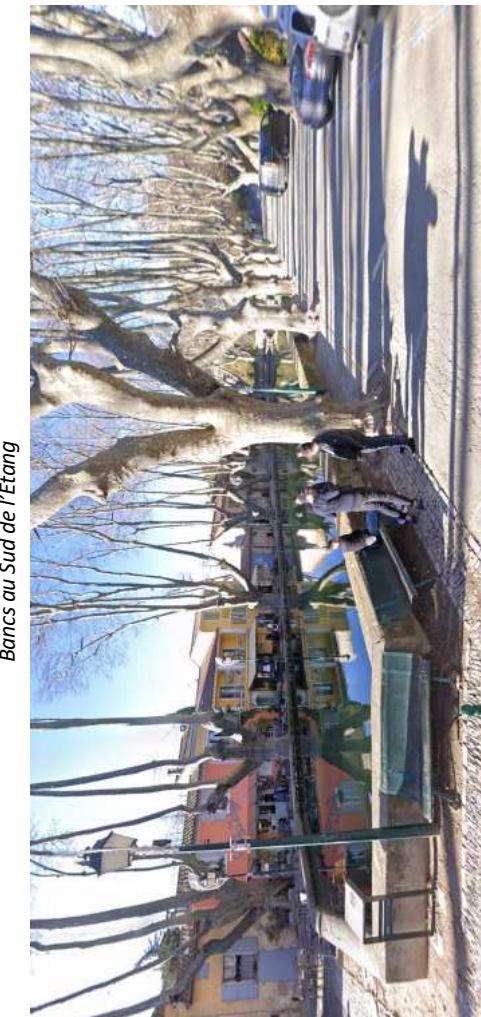
Si l'allée Ouest est pourvue d'assises rattachées aux terrasses des bars et restaurants, l'allée Est ne dispose que deux bancs permettant de se reposer sans consommer.

Leur positionnement, contre l'étang, fait qu'on lui tourne le dos lorsque l'on est assis et ne permet donc pas de « profiter du panorama ».

Leur positionnement mérite d'être repensé sans pour autant qu'ils ne créent des obstacles les jours de marché. Lorsque les places de parking seront supprimées côté Est de l'allée, quelques uns pourraient y être installés.

D'autres pourraient trouver leur place entre les platanes au Nord et Sud, en remplacement de plots anti-stationnements par exemple, afin de jouer deux fonctions à la fois et d'offrir un cadre plus apaisé sortant du caractère routier.

Enfin, l'ensemble du mobilier (banc, plots anti-stationnement, corbeilles ...) devra être coordonné (matériaux, couleurs ...).



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

Le domaine Gabaru et l'Ecole des Garçons, éléments du patrimoine cucuronnais

Au Nord de la place de l'Etang se trouvent la maison Gabaru et l'ancienne école des garçons.

De Domaine Gabaru est privé tandis que l'école des garçons est de propriété communale. Elle est partiellement utilisée en tant que maison ouverte aux associations. Ces deux bâtiments/anciens domaines sont à mettre en relation, tant ils entretiennent des relations physiques et visuelles étroites. Bien que de qualité architecturale évidente, l'ancienne école semble avoir été un peu oubliée au fil du temps. La voie qui passe entre les deux domaines, au-delà de mener au nouveau groupe scolaire, amène à la chapelle de l'Hermitage, autre élément patrimonial de la commune.

Le domaine Gabaru

La maison Gabaru est une propriété du XVIII^{es}, bâtie hors des remparts pour permettre l'aménagement de jardins. Tantôt nommé maison, domaine ou encore château, la bâtisse appartenait à la famille Bérard du Roure et aujourd'hui à la famille Bombes de Villiers. Elle a été utilisé pour l'accueil des équipes de tournage cinématographiques.

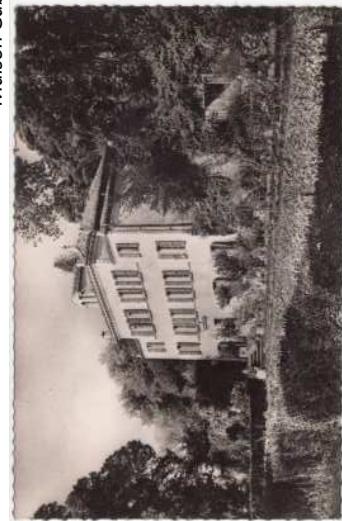
Elle revêt un cachet patrimonial singulier, implantée sur un système de terrasses dans son écrin de verdure.

Le parc du château, qui bénéficie de la présence de l'eau grâce à un grand réservoir au Nord de la parcelle, valorise la bâtisse. Il est composé majoritairement de haies taillées, espaces enherbés, de grands sujets arborés et quelques fines allées piétonnes en stabilisé. Le parc contient par ailleurs un hôtel votif romain, qui témoigne d'une occupation ancienne du site.

Le domaine est entouré d'un mur en pierres caractéristique.

Un des portails d'accès au domaine donne sur l'extrémité de la place de l'Etang; il est accompagné des deux piliers ornementaux surmontés de vases et attire le regard.

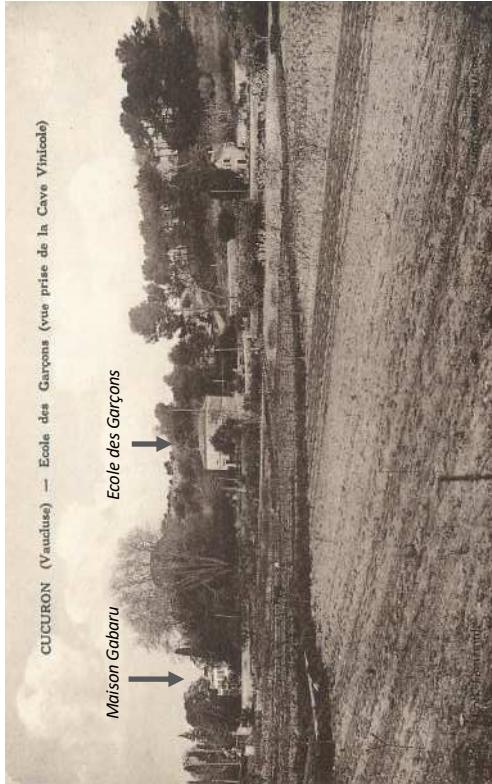
Maison Gabaru et son parc



Co-visibilité des deux bâtiments - Vue depuis l'extrémité de l'allée Est de l'Etang



Ancienne carte postale - non datée - mettant en évidence la complémentarité des deux bâtisses Maison Gabaru et école des garçons et les jardins/parc attenant, la Roque en arrière plan



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

L'ancienne école des garçons

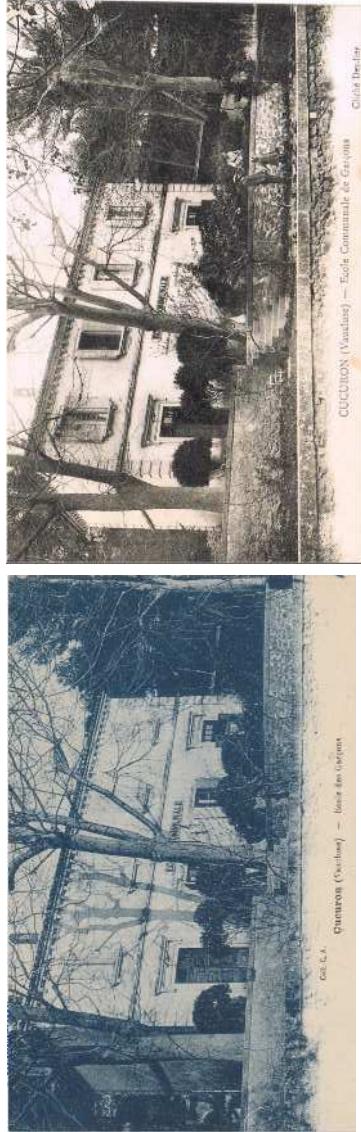
De l'autre côté du chemin de l'Hermitage se trouve l'ancienne école des garçons, bâtie à l'époque sur un terrain de verger d'olivier appartenant à Alfred Berard De Roure (maire). Après études et montages financiers du dossier, un appel d'offre, passé en août 1868, a été adjugé à Denis Pradel entrepreneur de maçonnerie à Cadenet. L'école a été inaugurée le 15 juillet 1869. Bien que plus récente que la maison Gabarù, elle entre en résonance avec celle-ci comme un effet de miroir; l'avant du bâtiment est aménagé en terrasses avec une fontaine, les platanes situés sur la terrasse devant l'école se prolongent dans le domaine Gabarù, la facture architecturale des bâtiments est assez proche et en harmonie.

Avec le jardin situé sur son flanc Est et l'ancien aqueduc à arcades encore conservé, bien que ne relevant pas de la même unité foncière, l'ensemble présente un intérêt patrimonial évident, mis en avant par le passé dans de nombreuses cartes postales.

Face à l'école, un jardin en terrasse était cultivé. Contrairement à celui de la maison Gabarù, aménagé et valorisé, il a ici laissé place à un parking public, réalisé entre 2004 et 2005. Pour l'aménagement de ce parking, la topographie du terrain, a été pour partie remaniée.

Pour améliorer et valoriser le patrimoine architectural de l'école et de ses terrasses qui forment un ensemble harmonieux, il conviendrait de repenser la présence des jeux d'enfants hauts en couleur et la clôture en treillis soudé vert, peu adaptés. Les jeux pourraient être déplacés ailleurs, comme par exemple au niveau du verger à l'Est du futur quartier Pourrières, ou à proximité de l'école actuelle. La clôture pourrait être remplacée un autre modèle, assorti avec les barrières délimitant la terrasse supérieure, à la typologie plus adaptée et harmonieuse. Le clôtures et murs des terrasses pourraient être accompagnés de haies basses taillées, de faible largeur, mais au feuillage dense, à l'image des haies « à la française », que l'on retrouve dans les jardins de certains domaines et/ou de platebandes fleuries au pied des murets; à l'image du jardin de la maison Gabarù. La terrasse inférieure pourrait être aménagée de deux bancs, afin de profiter du jardin et de la vue.

Anciennes cartes postales de l'école des garçons - non datées



Vues actuelles de l'ancienne école



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

Portail d'accès d'origine du bâtiment – ancienne carte postale non datée

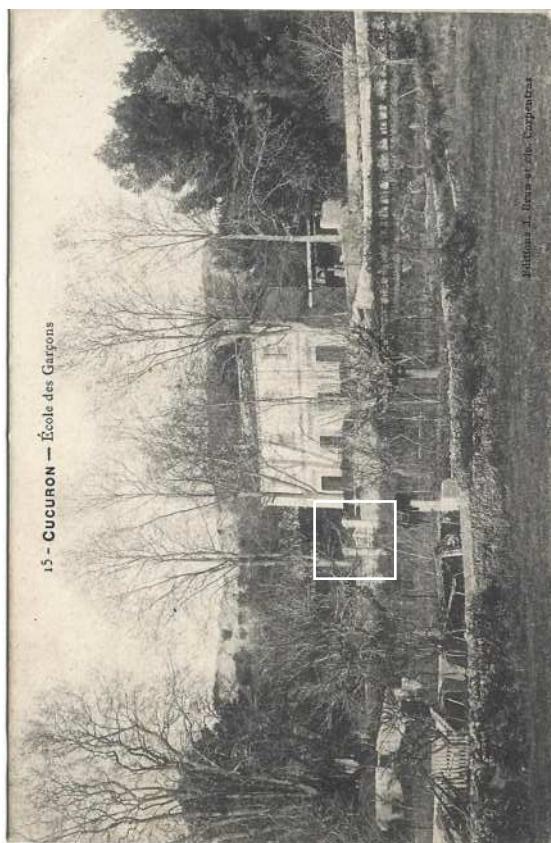
L'ancienne école des garçons

L'école comprenait un préau côté Est de la bâtisse. Des extensions ont été réalisées en partie Ouest et Nord du bâtiment à une période plus récente.

L'accès principal donnait autrefois sur l'impasse des Pins (portail), dans l'axe central du bâtiment. Il est aujourd'hui muré et l'accès se fait par le côté Ouest. Il subsiste toutefois toujours les piliers de l'ancien portail. Une connexion de terrasse en terrasse par ce biais et selon cet axe avec le projet d'équipement public mériteraient d'être retrouvée.

La fontaine et son bassin circulaire autrefois associés à l'usage de l'école et présents sur la terrasse supérieure dans l'axe central du bâtiment ont été conservés. Ils pourraient être remis en état de fonctionnement.

On remarquera par comparaison avec les anciennes cartes postales qu'autrefois quatre platanes s'élevaient depuis la terrasse. Seuls deux subsistent aujourd'hui. A l'image des bastides et domaines, ils cadrent la façade du bâtiment et participent à sa valorisation patrimoniale.



Portail aujourd'hui muré – piliers conservés



*Fontaine sur la terrasse supérieure,
dans l'axe central du bâtiment*



Extensions au Nord et à l'Ouest du bâtiment



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

L'ancienne école des garçons

Depuis la terrasse supérieure de l'école et jusqu'à l'impasse des Pins, une belle vue sur le dégradé des toitures en tuiles du centre historique s'offre au regard. On perçoit également les lignes végétales formées par les alignements des platanes accompagnant le cours Pourrières et l'Etang. En hiver, lorsque le platanes perdent leur feuillage, on y distingue clairement la Tour Sus-Pous et le donjon St Michel ainsi que leurs reliefs collinaires respectifs qui se détachent de l'horizon.

Dans le cadre de la réalisation du pôle d'équipements publics au droit de l'aire de stationnement actuelle tel que prévu avec la modification n°3 du PLU, une attention particulière devra être portée sur le cône de vue depuis les terrasses de l'école pour préserver la vue sur le centre historique depuis cet élément du patrimoine dont la fréquentation sera renforcé, tout au moins depuis la terrasse supérieure accompagnant les seuils d'entrée du bâtiment. Pour remplir cet objectif, le faîtage des futurs bâtiments (point le plus haut de la toiture) ne devrait pas dépasser de plus de 1,60 m la cote de 351 m NGF (cote de la terrasse supérieure de l'école).



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

Extrait de la notice de présentation de la modification n°2 du PLU

Le parking de l'Etang

Le parking actuel est le secteur retenu par la commune pour la réalisation d'un pôle d'équipement public. Il est situé dans le périmètre du site inscrit de l'Etang et de ses abords.

A l'entrée de celui-ci une bande d'espace vert accompagne la voie qui mène à l'école. Il s'agit en réalité d'un reliquat du terrain d'origine (terrasse cultivée) dont une partie a été décaissée et aménagée en parking. La sensation de « reliquat » est liée à sa faible largeur et à son positionnement, sur le côté de la parcelle, comme un espace un peu oublié, mis de côté.

Pour autant cet espace participe à la mise en perspective de l'ancienne école des garçons et d'une certaine façon à sa valorisation en tant qu'espace d'accompagnement.

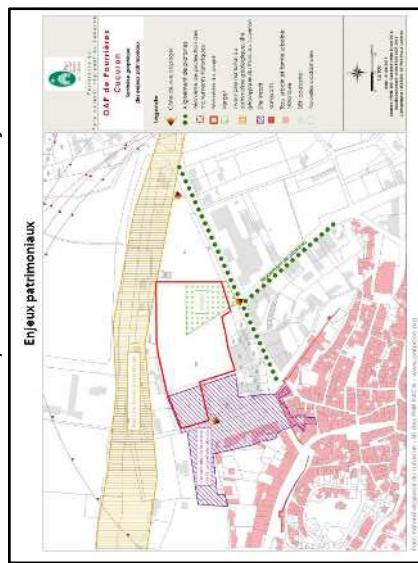
Elle comprend une table de pique-nique, une fontaine et des toilettes communales. La zone de stationnement étant en saison touristique utilisée également par les visiteurs en tant que point de départ pour la visite du village, de la chapelle de l'Hermitage ou d'autres points d'intérêt, ces petits équipements permettent de rendre des services au public dans ce cadre.

Ils ne participent toutefois pas à la valorisation de la perspective sur l'école et dans le cadre de l'évolution du site pour l'accueil d'un équipement public leur présence mérite d'être questionnée.

La fontaine peut toutefois être conservée et le cas échéant déplacée sur la parcelle.

L'accès physique n'y est pas aisément tenu des pentes, talus, et clôtures. Le seul passage est un étroit portail, contre le mur qui le longe. L'articulation entre la voie actuelle, la future voie de desserte du pôle d'équipement /quartier Pourrières et la terrasse mériterait d'être repensée afin de créer un seuil plus ample, plus généreux, plus facilement accessible et intégré au futur projet.

Son aménagement, en tant qu'espace vert nécessite également d'être repensé pour une meilleure valorisation globale de cette interface entre l'ancienne école, la maison Gabaru, le futur pôle d'équipement, et dans le prolongement de l'Etang. Le vocabulaire des terrasses mériteraient d'être mieux affirmé.



Le parking



Le jardin-terrasse



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

Le parking de l'Etang

Dans le cadre de la réalisation du pôle d'équipements publics au droit de l'aire de stationnement actuelle tel que prévu avec la modification n°3 du PLU, une attention particulière devra être portée sur les cônes de vue depuis l'extrémité de l'Etang, de façon à préserver la vue sur l'école et les platanes qui l'accompagnent et afin de continuer à valoriser cet élément du patrimoine cucuronais.

Les espaces libres accompagnant le pôle d'équipement doivent participer à la valorisation de la perspective sur l'école et faire ressortir le caractère de terrasse, en résonnance :

- avec les jardins de la maison Gabarù : haies taillées, espaces enherbés, allées, point d'eau/fontaine ; au moins sur une partie
- avec les terrasses gravillonnées de l'école et l'accompagnement végétal recommandé des murets/clôtures.

Cône de vue sur l'ancienne école et ses platanes à préserver



Vue ouverte sur la maison Gabarù et l'ancienne école depuis l'extrémité de la place de l'Etang



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

Le mobilier d'éclairage

La montée vers les écoles est pourvue d'éclairage public, ce qui permet aux écoliers de se rendre à l'école en toute sécurité.

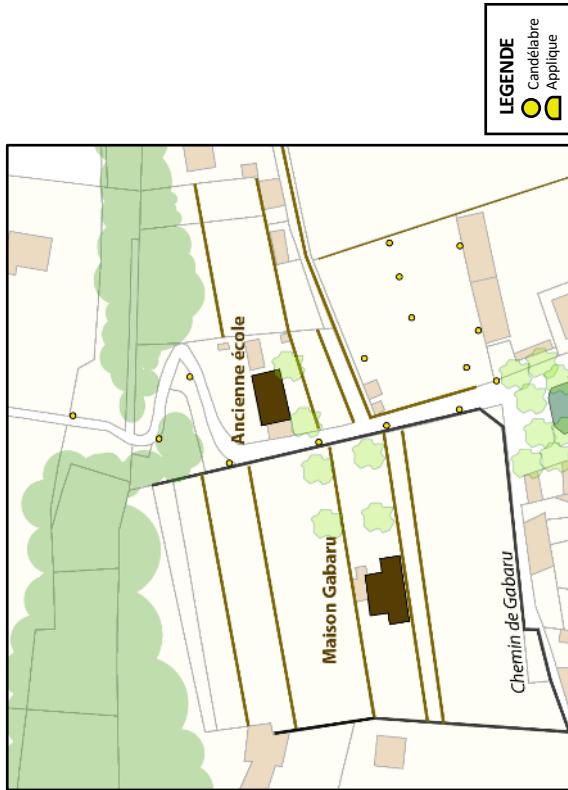
Les candélabres y sont de même facture que ceux de la place de l'Etang et dans le prolongement de l'alignement de ceux implantés côté Est du bassin. Tout en valorisant l'allée menant à l'ancienne école des garçons, ils créent un lien étroit entre l'école et l'Etang.

L'ancienne école ne fait à ce jour pas l'objet d'éclairage particulier.

Un éclairage depuis le sol des deux platanes (du bas vers le haut) , ou bien un éclairage en applique à l'entrée principale du bâtiment valoriserait ses atouts patrimoniaux.

Le parking de l'Etang est également éclairé en son centre et côté. Les candélabres y sont différents. Sur cet espace le positionnement devra être repensé en totalité, en fonction du projet architectural et des espaces publics qui sera retenu.

*Localisation de l'éclairage public
Secteur Ancienne école des garçons et parking de l'Etang*



Typeologie des candélabres parking de l'Etang



Continuité d'implantation et de la typologie des candélabres entre l'Etang et l'ancienne école des garçons



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 AU NORD DE L'ETANG : LE DOMAINE GABARU – L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS – LE PARKING

Le mobilier de confort

A l'exception de la table de pique-nique au niveau de l'espace vert entre la voie menant à l'ancienne école et le parking, aucune assise ne jalonne l'espace.

Dans le cadre du réaménagement du jardin de l'ancienne école des garçons, des bancs pourraient être installés. Ils seront préférentiellement orientées dans le sens des terrasses, positionnés sur la terrasse inférieure, de part et d'autre de l'escalier central et adossés contre les terrasses.

De cette façon, les emplacements bénéficieront de l'ombre des platanes et des perspectives sur le centre historique.

Le pôle d'équipements publics prévu au niveau du parking actuel, pourra également être agrémenté d'assises qui pourront être utilisés en l'attente du démarrage de la séance de cinéma, pendant des festivités de la maison des associations, pour les parents surveillant leurs enfants aux jeux. D'autres pourraient trouver leur place dans la partie végétalisée, près de la fontaine après remise en état de celle-ci pour ceux qui rechercheront l'ombre et la fraîcheur.

I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 LA RUE INTENDANT GENERAL DERANQUE

Caractéristiques des fronts bâtis et perspectives ...

La rue Intendant Général Deranque était autrefois nommée rue de l'Etang, étant donné qu'elle se situe dans le prolongement de la place et longe le rempart.

Le rempart en lui-même est ici peu visible compte tenu des habitations bâties en ses murs. Le linéaire suggère toutefois sa présence. Le seuil accompagnant le rempart est relativement étroit et ne permet pas sa fréquentation piétonne. Il vient toutefois souligner le rempart et méritera d'être mieux mis en évidence. Les constructions édifiées côté Nord de la rue sont de même époque que celles accompagnant le bassin côté Ouest. Le seuil accompagnant le linéaire bâti est ici un peu plus large mais est entravé par les adaptations individuelles dans la gestion du pluvial, ce qui génère un certain désordre fonctionnel et peu qualitatif en termes d'aménagement.

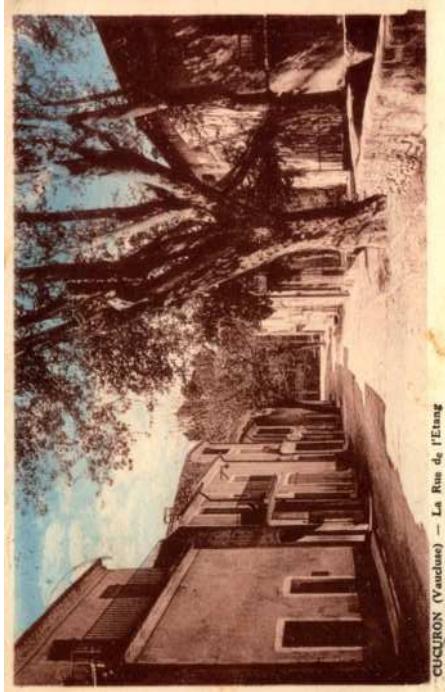
Depuis son extrémité Est, la perspective débouche sur le donjon St Michel, avec la rampe en pierres de l'Auro en premier plan. L'effet perspective est légèrement accentué par le rétrécissement de la distance entre les bâtiments à l'extrémité de la rue.

On remarque la présence de platanes dans la perspective sur une ancienne carte postale, contre la rampe de l'Auro.

Depuis l'extrémité Ouest, la perspective donne sur les platanes de l'Etang situés en bord de voie dont l'alignement se prolonge pour encadrer la place du Portail, en épousant la courbe.

La rue Intendant Général Deranque est ressentie comme un trait d'union entre l'Etang et le cœur historique du village.

Depuis le bord de la place de l'Etang, perspective sur la rampe de l'Auro et le donjon St Michel – ancienne carte postale non datée



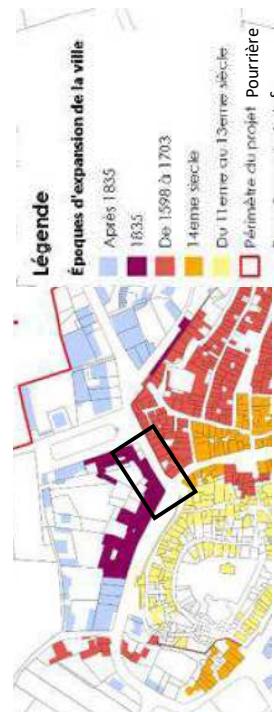
Même endroit aujourd'hui



Perspective depuis l'extrémité Ouest de la rue



Extrait de la notice de présentation de la modification n°2 du PLU



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 LA RUE INTENDANT GENERAL DERANQUE

Caractéristiques des fronts bâtis et perspectives ...

L'extrémité Ouest de la rue aboutit sur le boulevard du Nord, où s'opère la jonction entre le rempart du XVème s. et celui du XIIIème s.
Elle marque également l'entrée dans le centre historique par la rue de Léonce Brieugne, l'une des deux rues principales du cœur du village.

À ce niveau, le donjon St Michel n'est plus perceptible. La perspective met en évidence

- la rampe de l'Auro, le rempart, les platanes qui l'accompagnent et l'architecture majoritairement en pierre qui s'élève et qui s'harmonise avec l'ouvrage
- l'entrée dans le centre ancien est révélée.

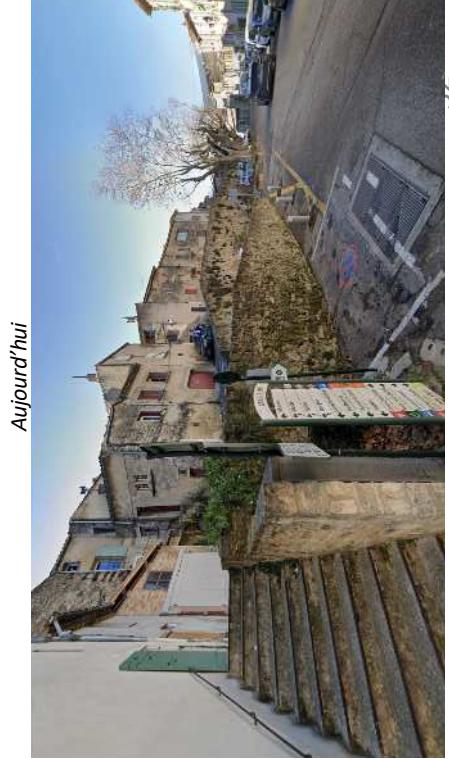
En référence aux anciennes cartes postales, on remarquera que les platanes qui marquaient autrefois la perspective et venaient souligner la rampe de l'Auro constituaient le prolongement de ceux encore présents aujourd'hui boulevard du Nord le long des remparts.

Dans le cadre des aménagements pouvant être envisagés pour la valorisation des lieux, le prolongement de l'alignement permettrait, depuis la perspective de la rue Intendant Général Deranque de recréer un écrin vert pour le Donjon qui domine le relief collinaire. Il permettrait également aux habitations d'être protégées du vent.

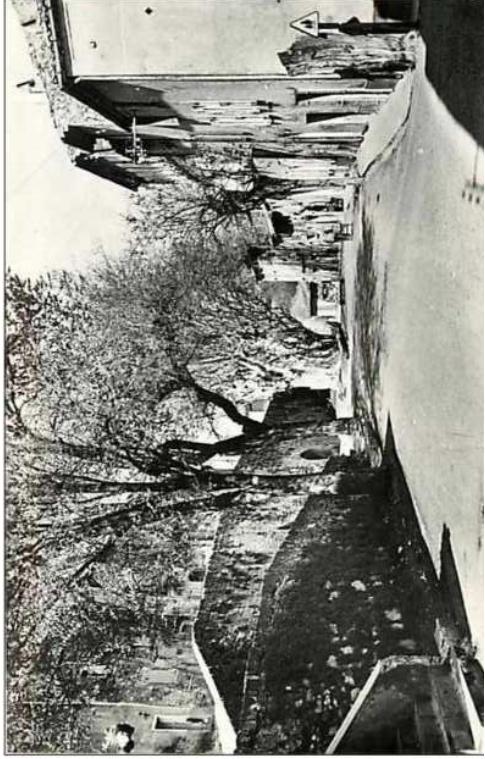
*Vue depuis l'extrémité Est de la rue
sur le donjon St Michel*



*Vue depuis l'extrémité Ouest de la rue
sur le rempart du XIIIème s et la rampe de l'Auro*



Aujourd'hui



*Vue sur le rempart du XIIIème s, accompagné des platanes
Ancienne carte postale – non datée*

L'«Auro» vient du latin «aura» qui signifie «souffle, air, brise». Ce côté des remparts est son orienté au Nord et est exposé au vent/mistral. Les platanes assurent une protection.

I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.4 LA RUE INTENDANT GENERAL DERANQUE

Le mobilier d'éclairage

L'éclairage public vient en applique contre le rempart, côté Sud de la voie.

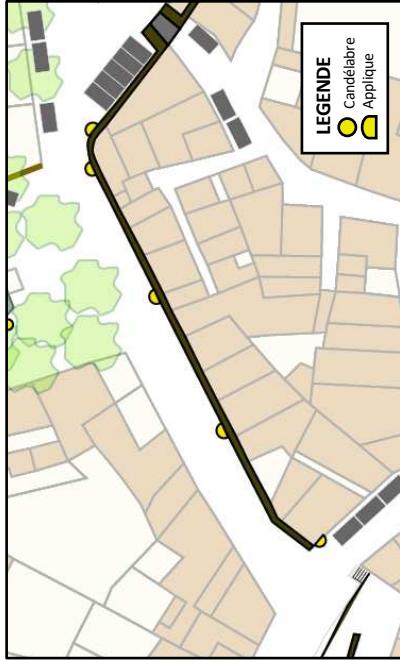
C'est la solution la plus appropriée compte tenu de l'étroitesse de la rue.

Le mobilier visant à sécuriser les piétons

A ce jour aucun dispositif ne protège les piétons.

Dans le cadre de la réhabilitation globale de la voie leur mise en place devra être étudiée, en adéquation avec le type d'aménagement qui sera retenu, et sans pour autant qu'elle ne génère un alignement trop important de potelets qui risquerait de créer un écran de part et d'autres de la voie dans la perception de la perspective d'ensemble, peu adapté au contexte villageois et compte tenu de l'étroitesse de la voie.

Positionnement actuel de l'éclairage public rue Intendant Général Deranque



Effet à éviter avec les nouveaux aménagements



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.5 LE BOULEVARD DU NORD

Caractéristiques des fronts bâtis et patrimoine arboré....

Le boulevard du Nord est caractérisé par son front bâti d'une grande unité architecturale sur la plus grande partie de son linéaire, ainsi que par l'alignement de platanes qui accompagnent le rempart. De grands porches viennent rythmer les façades.

La Tour de l'Auro et le début de la rue du château, adossée à la Tour et qui monte en direction du donjon St Michel, marque la fin de cette unité architecturale.

La Tour est la seule tour restante des tours qui dominaient la muraille de l'enceinte du XIII^e siècle. Elle défendait la porte de l'Auro, aujourd'hui démolie.

Le boulevard du Nord continue ensuite vers la route de Vaugines, dont le croisement est marqué par la présence de trois platanes de part et d'autres, marquant historiquement l'importance de la voie dans le maillage territorial, et en tant que porte d'entrée du village. Le parking de Vaugines, en cours d'aménagement, renforce ce caractère de porte d'entrée.

A noter qu'autrefois le boulevard du Nord était nommé « le Cours », comme en témoignent les intitulés des anciennes cartes postales, synonyme de lieu de promenade.

Harmonie des façades – Boulevard du Nord



Tour de l'Auro



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.5 LE BOULEVARD DU NORD

Caractéristiques des fronts bâtis et patrimoine arboré....

L'alignement de platanes accompagnant les remparts est cadré à ses deux extrémités par les deux rampes menant dans la ville du XIIIème s.

Il était autrefois ancré dans un massif à quelques centimètres au-dessus du niveau de la voie qui a par la suite été arrasé avec l'avènement de l'automobile pour permettre aux véhicules de stationner.

A noter qu'autrefois le boulevard du Nord était nommé « le Cours », comme en témoignent les intitulés des anciennes cartes postales, synonyme de lieu de promenade.

La zone de stationnement est utilisée principalement par les résidents habitant à l'intérieur de l'enceinte du XIIIème s et dans la rue. Elle était seule la zone de stationnement de ce côté du village, avant la création du parking aujourd'hui situé à deux pas, route de Vaugines. Les jours de marché elle est également bien fréquentée, compte tenu de sa proximité avec la place de l'Etrang.

Le système racinaire a été quelque peu abîmé lors de la mise au niveau de la voie et continue de l'être avec le frottement des roues conjugué au poids des véhicules.

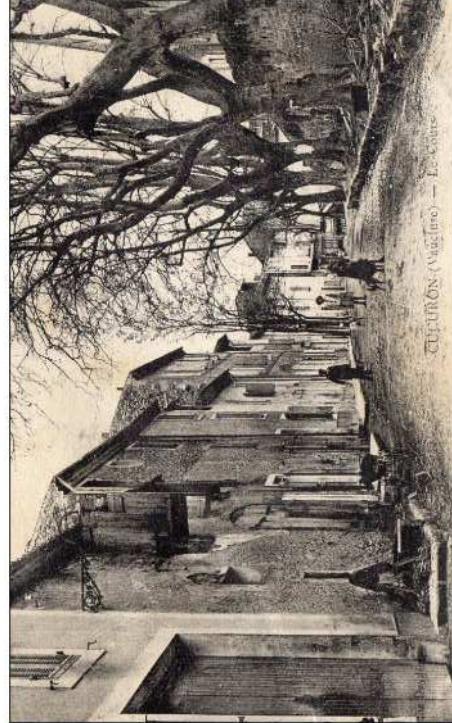
*Traces de coupes antérieures
du système racinaire*



*Système racinaire découvert par le passé, non raboté
et qui occupe une place importante en surface*



*Traitements de l'alignement de platanes en accompagnement des remparts
Anciennes cartes postales – non datées*



Aujourd'hui



1.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

1.3.5 LE BOULEVARD DU NORD

Caractéristiques des fronts bâtis et patrimoine arboré...

Après la section des remparts, et juste après la porte de l'Aurose trouve la jonction avec l'ancienne route de Vaugines, (aujourd'hui nommée chemin du Cagnard) qui longe le coteau de la Roque.

Le boulevard du Nord épouse le relief et forme une courbe caractéristique jusqu'à rejoindre à nouveau le rempart du XIIIème s. et la jonction avec la route de Lourmarin.

Dans la courbe, la route est maintenue par un mur de soutènement et offrait par le passé un belvédère sur la plaine agricole. Ce belvédère était planté de 8 platanes.

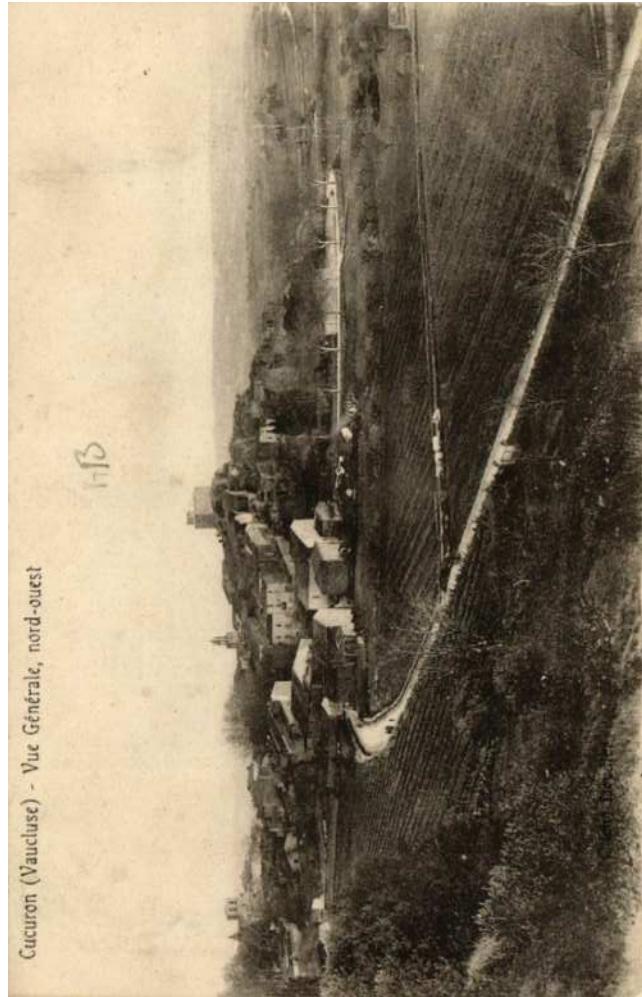
L'actuelle route de Vaugines a été réalisée à la fin des années 1970 sur le tracé d'un fin chemin agricole. La coupe de deux platanes a été nécessaire à son passage. La route de Vaugines est donc aujourd'hui encadrée de trois platanes de part et d'autres.

Le récent parking de Vaugines, en cours d'aménagement, renforce aujourd'hui ce caractère de porte d'entrée.

Alignement de platanes encadrant la route de Vaugines



Vue depuis la Roque, sur l'ancienne route de Vaugines (chemin du Cagnard), le donjon St Michel son relief collinaire, le boulevard du Nord accompagné de ses platanes surplombant la plaine agricole



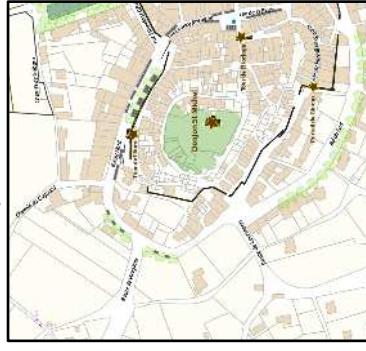
1933



1979



Aujourd'hui



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.5 LE BOULEVARD DU NORD

Un patrimoine à valoriser...

L'extrémité Ouest de l'alignement est marquée par la Tour de l'Auro, tandis que l'extrême Est est marquée par la présence d'un lavoir et d'une fontaine.

La Fontaine du Boulevard Nord, dite aussi du Barri, elle est située contre le mur enceinte et composée d'un bassin ovale rétréci à la base et au bord en burrelet est alimenté par un canon fiché dans une pile rectangulaire.

Le lavoir se trouve sous le mur d'enceinte ; on a utilisé pour le construire une grotte existante, creusée dans le rocher au XVIIIème siècle. L'aqueduc de la Fontaine de la Place de l'Horloge l'alimente. Les lavandières posaient le linge sur la pièce de bois fixée au-dessus du bassin.

Ce patrimoine est aujourd'hui peu valorisé. Le lavoir est la plupart du temps masqué par les véhicules qui stationnent devant et empêchent de s'en approcher. Les abords de la fontaine sont encore marqués par l'emplacement des anciennes cabines téléphoniques. Le traitement du sol pourrait mieux s'accommoder avec les remparts.

Un réaménagement simple mais plus qualitatif permettrait de mieux révéler ces éléments patrimoniaux et la placette.

*Fontaine et lavoir contre et dans le rempart
Ancienne carte postale – non datée*



Fontaine du Barri



Lavoir du Barri



*Fontaine et lavoir contre et dans le rempart
Ancienne carte postale – non datée*

I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.5 LE BOULEVARD DU NORD

Le mobilier d'éclairage

L'éclairage est dans une première section en applique contre les façades, au-dessus du trottoir qui est présent uniquement côté Nord de la voie. C'est la solution la plus appropriée, compte tenu de l'étroitesse du trottoir, et en continuité avec la typologie d'éclairage de la rue Léonce Brieugne qui se situe dans le prolongement.

Son positionnement en applique est localisé dans les mêmes limites que la séquence urbaine et paysagère du rempart, de la montée de l'Auro et des platanes.

Les remparts, les platanes, la fontaine et le lavoir ne font pas l'objet d'une mise en scène par l'éclairage.

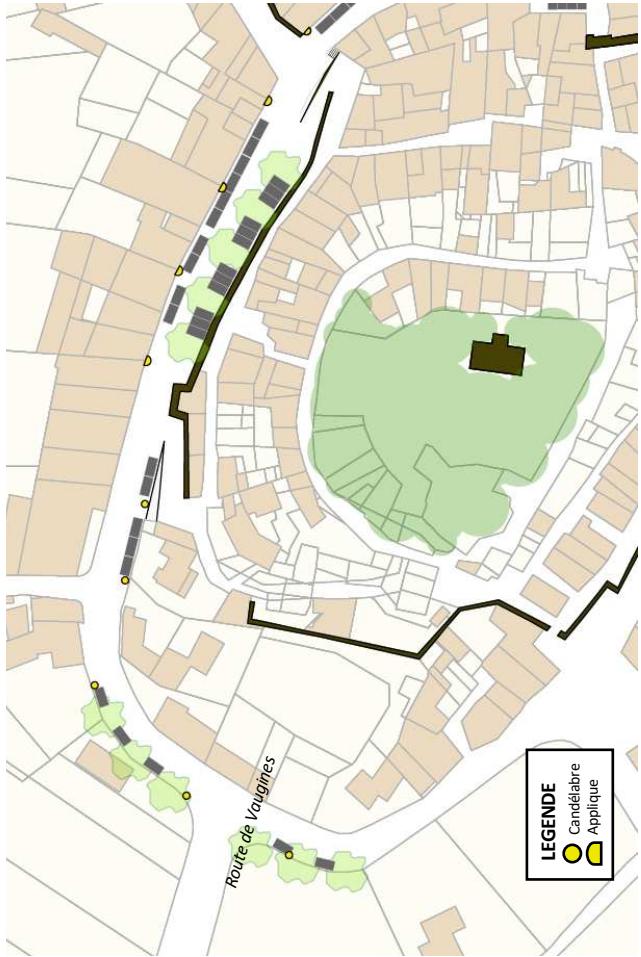
Après la Tour de l'Auro, les bâtiments sont de hauteur moindre et n'ont pas permis la pose en applique. On trouve donc 2 candélabres sur le côté opposé de la voie, éclairant les places de stationnement.

De part et d'autre de la jonction avec de la route de Vaugines, on retrouve trois candélabres disposés à distance régulière les uns par rapport aux autres et permettant donc de remplir leur fonction d'éclairage du réseau routier.

Pour une valorisation des lieux, l'éclairage pourrait renforcer ce caractère de porte, en soulignant la symétrie des trois platanes placés de part et d'autre.

Le parking de Vaugines n'est quant à lui pas encore équipé en éclairage public.

Positionnement actuel de l'éclairage public Boulevard du Nord



I.3. ANALYSE DES FORMES ET AMBIANCES URBAINES, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

I.3.5 LE BOULEVARD DU NORD

Le mobilier de confort

Actuellement, le seul espace approprié pour la mise en place d'assises est la placette du lavoir et de la fontaine du Barri.

Dans l'hypothèse où le stationnement entre les platanes serait supprimé pour retrouver un caractère végétalisé valorisant le rempart, comme par le passé, des bancs pourraient également y être installés.

La requalification de la placette méritera d'être autant qualitatif et en harmonie avec les aménagements qui seront retenus rue Intendant général Deranque et Place de l'Etang, notamment pour ce qui est revêtements de surface. Le mobilier existant pourra donc également être remplacé des assises similaires à celles de l'Etang.

Une attention particulière devra être portée au positionnement des corbeilles et bornes d'hygiène canine de façon à ne pas les placer contre le lavoir et la fontaine ou dans leur perspective directe (aspect visuel et odeurs). Penser que les éléments du patrimoine sont pris en photo par les visiteurs et que de tels mobiliers au-delà d'être peu valorisant pour les éléments témoins de l'histoire du passé, viennent « gâcher » la photo.

La délimitation de la placette actuellement faite par des jardinières préfabriquées mériterait d'être repensée dans le traitement global de cet espace, de façon à faire obstacle au stationnement mais de manière plus intégrée et plus valorisante.

Place de la fontaine et du Lavoir du Barri.



I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

1.4.1 LE RESEAU VIAIRE

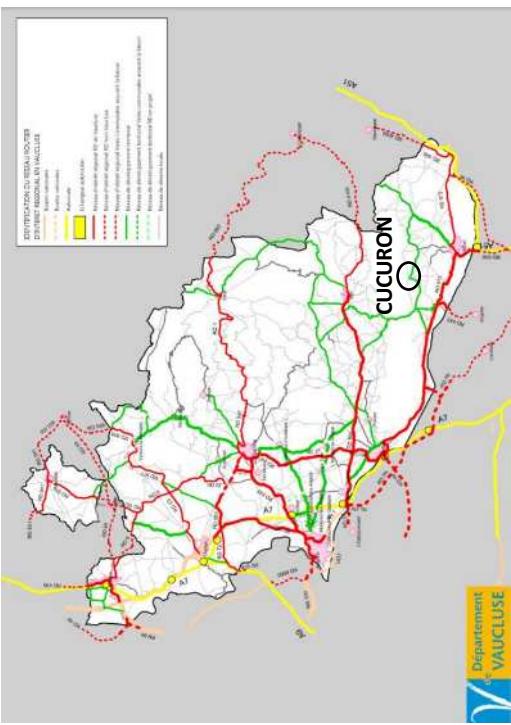
Le schéma de circulation actuel

La commune est bien desservie d'une manière générale et à l'échelle territoriale, grâce au maillage des routes départementales.

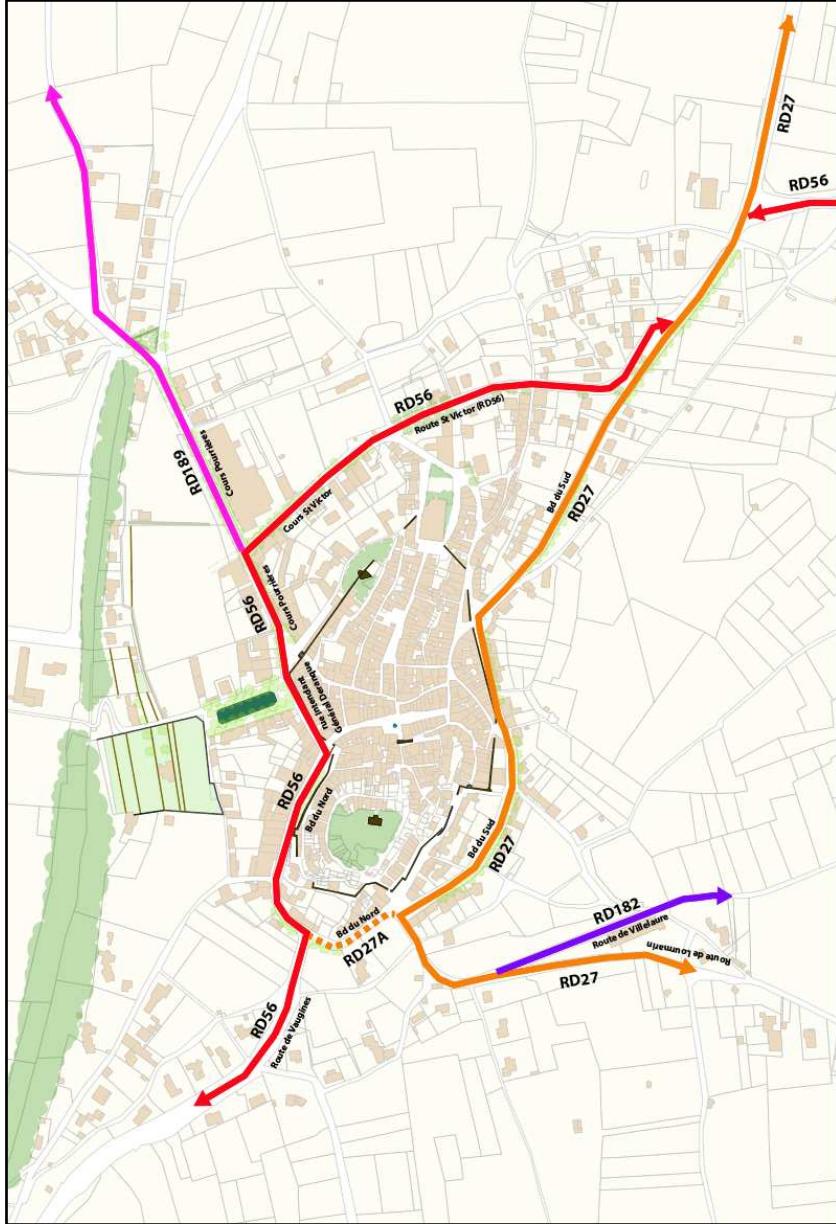
Au contact du village, le réseau ceinture le village à l'image d'un boulevard périphérique.

La RD 27 est classée parmi le réseau de développement territorial, tandis que les autres sont référencées dans le réseau de desserte locale.

Réseau des routes Départementales



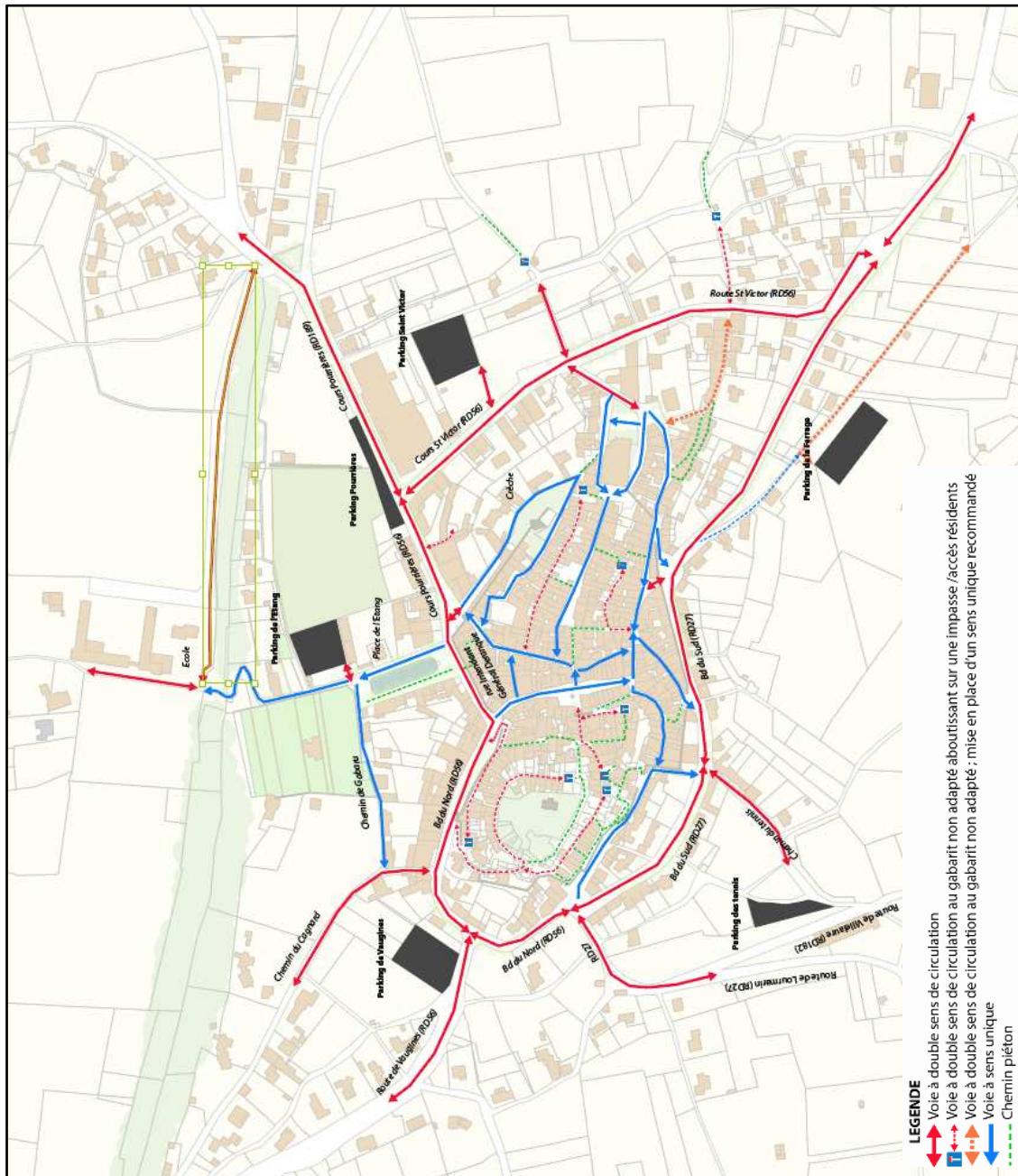
Les routes Départementales à Cucuron



I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

1.4.1 LE RESEAU VIAIRE

Le schéma de circulation actuel



Les Routes Départementales sont à double sens de circulation pour les automobiles et permettent une bonne desserte des parkings publics périphériques.

Le cœur de village est quant à lui exclusivement desservi par des sens uniques, à l'exception de trois entrées/sorties (Portail de l'Etang, Maison de retraite, Bd du Sud- Portail de Pertuis

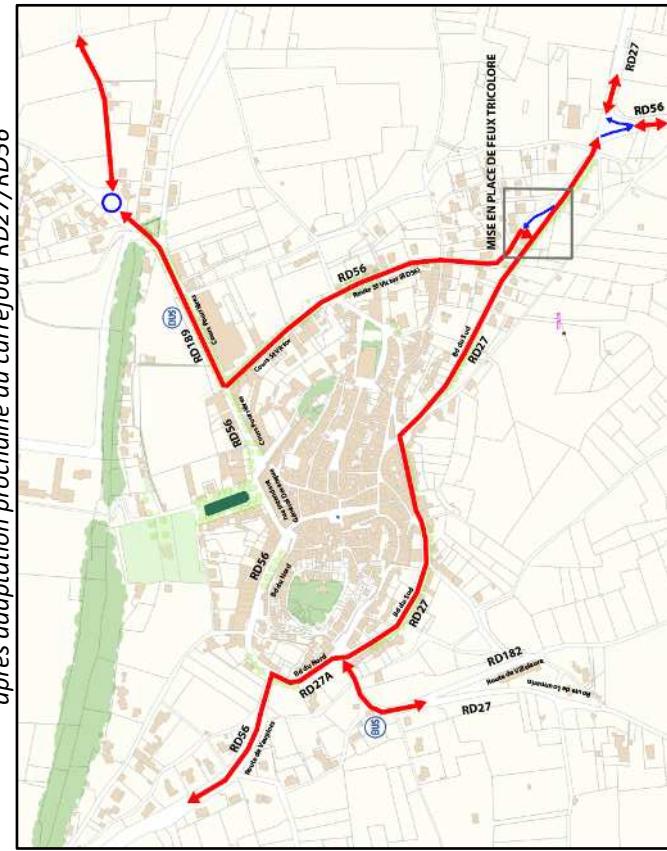
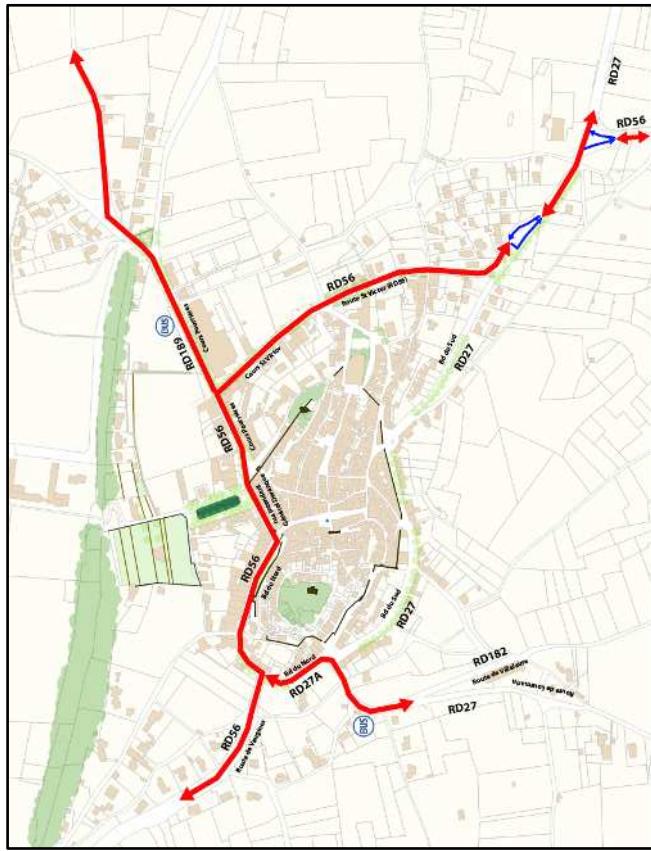
L'Ouest du village, contenu dans le mur d'enceinte du XIII ème s. est peu accessible pour les véhicules, les voies étant étroites et se finissant en impasse; elles sont réservées aux résidants.

L'Est est mieux desservi grâce la mise en place de sens uniques de circulation. Les rues étant ici aussi étroites, seuls les véhicules légers peuvent les emprunter.

De nombreuses traverses à l'intérieur du village permettent une bonne continuité des cheminements pour les piétons.

LEGENDE

- Voie à double sens de circulation
- ↔ Voie à double sens de circulation au gabarit non adapté aboutissant sur une impasse / accès résidents
- Voie à double sens de circulation au gabarit non adapté ; mise en place d'un sens unique recommandé
- ↓ Voie à sens unique
- Chemin piéton



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.1 LE RESEAU VIAIRE

Les itinéraires de desserte en transports en commun

La situation actuelle

Les routes départementales permettent une bonne desserte en transports collectifs ; 2 lignes régionales du réseau Zou + 3 lignes pour le transport scolaire.

Deux points d'arrêts sont présents, un peu à l'écart de la zone urbaine : le premier au Nord Est, face à la cave coopérative, le second au Sud Ouest, face au Lavoir du chemin Pierre à Feu.

La société des autocars a son établissement (siège + dépôt) en bordure de la RD189. De ce fait la partie Est du cours Pourrières (RD189) ainsi que le cours et Bd St Victor (RD56) enregistrent donc un trafic un peu plus important.

Le projet

Afin de mieux sécuriser les piétons sur la partie Nord de la commune, notamment rue Intendant Général Deranque où le passage est relativement étroit et particulièrement lors de croisement de deux véhicules de grand gabarit, un nouvel itinéraire est prévu, qui exclura les bus de ce passage, les véhicules de plus de 3,5 T l'étant déjà.

La mise en place de feux tricolores au niveau de la jonction RD27/RD56 permettra aux véhicules de grand gabarit de prendre le virage sans danger pour les véhicules arrivant en sens inverse, et sans manœuvrer.

En partie Nord du village (cours Pourrières, Portail de l'Etang et rue Intendant Général Deranque notamment) le gabarit de la voie pourra donc être adapté pour donner un peu plus de place aux piétons. Les utilitaires devront toutefois pouvoir se croiser, ces derniers étant nécessaires au fonctionnement des activités (livraisons des hôtels, bars, restaurants, déménagements ...). Un largeur de voie (bande roulante + caniveaux) de 4,80 m à 5 m est suffisante en circulant à une vitesse de 20 ou 30 km/h, la vitesse étant actuellement déjà limitée à 30 km/h sur ce tronçon.

I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.1 LE RESEAU VIAIRE

Les autres variantes étudiées

D'autres possibilités ont été étudiées :

Variante a)

Sur la base du même itinéraire que celui retenu, mais avec l'aménagement d'un rond-point au carrefour RD27/RD56 :
Cette option est plus onéreuse que le carrefour à feux tricolores.

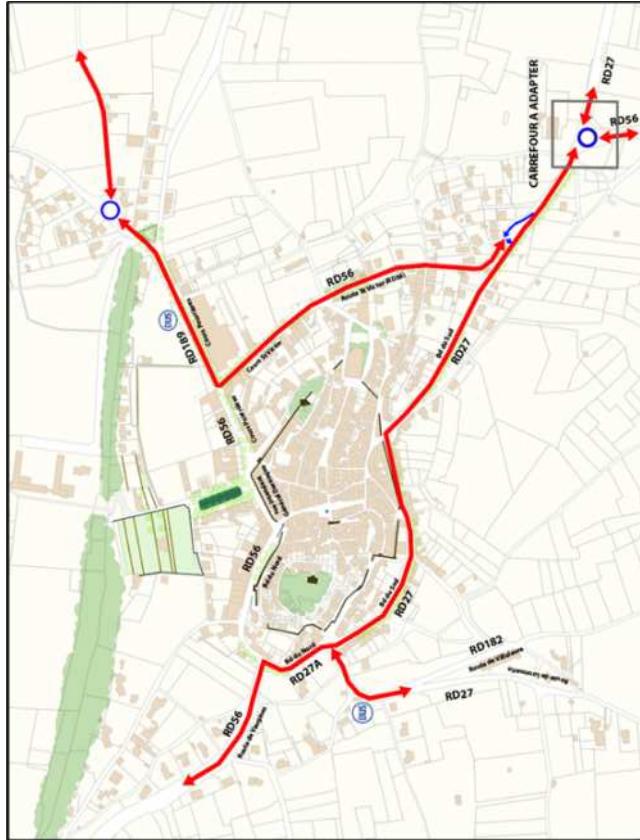
Variante b)

La mise en place d'un sens unique uniquement pour les véhicules lourds :
La réduction du gabarit de la bande roulante serait moindre que la solution retenue, et donc moins de place à attribuer aux piétons. Cette variante ne résoudrait pas les passages dans les virages étroits, comme à l'extrémité du la rue Intendant Général Deranque.

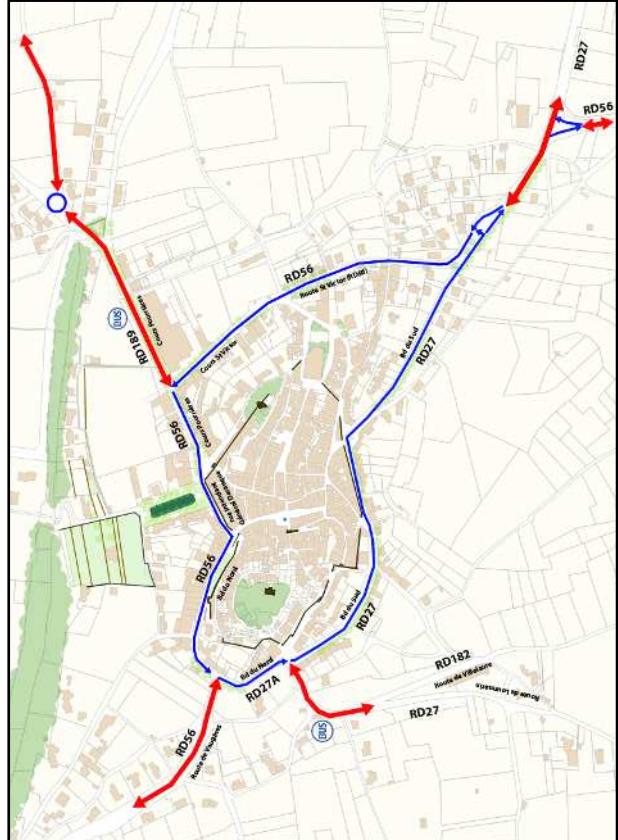
Variante c)

La mise en place d'un sens unique pour tous les véhicules (y compris les véhicules légers) :
Le gabarit de la bande roulante serait nettement réduit par rapport à la situation actuelle et ce sur l'ensemble de la périphérie du village. Cela permettrait l'aménagement d'espaces confortables pour les piétons et la possibilité de maintenir la circulation sur la rue Intendant Général Deranque les jours de marché. Cela impliquerait toutefois l'aménagement de l'intégralité des voies départementales ceinturant le village et le déplacement des réseaux ce qui n'était initialement pas prévu.

Variante a) avec giratoire



Variante c) avec mise en place d'un sens unique



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

Les poches de stationnement au sein du centre ville

I.4.2 LE STATIONNEMENT

Les poches de stationnement au sein du centre ville

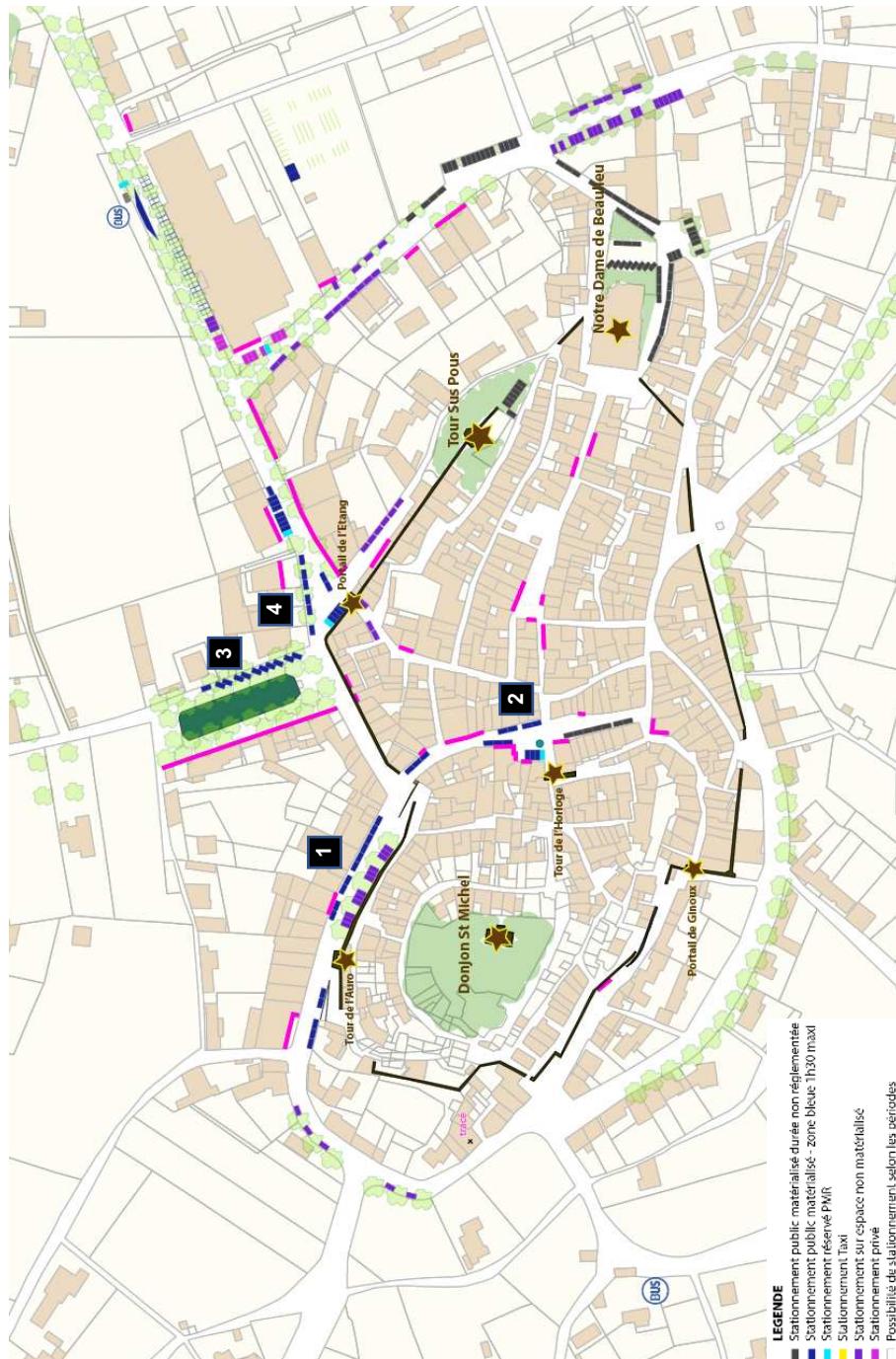
En dehors des parkings de Pourrières et de l'Etang qui sont les plus fréquentés, plusieurs poches de stationnement en bordure de voie jalonnent le nord du village et sont largement utilisées.

Certaines sont matérialisées, réglementées (zones bleue), d'autres non.

Dans la plupart des cas, elles perturbent les points de vue sur les espaces d'intérêt patrimonial; notamment au niveau des remparts, de l'Etang, du Portail de l'Etang, de Notre Dame de Beaulieu).

Les nombreux marquages au sol, tant pour signaler les places de stationnement que leur interdiction, et l'utilisation des 3 couleurs (blanche, bleue, jaune) ne participent pas non plus à la valorisation des lieux.

Elles entravent également la circulation piétonne, notamment au niveau du cours Pourrières et St Victor, ou masquent les maigres espaces de circulation réservés aux piétons qui, de fait déambulent sur la voie.



Place de l'Horloge
2



Place de l'Etang
3



Place du Portail de l'Etang
4



Place du Portail de l'Etang
4



I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

Localisation des parkings collectifs, trajet et durée de déplacement à pied

I.4.2 LE STATIONNEMENT

Les aires de stationnements périphériques

La commune dispose de 6 aires de stationnement collectives permettant le stationnement de l'ordre de 263 à 283 véhicules. L'accès y est libre, non limité en durée.

Elles permettent une accessibilité aisée au centre ville et à l'école sur des temps de parcours raisonnables, variant de 2 à 6 minutes de marche.

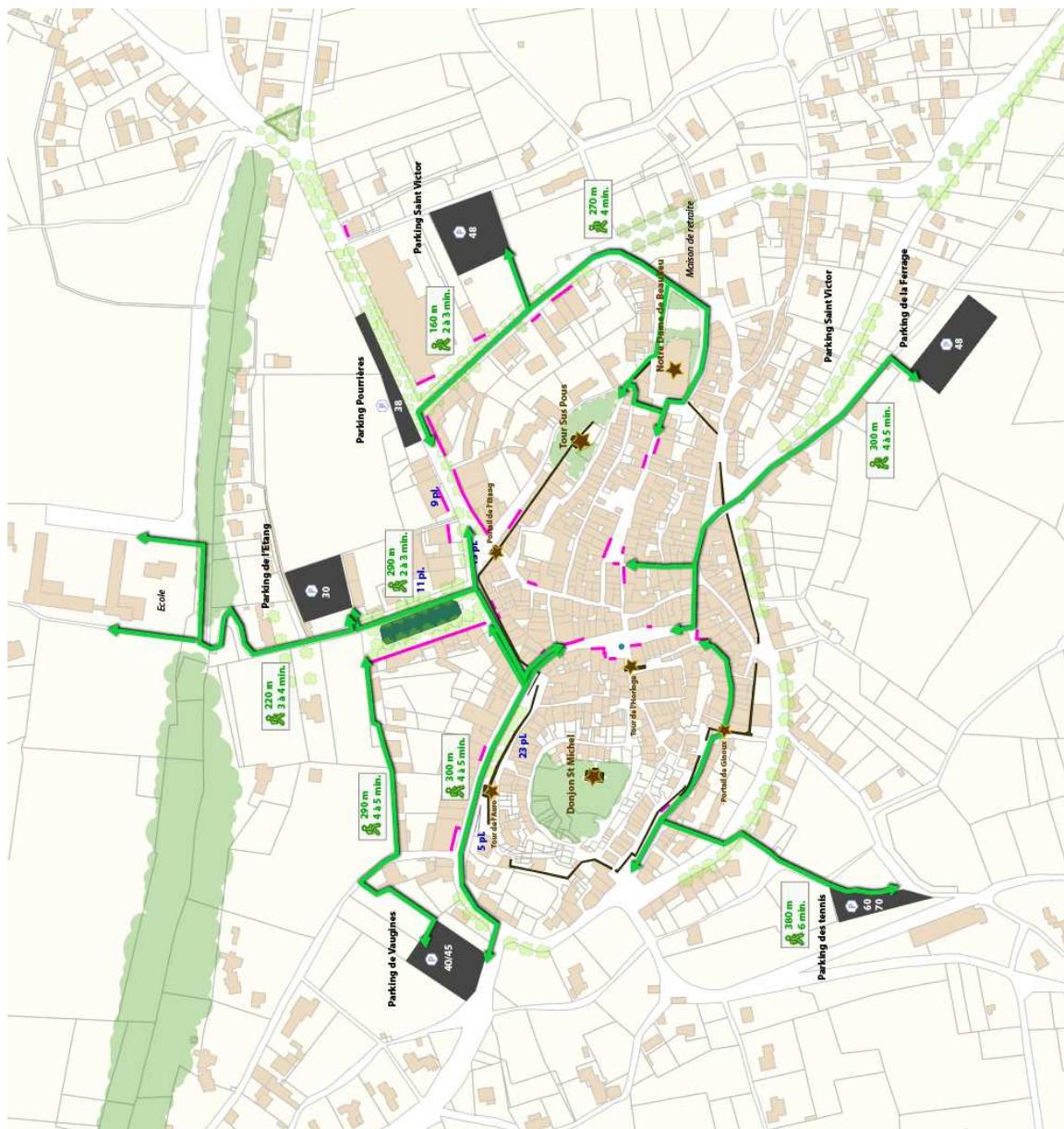
Pour se rendre aux espaces d'attractivité commerciales et de services, les parkings de Vaugines, de l'Etang, de Pourrières et de Saint Victor sont les plus adaptés en raison du temps d'accès plus réduit et de la topographie relativement plane.

Les parkings de Pourrières, de Vaugines et des tennis se situent en entrée de ville en bordure des grands axes et donc bien visibles/identifiables dans le cadre d'un stationnement touristique.

Ceux du cours Saint Victor, de l'Etang, de la Ferrage sont en retrait des grands axes de communication (routes départementales), sont plus connus des résidents, même s'ils sont fléchés pour des utilisateurs extérieurs.

Le parking St Victor, compte tenu de sa proximité avec le cimetière est également mutualisé avec cet équipement, et celui de la Ferrage avec le complexe sportif.

Les plus souvent utilisés sont actuellement celui de Pourrières et de l'Etang, étant les plus proches des surfaces commerciales du cours Pourrières et de l'Etang, ou même de la rue Léonce Briegue.



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.2 LE STATIONNEMENT

Les aires de stationnements périphériques

Le parking de Vaugines

Le parking de Vaugines est en cours d'aménagement. Un traitement qualitatif par des ménagements légers faciles à mettre en œuvre doit participer à une bonne lisibilité de l'organisation du stationnement. Il s'agit également de créer les conditions adaptées au changement climatique en cours par la transformation du site en secteur ombragé notamment.

Pour une bonne insertion environnementale et fonctionnelle, il est recommandé :

- la plantation d'arbres procurant un ombrage en été, accompagnés d'une strate arbustive basse,
 - la délimitation des espaces plantés par des matériaux naturels comme les traverses en bois pour les protéger des véhicules
 - la suppression des blocs d'enrochements, peu valorisant au niveau de la noue en privilégiant la protection des personnes par une barrière bois ou ganivelles basses et un accompagnement végétal.
 - la reprise du soutènement en pierres de plus petite taille au niveau du chemin d'accès Nord (traverse), qui serait plus adapté au contexte architectural traditionnel et local, les blocs d'enrochements évoquant plutôt les berges et/ou talus routiers de grand gabarits un contexte la création d'un autre accès, débouchant sur le Bd du Nord et adapté aux PMR afin d'affirmer une connexion évidente avec la centralité villageoise.
 - une bonne gestion du pluvial, grâce à des noues et massifs drainants, le parking étant implanté dans une cuvette géographique, il risque, sans intervention, d'être souvent boueux
- La mise en œuvre de l'ensemble de recommandations incitera également à une meilleure fréquentation.

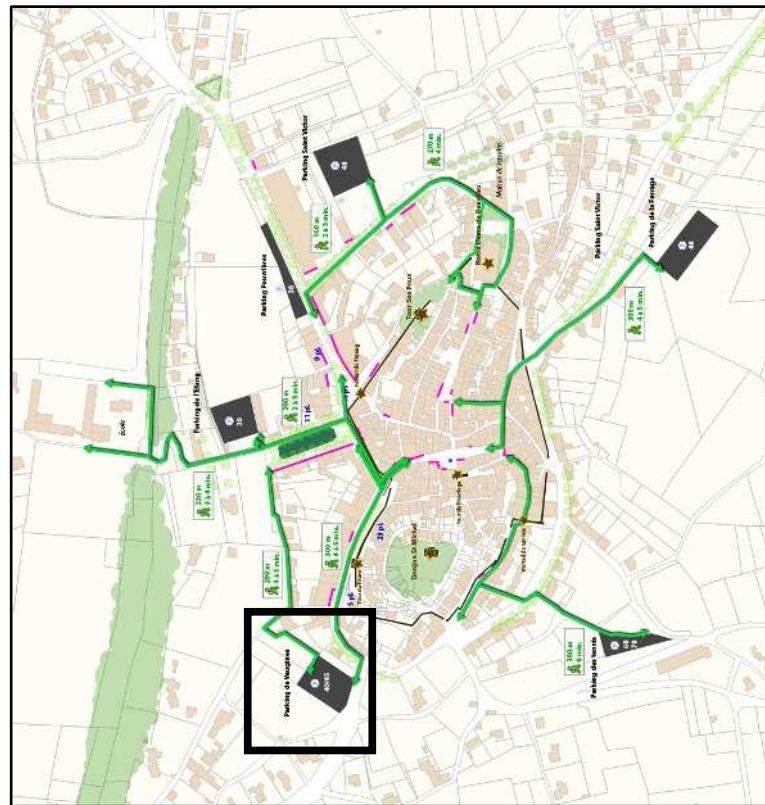
Enrochements actuels, peu adapté au paysage local et aux modes de construction traditionnels



Un espace à planter pour faire face au changement climatique et apporter plus de confort aux usagers



Localisation du parking de Vaugines



I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

I.4.2 LE STATIONNEMENT

Les aires de stationnements publics périphériques

Le parking de l'Etang

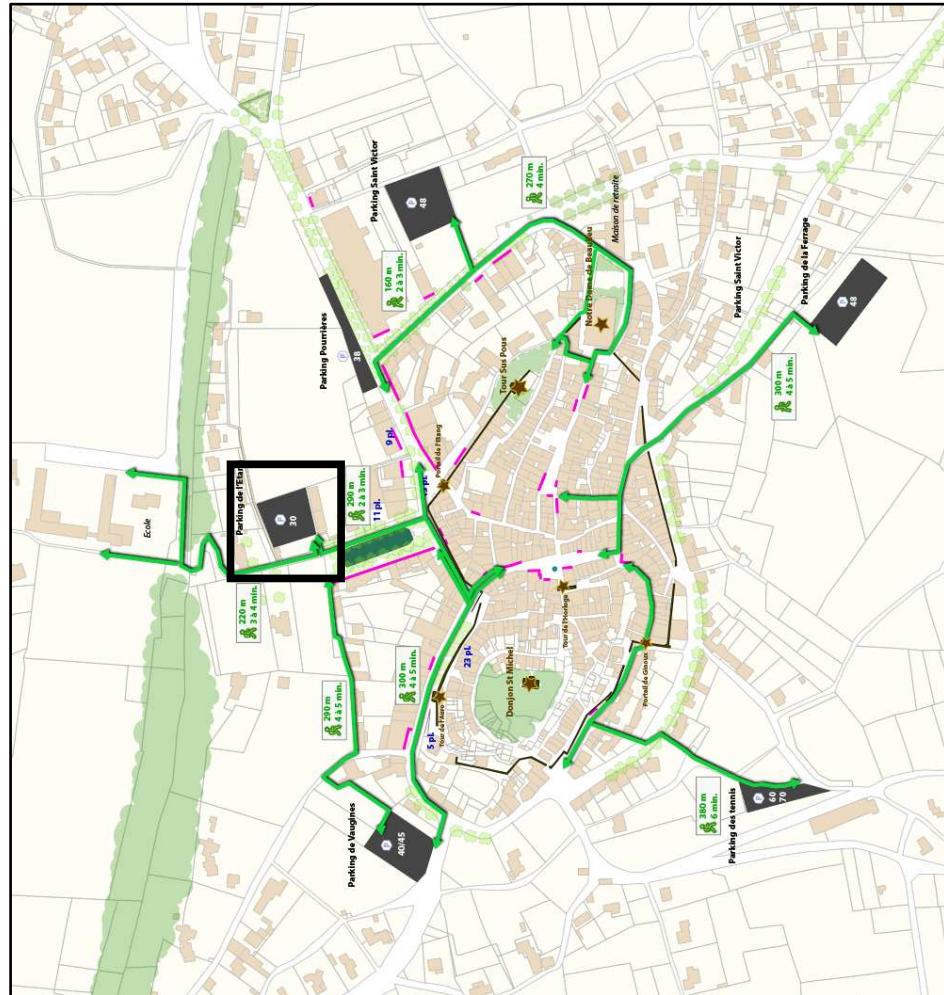
Le parking de l'Etang est largement privilégié par les résidents et visiteurs.

Son positionnement génère un passage régulier des véhicules par l'allée Est de l'Etang, tant par les véhicules que par les conducteurs qui quittent ou rejoignent leurs véhicules.

Il est destiné, avec l'OAP réalisé dans le cadre de la modification n°3 du PLU, à être remplacé par un pôle d'équipement public. La commune prévoit également en souterrain, un parking collectif et locatif, géré par la commune pour satisfaire les besoins des résidents du centre ville qui ne disposent actuellement pas de place stationnement à proximité de leur logement.

Afin de compenser la disparition de ce parking ouvert au public, l'OAP a prévu a réalisation de 35 places de stationnement au sein de l'opération Pourrières limitrophe.

Localisation du parking de l'Etang



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.2 LE STATIONNEMENT

Les aires de stationnements publiques périphériques

Le parking de Pourrières

Le parking de Pourrières est composé de deux séquences :

- un stationnement linéaire, sous les platanes et perpendiculaire à la route départementale
- une poche de stationnement en partie Ouest, face au boulevard St Victor, qui offre une entrée de ville peu valorisante.

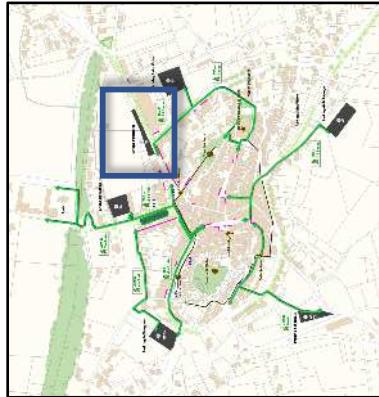
En complément, hors période d'utilisation de la coopérative vinicole (période des vendanges), les espaces libres au Sud de la route départementale peuvent offrir un stationnement d'appoint les jours de manifestation (24 places environ – hors parking privatif de la cave vinicole).

La station de bus en entrée de ville permet de desservir le village en transports collectifs.

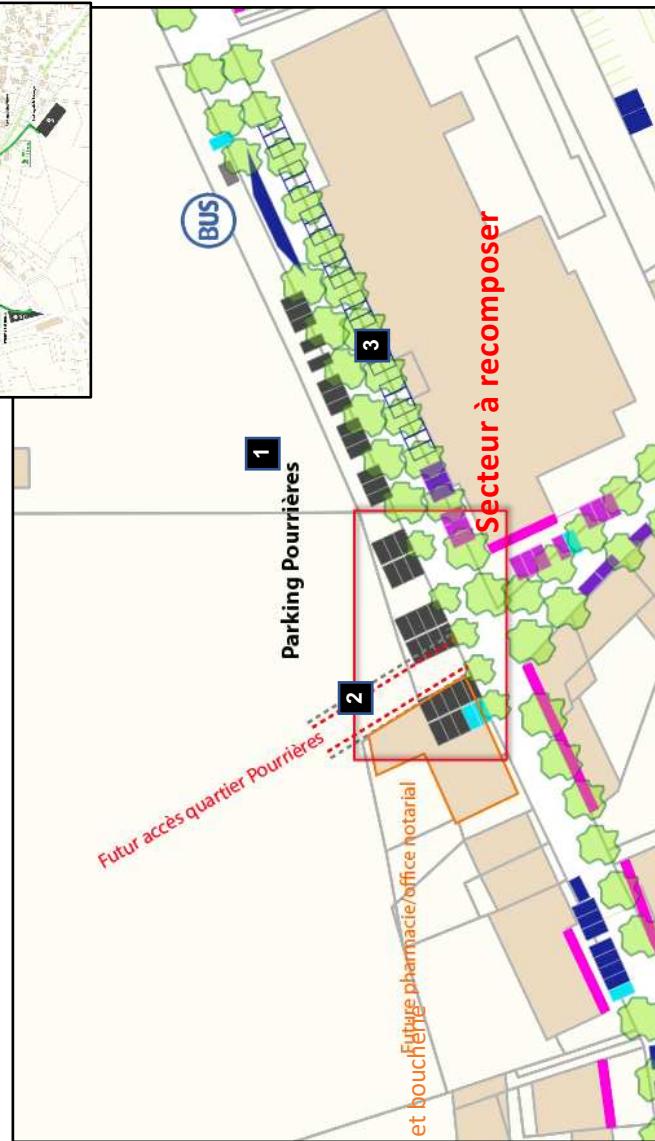
L'implantation prochaine d'un nouveau bâtiment renforçant la polarité commerciale du cours Pourrières (pharmacie, boucherie, office notarial) et la création de la voie de desserte de l'opération Pourrières va amener à la suppression de places de stationnement qui seront compensées par une plus ample fréquentation du parking St Victor situé à deux pas et/ou des places ouvertes au public qui seront réalisées au sein de l'opération.

C'est l'occasion de repenser cet espace et d'offrir un traitement :

- plus qualitatif et valorisant pour l'entrée du village, en réduisant la place accordée aux véhicules au niveau du croisement Cours Pourrières / Cours St Victor / nouvelle voie du quartier Pourrières
- plus fonctionnel pour les piétons, en facilitant/sécurisant l'accèsibilité au village depuis la zone de stationnement qui sera conservé plus à l'Est
- valorisant la vue sur le verger, la Roque et le nouveau quartier



Vue d'ensemble du stationnement cours Pourrières



Aire de stationnement sous les platanes



3

Poche de stationnement dans l'axe du cours St Victor



2

Aire de stationnement sous les platanes



1

I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

I.4.2 LE STATIONNEMENT

Les aires de stationnements publiques périphériques

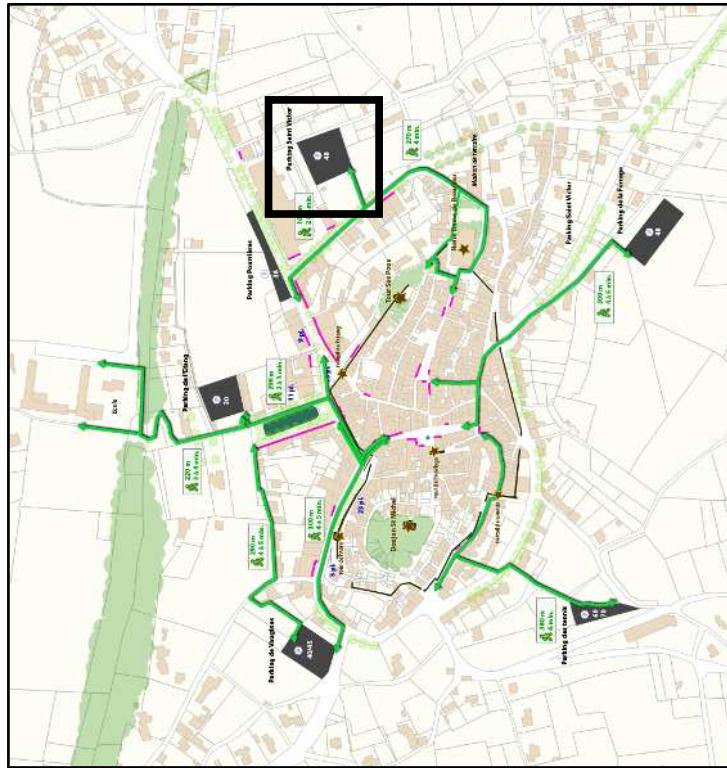
Le parking Saint-Victor

Le parking St Victor est discret; du fait qu'il se situe à l'arrière du terrain de boules, il n'est quasiment pas visible depuis le Cours malgré son fléchage.

Les véhicules stationnent donc préférentiellement au bord de la voie, au lieu de faire quelques mètres supplémentaires pour accéder au parking.

Son aménagement en premier plan et celui du terrain de boules à l'arrière, en bordure du ruisseau, aurait certainement permis une meilleure visibilité et donc une plus grande fréquentation.

Localisation du parking St Victor



I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

I.4.3 LES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES EN MODE DE DEPLACEMENT DOUX

Les itinéraires pédestres balisés

La commune est traversée par plusieurs sentiers pédestres balisés.

Des sentiers de Grande Randonnée :

- GR9 du Jura à la Méditerranée (de St Amour à Grimaud)
- GR97 Tour du Luberon
- GRE7 du Portugal à la Hongrie

Des sentiers de Grande Randonnée de Pays :

- GR de Pays Luberon - Monts-de-Vaucluse :
 - Boucle au départ d'Apt par le Mourre Nègre – du Calavon au Mourre Nègre
 - Boucle au départ d'Apt par Vitrolles-en-Luberon – Tour du massif du Luberon

Des Itinéraires de promenade et de randonnée thématiques :

- Chemins des Parcs - PNR Luberon
- Sentier Vigneron de Cucuron
- Chemin de pèlerinage - Cucuron-Vaugines

- Circuit Patrimoine ; itinéraire de découverte du patrimoine architectural au cœur du village

- Des itinéraires en réseau de carrefours directionnels sont également matérialisés.

Tous passent par la partie Nord du Village (chemin de Gabaru, Place de l'Etag, Portail de l'Etang, cours Pourrières). Une attention particulière doit donc être portée sur ce secteur emprunté par les randonneurs et qui doit refléter une image attractive du village par un traitement qualitatif.

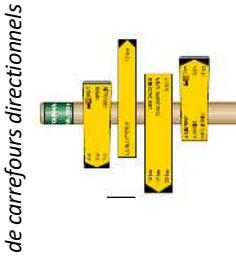
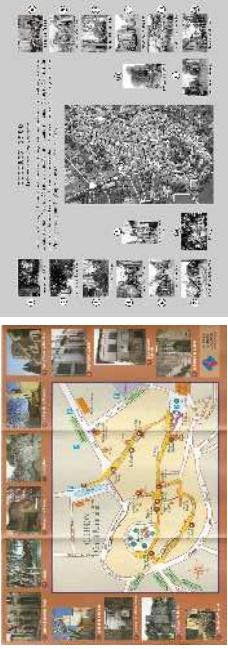
Les itinéraires de Promenade et de Randonnée thématiques sont donnés au départ de l'Office du Tourisme, situé dans l'angle formé par le cours Pourrières/Cours St Victor. Les randonneurs viennent sur la commune en voiture et se garent soit sur le parking de Pourrières, soit au parking St Victor.

Itinéraires pédestres référencés

Sentier Vigneron de Cucuron



Circuits Patrimoine



I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

I.4.3 LES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES EN MODE DE DEPLACEMENT DOUX

Les itinéraires vélo balisés

La commune est également traversée par deux itinéraires vélo balisés :

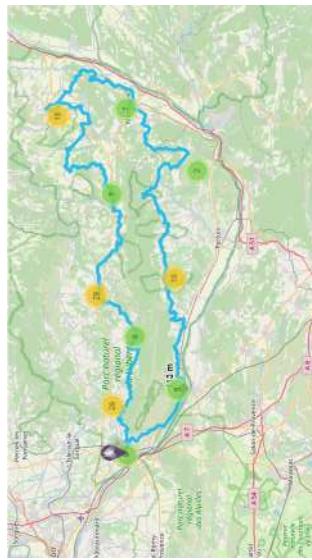
- « Autour du Luberon » (France Vélo Tourisme / Vélo Loisir Provence)
- « Le pays d'Aigues à vélo »

L'itinéraire vélo est balisé dans les deux sens.

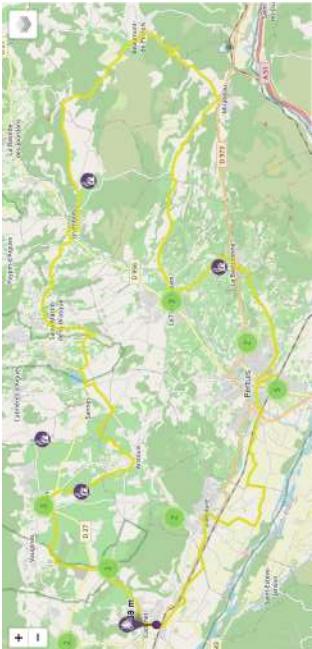
Ils passent également tous deux par le Nord du village. La place de l'Etang, avec ses bars et restaurants, est l'occasion de faire une halte au frais, à l'ombre des platanes.

La signalétique est dans la plupart des cas adossée aux panneaux routiers.

Itinéraire vélo balisé : « Autour du Luberon »



Itinéraire vélo balisé : « Le Pays d'Aigues à vélo »



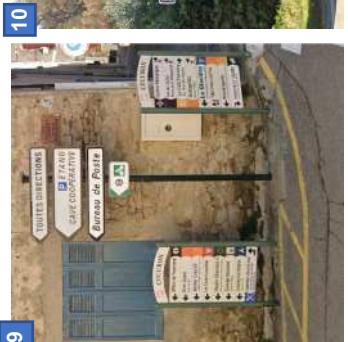
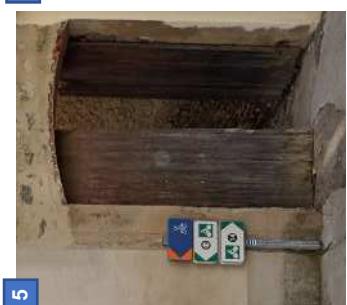
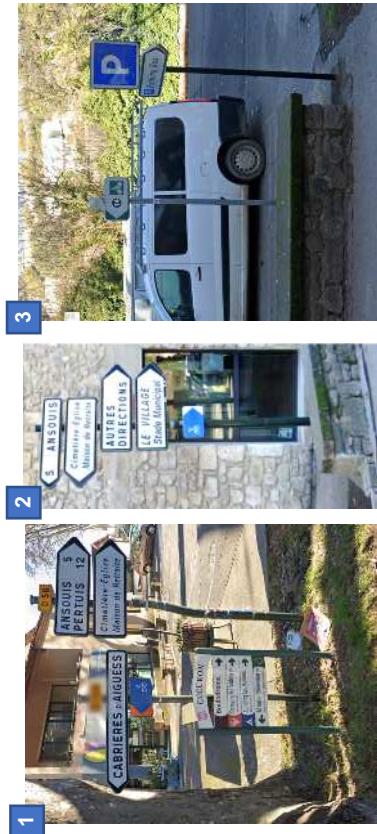
Source : <https://www.velo loisir provence.com>



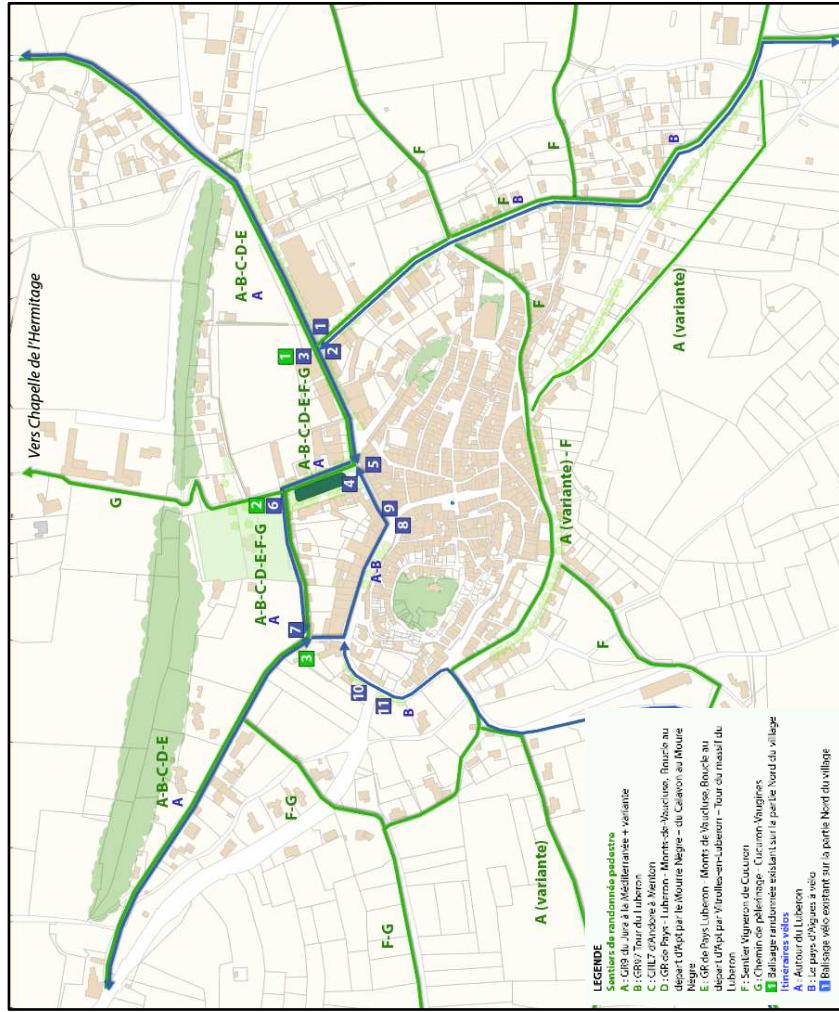
I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

1.4.3 LES ITINÉRAIRES TOURISTIQUES EN MOBRE BE REPLACEMENT ROUX

Synthèse des itinéraires piétons et vélos et leur balisage, sur la partie Nord du village



Cartographie de synthèse des itinéraires piétons et vélos et leur balisage, sur la partie Nord du village



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMEMENTS PIETONS

Sur l'ensemble du linéaire

Malgré sa fréquentation, à la fois touristique et quotidienne par les résidents, l'axe cours Pourrières – Boulevard du Nord est insuffisamment aménagé pour une accessibilité piétonne.

La plupart des aménagements sont de qualité médiocre, constituant simplement le prolongement en enrobé de la voie. Ils sont de gabarit inadapté et comprennent de multiples obstacles. Ils sont parfois réduit à un marquage au sol (ex : Portail de l'Etang, extrémité rue Intendant Général Deranque).

Lorsqu'il y en a, les platanes occupent la plus grande partie de la largeur des accotements.

Entre les platanes et les façades des bâtiments, la gestion du réseau pluvial est inadaptée. De ce fait, l'espace entre les platanes et les façades est réduit et peu engageant.

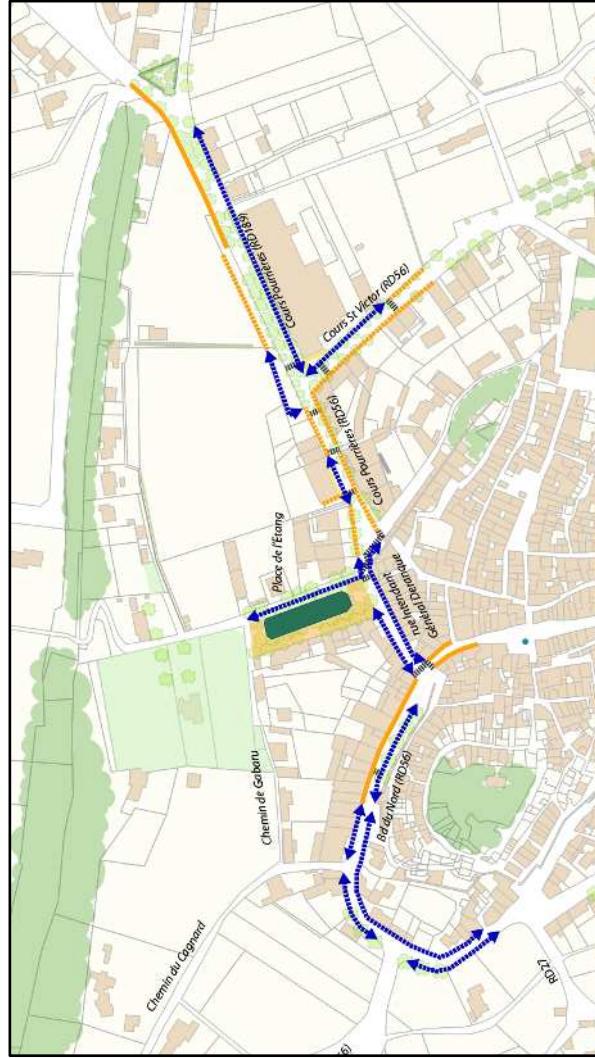
Entre les platanes, les espaces disponibles peuvent servir de zone de repli pour le piéton lorsqu'un véhicule passe, mais ces espaces sont dans bien des cas occupés par le stationnement.

Le piéton est parfois protégé de la circulation par des plots ou barrières anti-stationnement, mais pas toujours. A noter que les barrières empêchent la traversée de la voie, ce qui ne facilite pas les traversées pour se rendre d'un commerce à l'autre, ou à l'office du tourisme.

Le positionnement des passages piétons matérialisés au sol n'est pas toujours pertinent (ex : passage donnant sur un plateau ou place de stationnement matérialisé).

Il y a donc des zones de conflits dues au peu de place disponible pour les piétons lié à la présence des platanes, renforcé par la présence des véhicules en stationnement, entraînant des ruptures de cheminements. L'ensemble du linéaire est, de fait, inadapté aux PMR.

A défaut de continuité des cheminements, les piétons préfèrent marcher sur la bande roulante.

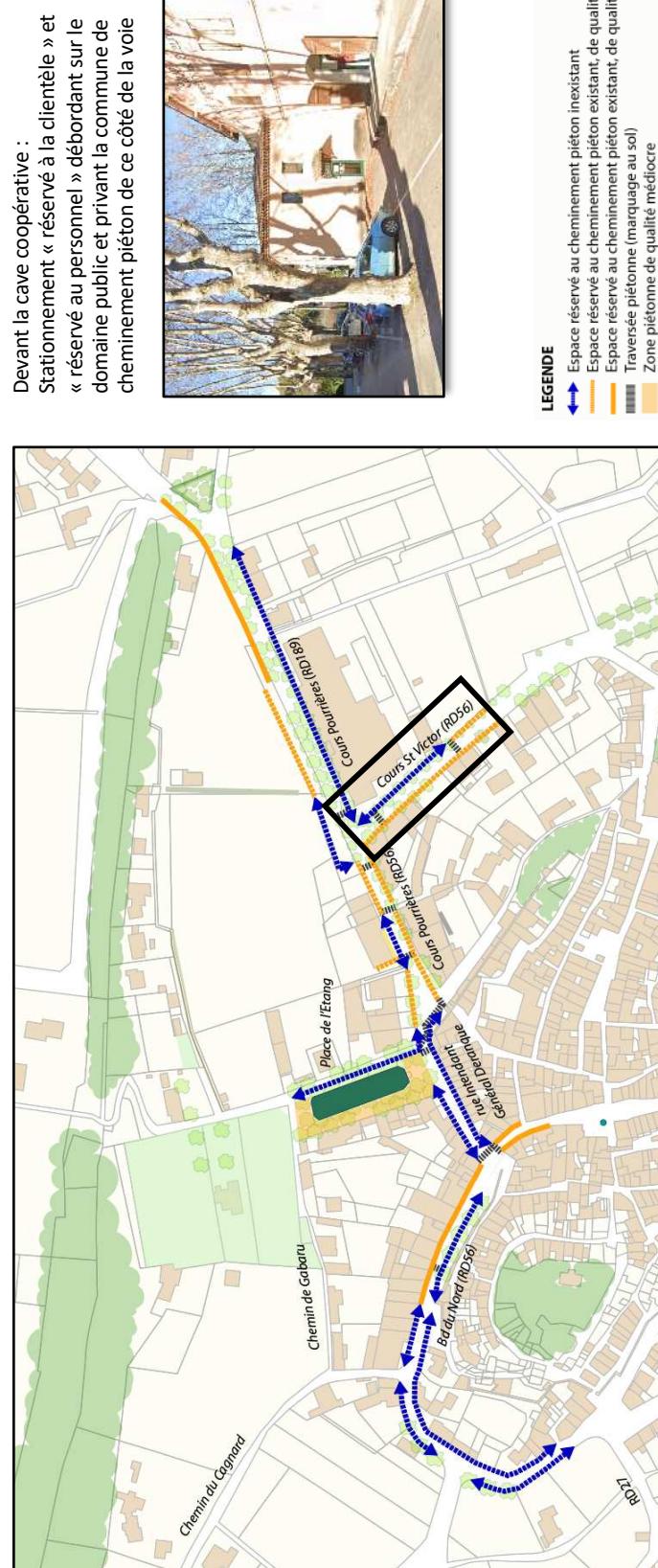


LEGENDE	
►►	Espace réservé au cheminement piéton inexistant
►►►	Espace réservé au cheminement piéton existant, de qualité médiocre
—	Espace réservé au cheminement piéton existant, de qualité moyenne
	Traversee piétonne (marquage au sol)
■■■■■	Zone piétonne de qualité médiocre

I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMEMENTS PIETONS

Cours St Victor



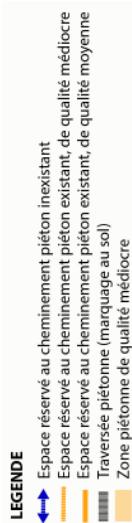
Sortie du parking St Victor : Cheminement possible mais souvent encombré par du stationnement

Coopérative vinicole : Rupture du cheminement face à la coopérative vinicole : stationnement + seuils (sur domaine public) entravant la continuité piétonne

Face à la coopérative vinicole : stationnement + seuils (sur domaine public) entravant la continuité piétonne



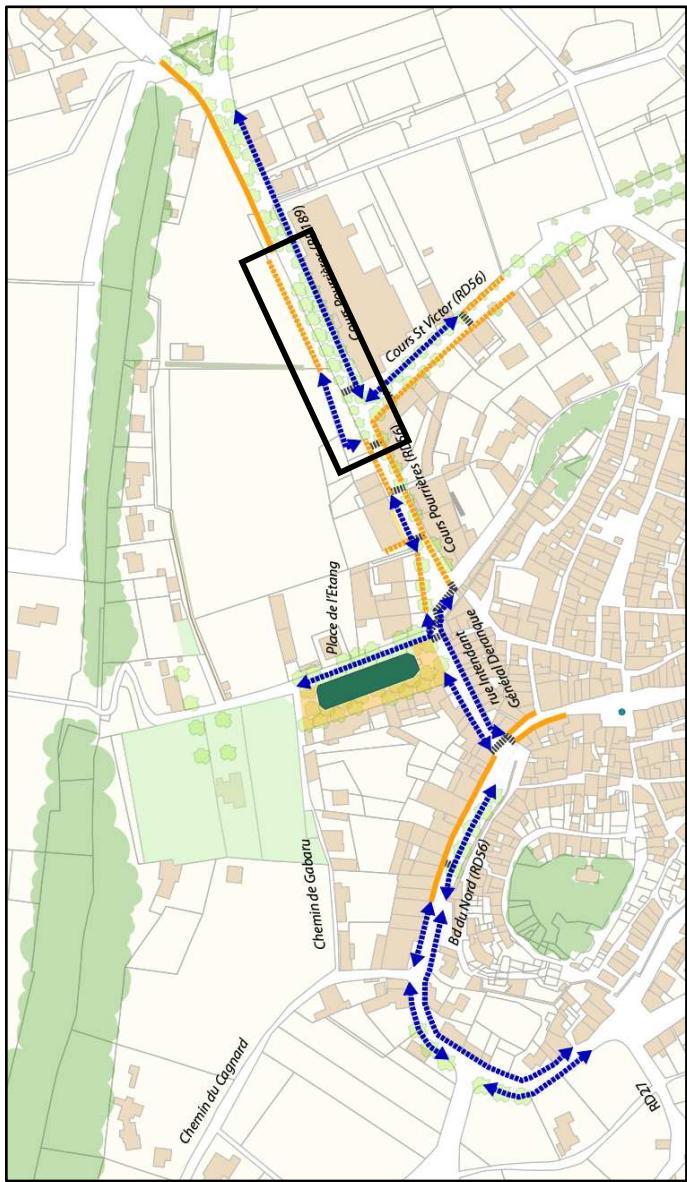
Devant la cave coopérative :
Stationnement « réservé à la clientèle » et « réservé au personnel » débordant sur le domaine public et privant la commune de cheminement piéton de ce côté de la voie



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMEMENTS PIETONS

Cours Pourrières



Devant la cave coopérative :
Stationnement « réservé à la clientèle » débordant sur le domaine public et privant la commune d'une traversée/cheminement piéton de ce côté de la voie lorsque les véhicules sont garés.



Passage piéton reliant la station de bus et le parking au village, en impasse, bloqué par les containers et le parking groupé, infranchissable.

Eclairage posé au centre de l'allée piétonne menant à l'abri bus : obstacle à la circulation piétonne avec l'espace piéton existant plus à l'ouest conduisant aux commerces

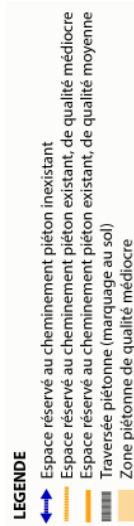
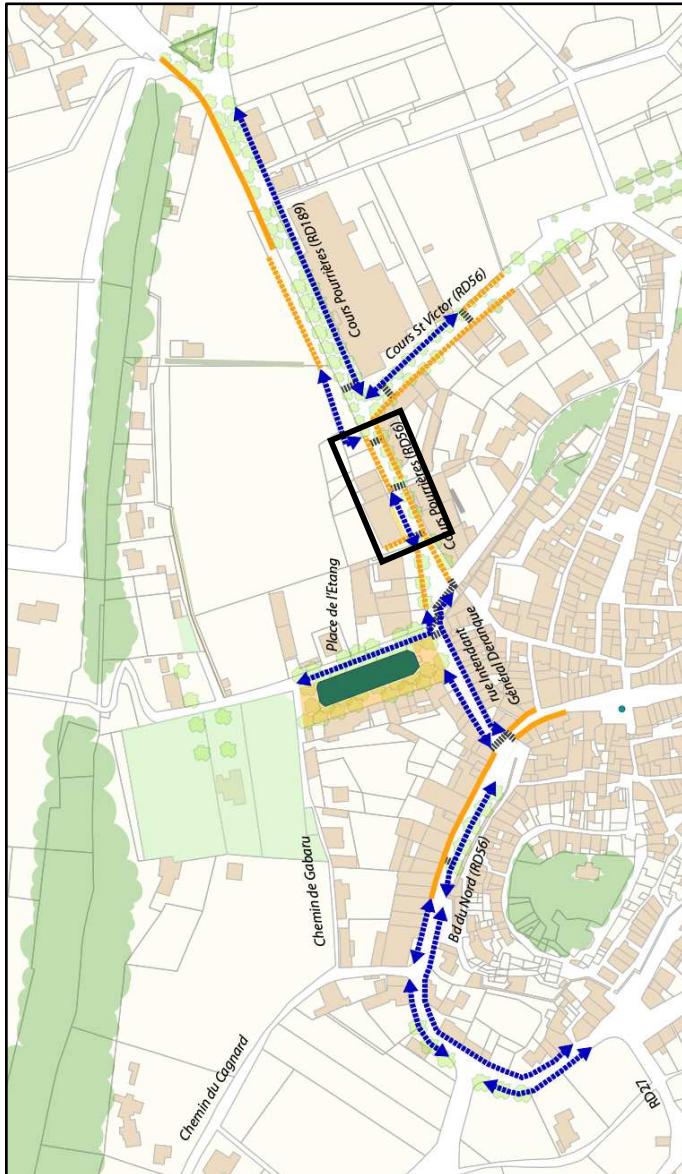


Eclairage posé au centre de l'allée piétonne menant à l'abri bus : obstacle à la circulation piétonne avec l'espace piéton existant plus à l'ouest conduisant aux commerces

I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMEMENTS PIETONS

Cours Pourrières



Là où la continuité piétonne serait possible (trottoir Nord) : Place de stationnement matérialisée bloquant le passage piéton et stationnement à la perpendiculaire entravant également le cheminement



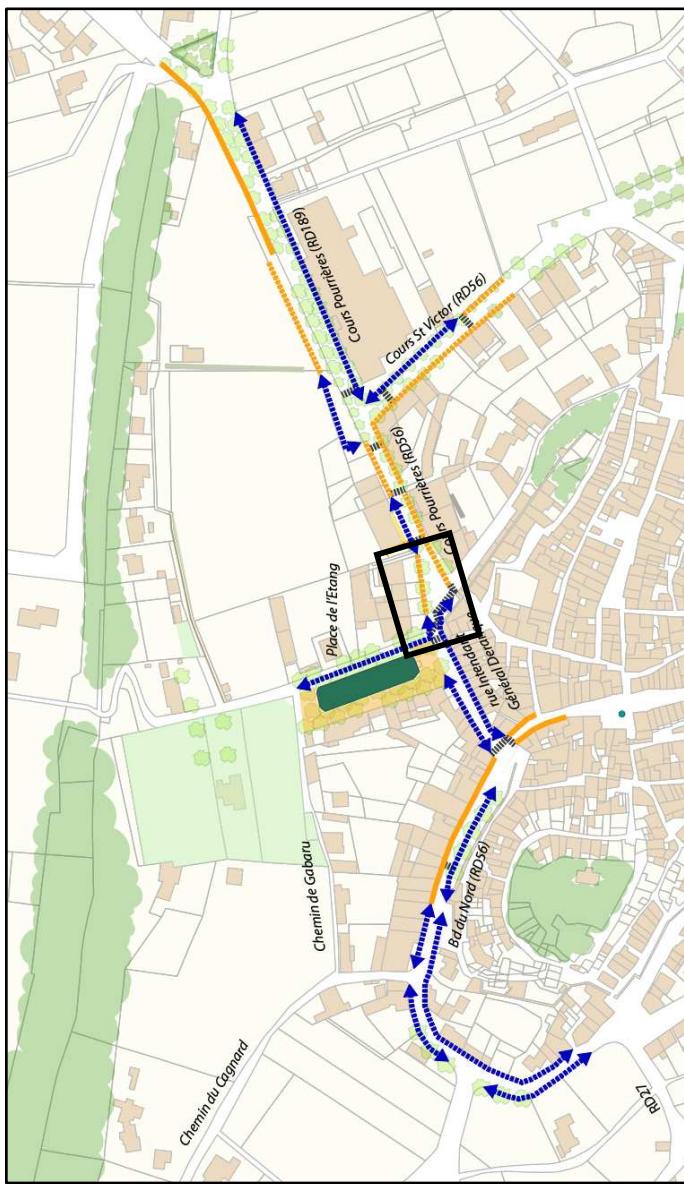
Un office du tourisme et un cinéma (futur commerce) difficilement accessibles et non adaptés aux PMR



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMEMENTS PIETONS

Portail de l'Etang



LEGENDE

- Espace réservé au cheminement piéton inexistant
- Espace réservé au cheminement piéton existant, de qualité médiocre
- Espace réservé au cheminement piéton existant, de qualité moyenne
- Traversée piétonne (marquage au sol)
- Zone piétonne de qualité médiocre

Un espace dédié aux véhicules créant un obstacle aux traversées piétonnes

Un cheminement piéton de mauvaise qualité et masqué par les stationnements

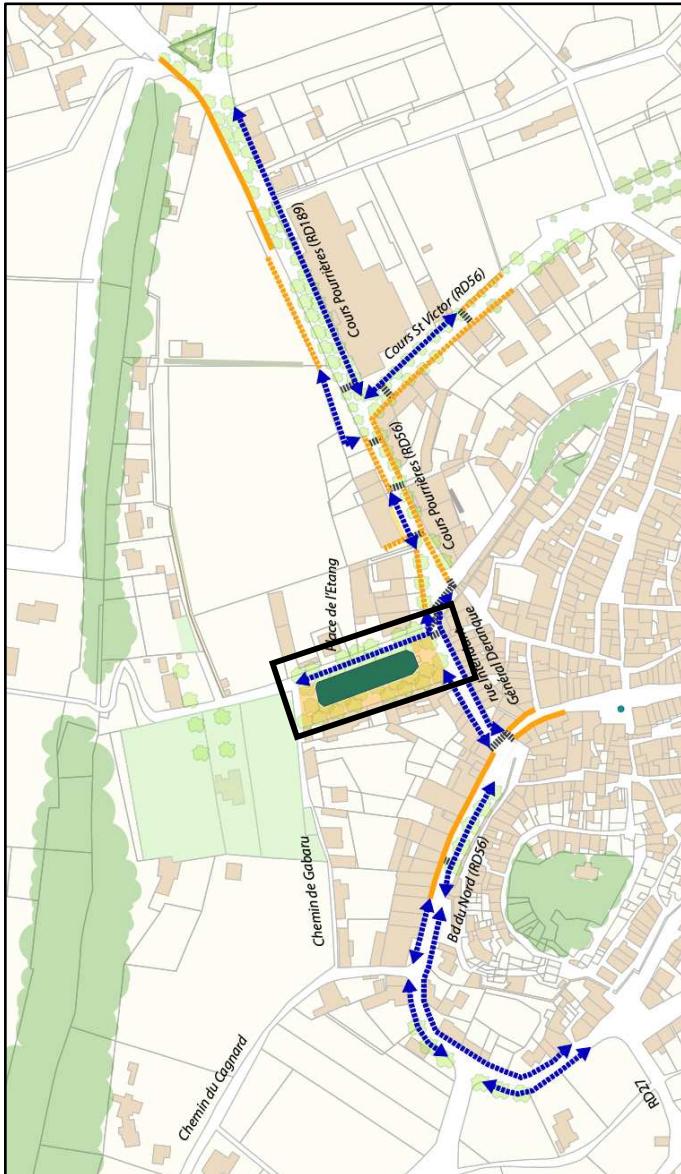
Marquages au sol peu valorisant et peu sécurisés



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMEMENTS PIETONS

Place de l'Etang



Aucun marquage piéton ni trottoir entre la place de l'Etang et celle du Portail, le long des habitations (espace généralement occupé par des véhicules en stationnement).

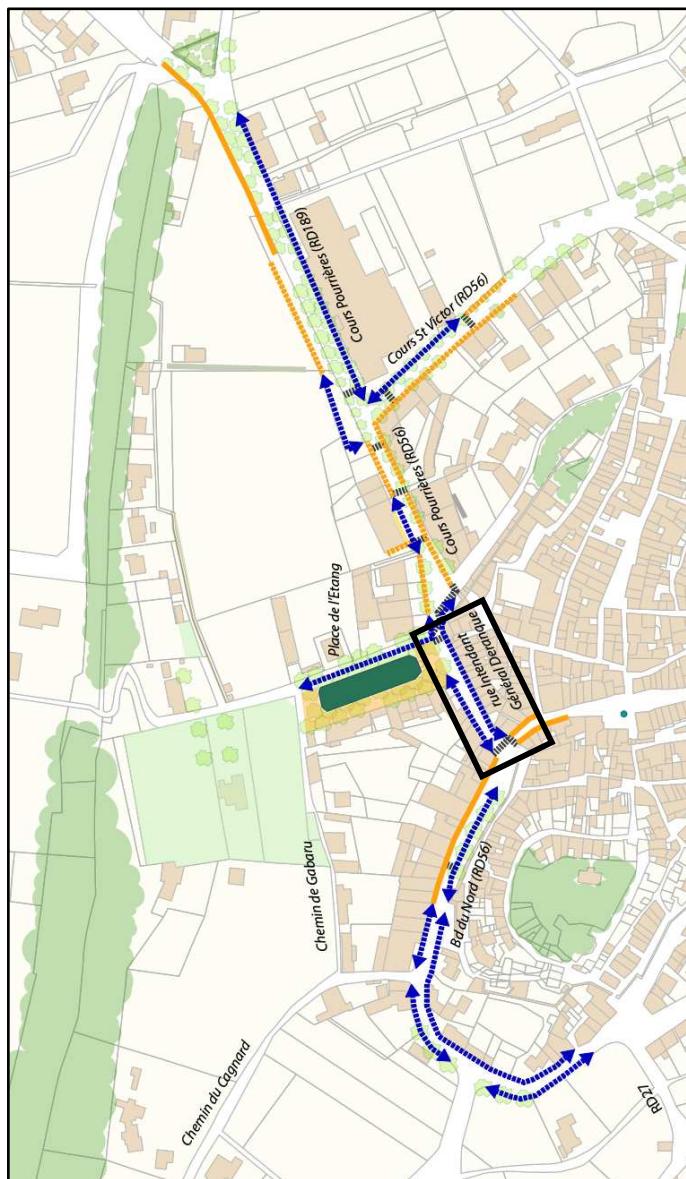
Voie et stationnement en bordure de l'Etang, que la commune a d'ores et déjà prévu de piétonniser.



I.4. ANALYSE DES MOBILITÉS / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMIEMENTS PIETONS

*Rue Intendant
Général Derange*



EGENDE

-  Espace réservé au cheminement piéton inexistant
 -  Espace réservé au cheminement piéton existant, de qualité médiocre
 -  Espace réservé au cheminement piéton existant, de qualité moyenne
 -  Traversée piétonne (marquage au sol)
 -  Zone piétonne de qualité médiocre

Extrémité de la rue (jonction avec la rue Léonce Brieugne/chemin de l'Auro) :



Pas d'accotement piéton/cheminement entravé par les seuils et une
sécurisation individuelle du cheminement



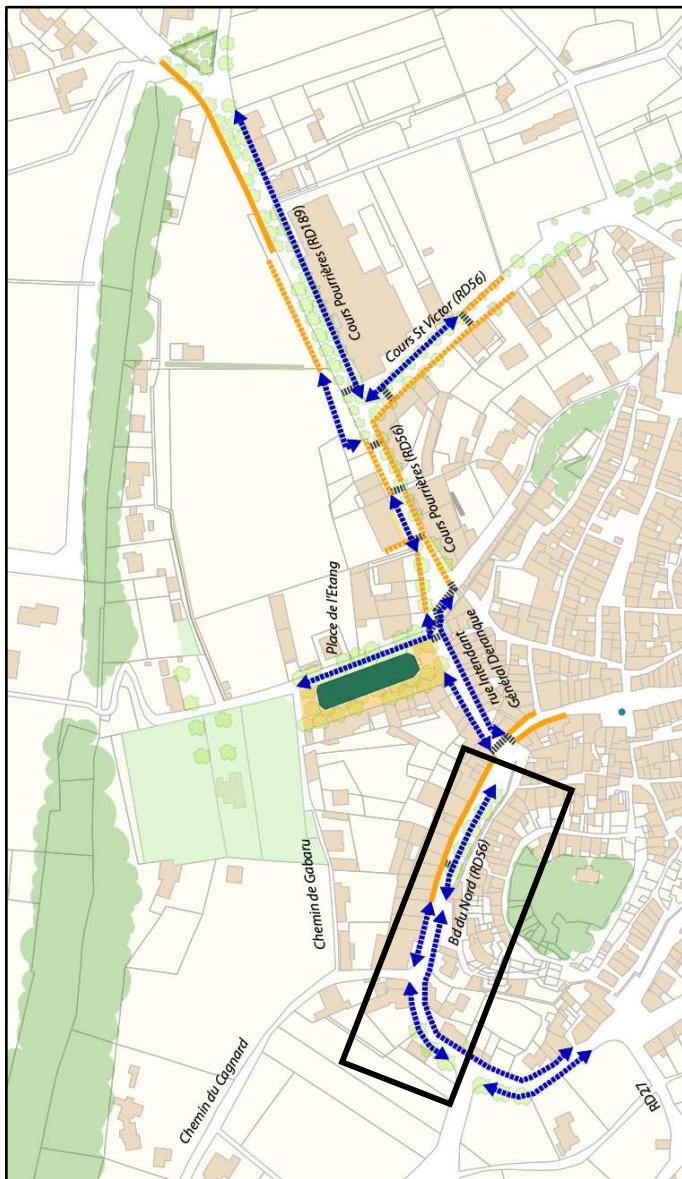
Passage étroit



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 FONCTIONNALITE ET QUALITE DU TRAITEMENT DES CHEMEMENTS PIETONS

Boulevard du Nord



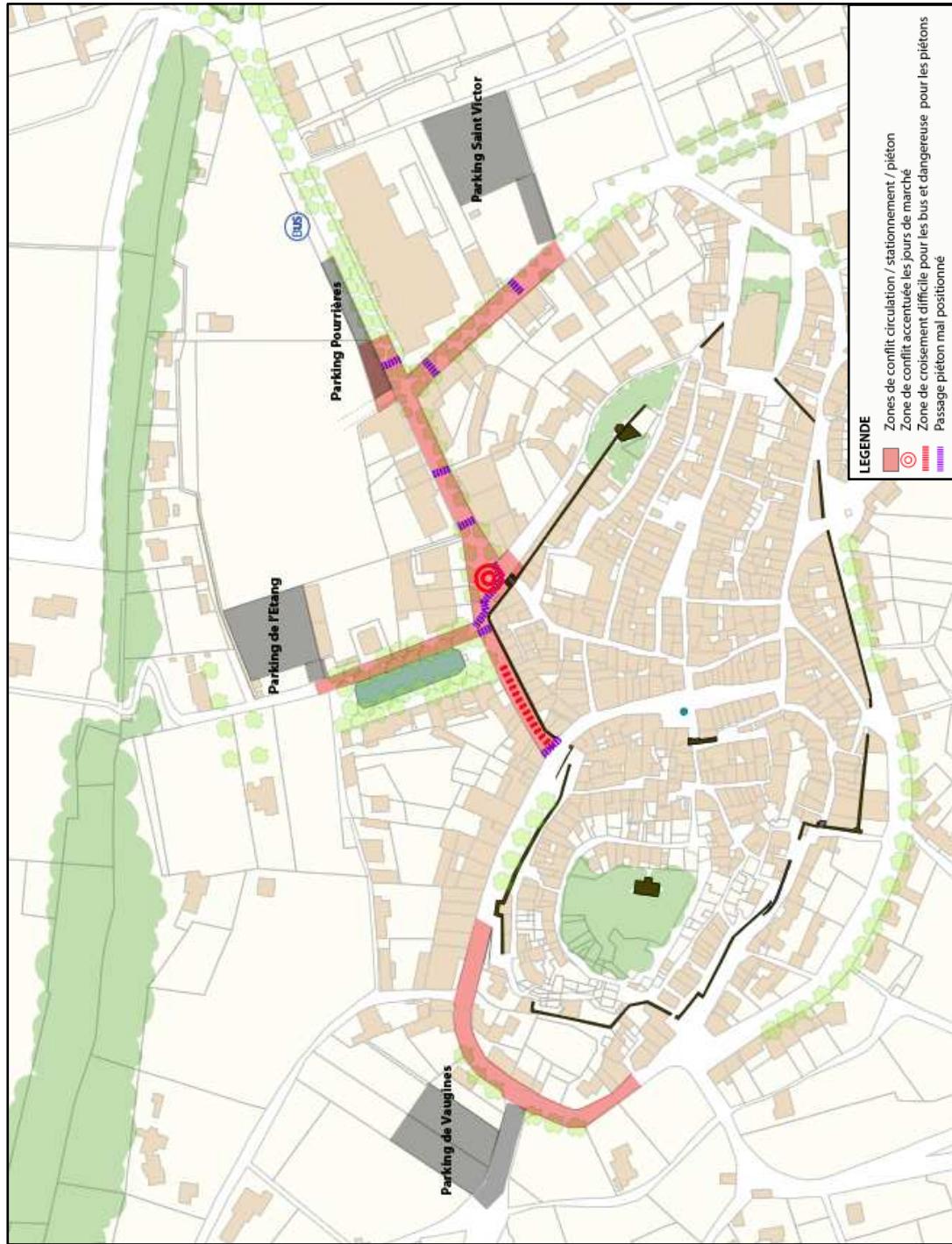
Pas d'accotement piéton en bordure de voie sur la plus grande partie de cette section

Un accès temporaire à l'aire de stationnement, à confrer/adapter aux PMR



I.4. ANALYSE DES MOBILITES / DEPLACEMENTS

I.4.4 CARTE DE SYNTHESE - FONCTIONNALITE DES CHEMINEMENTS PIETONS



I.5. ANALYSE DU FONCIER

I.5.1 L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans le secteur d'étude, l'occupation du domaine public est en certains lieux à éclaircir.
Certains usages font l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT), d'autres non.

Les espaces investis avec AOT

Les AOT sont assez localisés. Elles concernent les bars et restaurants présents autour de l'Etang et du Portail, ainsi que la boulangerie du Cours Pourrières.

Portail de l'Etang - Restaurant « Le Cercle »

L'AOT concerne une partie des espaces publics contre de la façade Nord du bâtiment et une partie des espaces publics contre de la façade Ouest. On constatera que même si l'occupation est « temporaire », les aménagements réalisés (dalle béton, grilles), ont plutôt vocation à être pérennes.

Dans le cadre de la requalification globale des espaces publics, la question du réaménagement de cet espace mérite d'être posée. Le dispositif des grilles, typique des villages du Luberon, peut être conservé, d'autant plus que le bâtiment a un caractère historique. L'extrémité Ouest (entre le platane et l'angle du bâtiment), qui est dans la perspective directe du Portail lorsque l'on en sort, doit rester dégagée pour faciliter la connexion piétonne entre les deux côtés de la voirie et le revêtement de sol doit être identique à celui qui sera retenu pour les espaces publics sur ce secteur.

L'Etang- Allée Ouest :

La commune impose un passage de 1,50 mètre dans l'allée afin d'être adaptée à la norme PMR et de faciliter les croisements des piétons. Les tables et chaises sont donc répartis de part et d'autre de l'allée. Pour placer un maximum de tables dans l'espace imparti, les restaurateurs adossent les tables au muret de l'Etang. Il n'est pas rare que les usagers décalent quelque peu les tables pour plus de confort et débordent donc dans l'allée.

L'Etang- Nord et Sud :

Les espaces ne sont pas clairement délimités ainsi il peut s'avérer parfois difficile de se frayer un chemin pour les piétons. Pour permettre aux visiteurs de s'approcher du bassin, et de profiter de sa perspectives, un espace libre de toute occupation mériterait d'être clairement défini.



Occupation du domaine public autour de l'Etang



1.5. ANALYSE DU FONCIER

1.5.1 L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les espaces investis avec AOT

L'Etang-Allée Ouest :

La Boulangerie du Cours Pourrières propose de la vente à emporter qu'il est possible de déguster à l'extérieur de la Boulangerie. L'espace est en grande partie masqué par le stationnement des véhicules et est de ce fait peu attractif. En outre les véhicules masquent l'entrée de la boulangerie. La requalification de l'espace public et de l'aire de stationnement doit permettre une meilleure valorisation du commerce et de la terrasse.

Les espaces investis sans AOT

Rue Château Vieux

Rue Château Vieux, le cadastre montre bien les limites de propriété s'arrêtant au droit des bâtiments construits contre le rempart historique.

Comme dans de nombreux villages anciens, particulièrement en Luberon, une partie de l'emprise publique a été utilisée pour rattraper les seuils des habitations. Entre les différents palliers/emmarchements, les espaces ont été progressivement investis par les particuliers, soit par la création de terrasses (ex : restaurant Matcha), soit pour la création de jardinet.

Ces espaces participent aujourd'hui à l'ambiance de la rue qui peut s'en accommoder tant que la circulation routière y reste faible, mais ne serait pas adapté en cas de trafic important qui nécessiterait la création de trottoirs/accotements piétons sécurisés.



I.5. ANALYSE DU FONCIER

I.5.1 L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

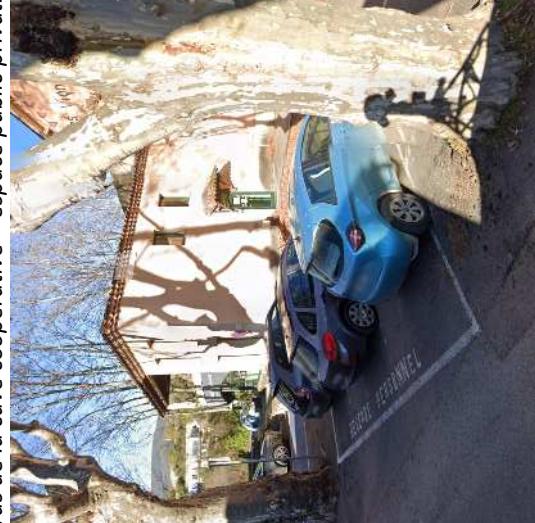
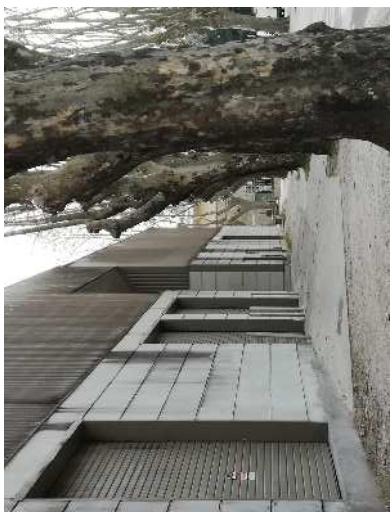
Les espaces investis sans AOT

Cours Pourrières

Le SPAR entrepose des matières dangereuses (bouteilles de gaz), qu'elle ne peut stocker à l'intérieur et stocke également de manière temporaire du matériel de livraison, ce qui est peu valorisant à proximité immédiate du Portail de l'Etang. La vente de ce type d'articles peut se faire par d'autres entreprises, à des endroits plus appropriés. Cet espace devrait rester libre d'occupation.

Cours Pourrières et Cours St Victor des places de stationnement sont matérialisées aux abords de la cave coopérative. Elles sont actuellement « privatisées » par la cave avec des panneaux indiquant « réservé à la clientèle » ou encore « réservé personnel ». Ces dernières empiètent pourtant en grande partie sur le domaine public mais dont la limite exacte nécessiterait un relevé de géomètre pour être déterminée au plus juste. Il en est de même pour les rampes d'accès au bâtiment côté Cours Pourrières, qui débordent sur l'emprise publique. L'ensemble empêche actuellement la création de cheminement piéton de qualité à la fois sur le Cours Pourrières et le Cours St Victor, secteur qui en aurait pourtant besoin pour assurer la sécurité des piétons entre le Cours Pourrières qui sera réaménagé et le parking St Victor, largement fréquenté par les touristes et la clientèle du marché.

Rampe d'accès en partie sur l'espace public



Abrds de la cave coopérative – espace public privatisé



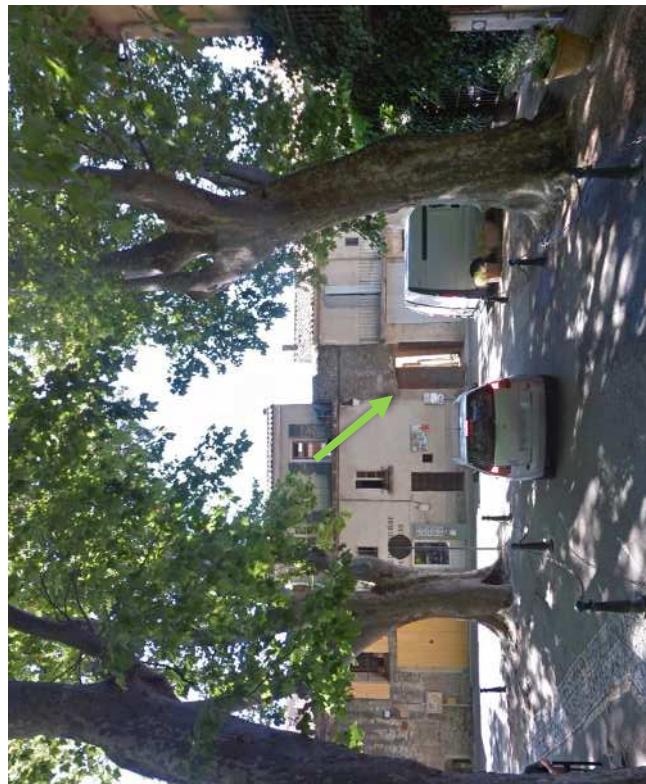
I.5. ANALYSE DU FONCIER

I.5.2 LES ESPACES QUI POURRAIENT ETRE INTEGRES AU DOMAINE PUBLIC

Aux abords immédiat de l'Etang

Liaison Etang - Centre historique par un passage dérobé

*Liaison Etang - Centre historique par un passage dérobé
Passage sous porche à valoriser, à terme
Parcelle G501*



La parcelle G 501 appartient au propriétaire du restaurant « La petite Maison de CUCURON ».

Elle sert de lieu de stockage, à l'air libre.

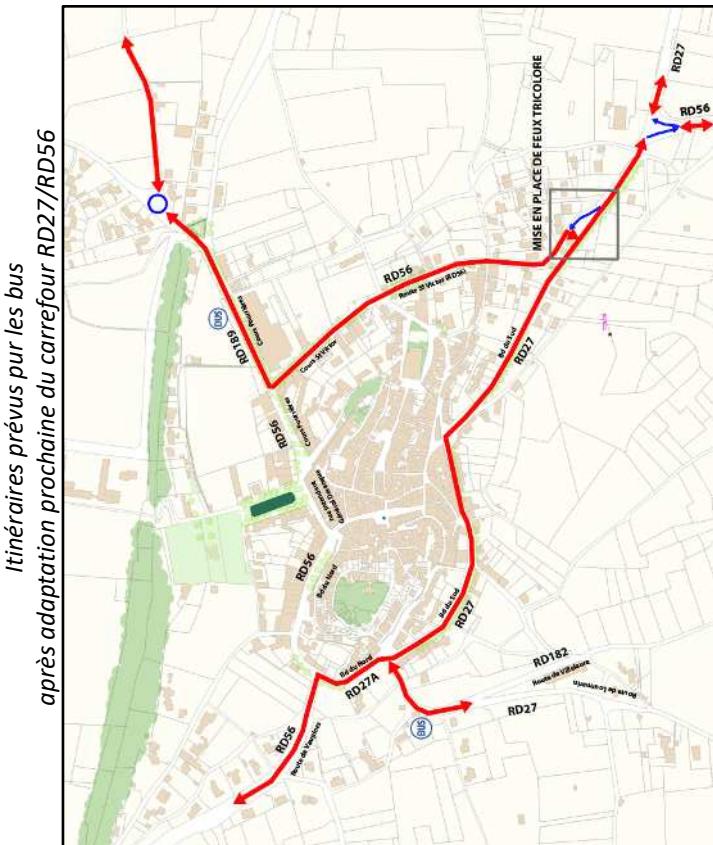
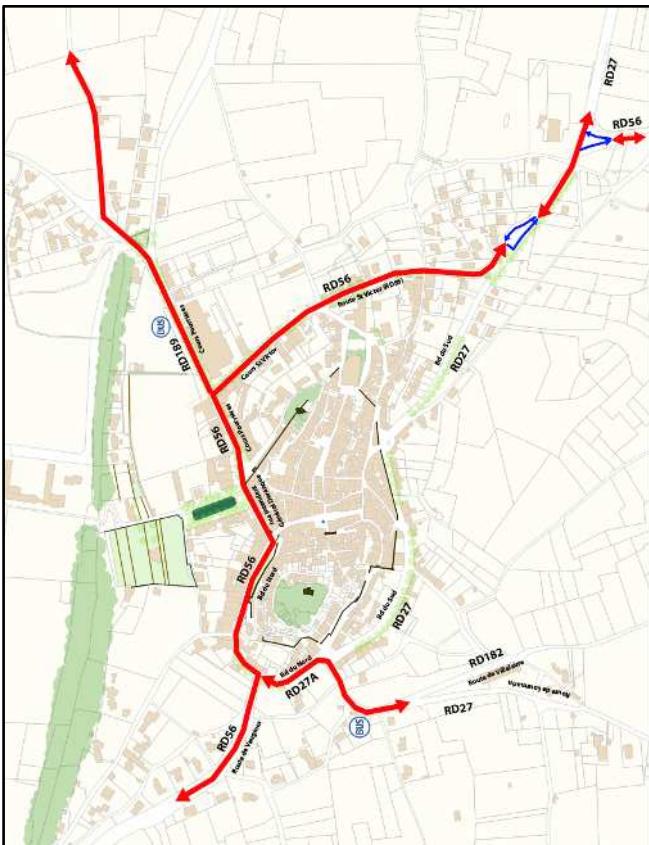
Elle se situe dans l'axe de l'allée Ouest de l'Etang et est donc directement dans sa perspective.

Son acquisition permettrait la continuité de la ruelle donnant sur la placette de la fontaine à l'extrémité de la rue Sus Pous et qui fait déjà partie du domaine public et qui mériterait d'être requalifiée, faisant partie intégrante du réseau des ruelles du centre historique.

En cas de changement de propriétaire ou bien en cas de vente, la commune aurait tout bénéfice à l'acquérir.

L'ajout d'un emplacement réservé au PLU pour cette parcelle est une procédure adaptée.

II. Scénarios d'aménagement



II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.1 LA DESSERTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Rappel de la situation actuelle

Les routes départementales permettent une bonne desserte en transports collectifs ; 2 lignes régionales du réseau Zou + 3 lignes pour le transport scolaire.

Deux points d'arrêts sont présents, un peu à l'écart de la zone urbaine : le premier au Nord Est, face à la cave coopérative, le second au Sud Ouest, face au Lavoir du chemin Pierre à Feu.

La société des autocars a son établissement (siège + dépôt) en bordure de la RD189. De ce fait la partie Est du cours Pourrières (RD189) ainsi que le cours et Bd St Victor (RD56) enregistrent donc un trafic un peu plus important.

L'objectif recherche

L'objectif recherché est de mieux sécuriser les piétons sur la partie Nord de la commune, notamment rue Intendant Général Deranque où le passage est relativement étroit et particulièrement lors de croisement de deux véhicules de grand gabarit.

Le projet

Le projet est de détourner l'itinéraire des bus via le Cours St Victor, de façon à les exclure du tronçon Cours Pourrières – rue Intendant Général Deranque, les véhicules de plus de 3,5 T l'étant déjà et les bus étant déjà habitués au principe d'évitement de ce secteur les jours de marché où la circulation est coupée aux abords de l'Etang.

La mise en place de feux tricolores au niveau de la jonction RD27/RD56 permettra aux véhicules de grand gabarit de prendre le virage sans danger pour les véhicules arrivant en sens inverse, et sans manœuvrer.

En partie Nord du village (cours Pourrières, Portail de l'Etang et rue Intendant Général Deranque notamment) le gabarit de la voie pourra donc être adapté pour donner un peu plus de place aux piétons. Les utilitaires devront toutefois pouvoir se croiser, ces derniers étant nécessaires au fonctionnement des activités (livraisons des hôtels, bars, restaurants, déménagements ...). Un largeur de voie (bande roulante + caniveaux) de 4,80 m à 5 m est suffisante en circulant à une vitesse de 20 ou 30 km/h, la vitesse étant actuellement déjà limitée à 30 km/h sur ce tronçon.

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.1 LA DESSERTE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Les autres variantes étudiées

D'autres possibilités ont été étudiées :

Variant a)

Sur la base du même itinéraire que celui retenu, mais avec l'aménagement d'un rond-point au carrefour RD27/RD56 :
Cette option est plus onéreuse que le carrefour à feux tricolores.

Variant b)

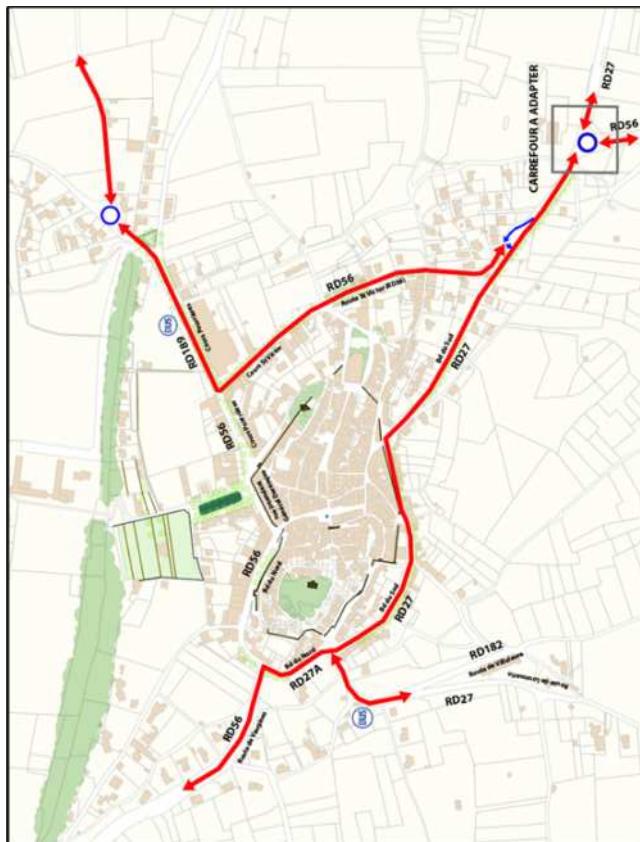
La mise en place d'un sens unique pour les véhicules lourds :

La réduction du gabarit de la bande roulante serait moindre que la solution retenue, et donc moins de place à attribuer aux piétons. Cette variante ne résoudrait pas les passages dans les virages étroits, comme à l'extrémité du la rue Intendant Général Deranque.

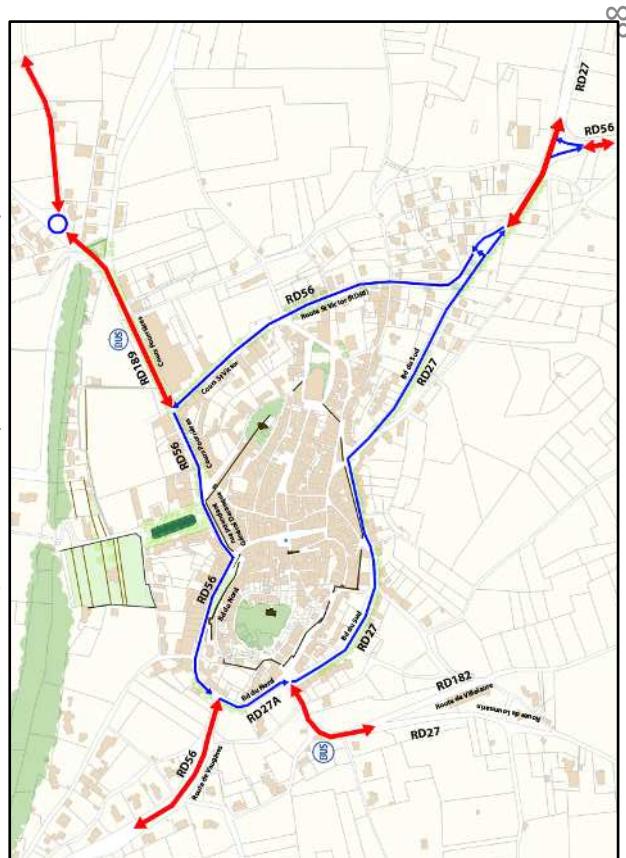
Variant c)

La mise en place d'un sens unique pour tous les véhicules (y compris les véhicules légers) :
Le gabarit de la bande roulante serait nettement réduit par rapport à la situation actuelle et ce sur l'ensemble de la périphérie du village. Cela permettrait l'aménagement d'espaces confortables pour les piétons et la possibilité de maintenir la circulation sur la rue Intendant Général Deranque les jours de marché.
Cela impliquerait toutefois l'aménagement de l'intégralité des voies départementales ceinturant le village et le déplacement des réseaux ce qui n'était initialement pas prévu.

Variante a) avec giratoire



Variante c) avec mise en place d'un sens unique



II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.2 CINQ SCENARIOS POUR LA DESERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES (Nord de l'Etang)

L'étude de scénarios a pour objectifs de mesurer les incidences en termes de fonctionnement global sur la partie Nord du village et l'aménagement du quartier Pourrières au droit du pôle d'équipements publics notamment.

Trois principes fondamentaux ont permis de poser les bases de la réflexion et de guider le choix des possibles :

- Le maintien à double sens de circulation pour les véhicules légers sur le tronçon allant du croisement Cours Pourrières/Cours St Victor/nouvelle voie de desserte au Boulevard du Nord, pour ne pas bouleverser les habitudes des cucuronnais
- Une desserte par une voie à double sens de circulation jusqu'au parking souterrain prévu sous le pôle d'équipement public pour que les usagers puissent entrer et sortir directement par le Cours Pourrières et éviter ainsi un accroissement du trafic chemin Gabarù
- Le nécessaire maintien d'un sens unique chemin Gabarù et de la montée des écoles, compte tenu de leur étroitesse

Partant de ces principes, cinq scénarios peuvent être envisagées sur ce secteur.

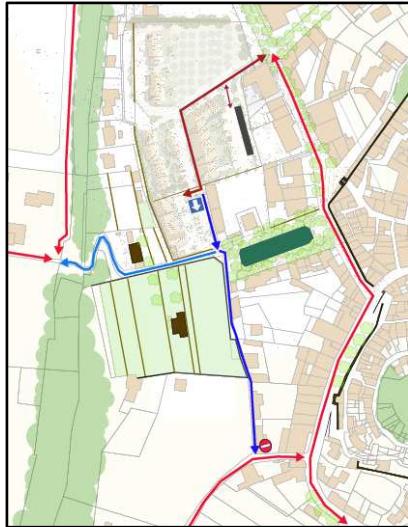
Chaque scénario a été étudié et est présenté ci-après.

Le **scénario A** est celui retenu par la commune au regard des avantages/inconvénients en termes de fonctionnement mis en évidence par l'étude des différents scénarios, et notamment les choix motivés afin de :

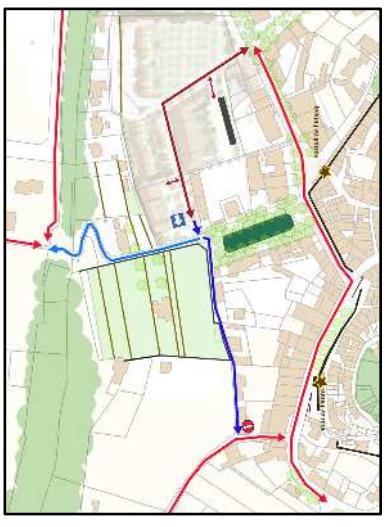
- limiter le trafic des véhicules au Nord de l'Etang et chemin de Gabarù
- ne pas créer d'aire de retournement au niveau du pôle d'équipement
- privilégier un stationnement des véhicules longitudinal au Sud du pôle d'équipement

- pour assurer une meilleure insertion dans la topographie,
- limiter l'emprise des espaces réservés aux véhicules et privilégier le piéton
- assurer la continuité des cheminement piétons et une harmonie des aménagements sur l'ensemble de la voie de desserte

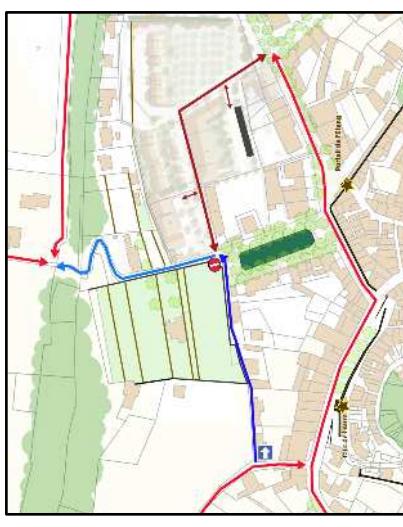
SCENARIO A



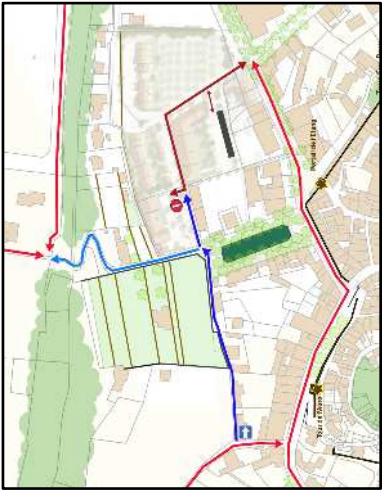
SCENARIO C



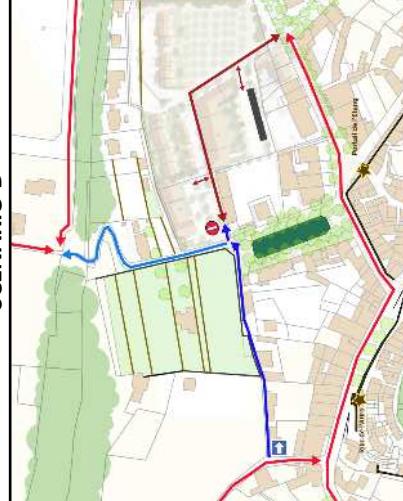
SCENARIO E



SCENARIO B



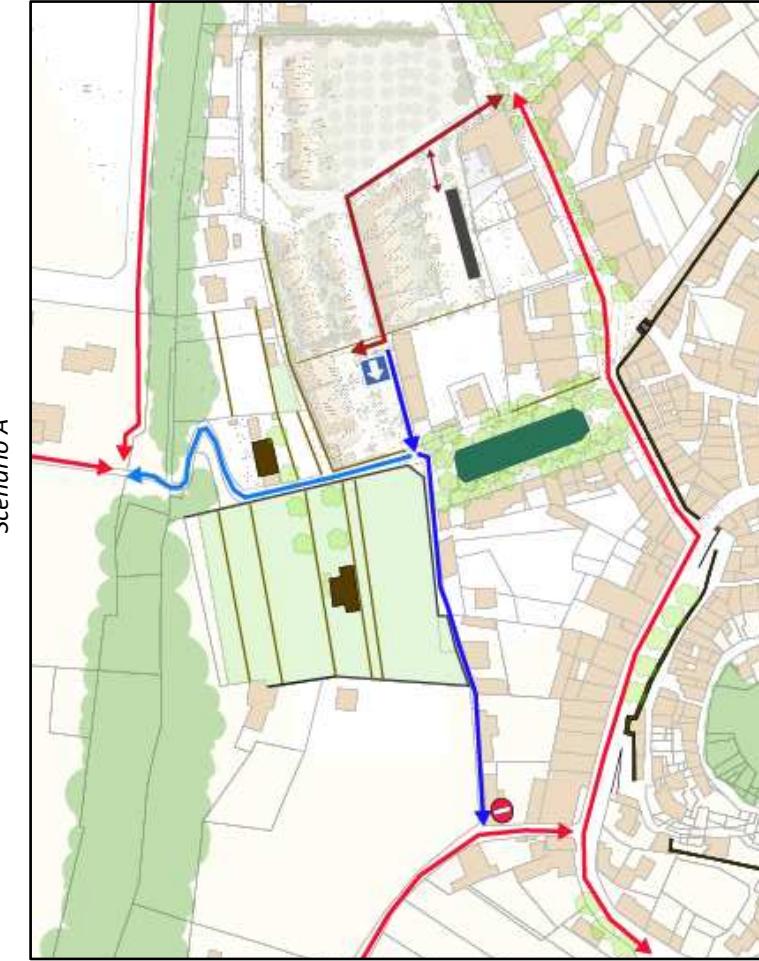
SCENARIO D



II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.I.2 CINQ SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES (Word de l'Etang)

Scénario A



Principes Généraux :

- Double sens de circulation jusqu'à l'entrée du parking prévu sous l'équipement public
- Puis sens unique d'Est en Ouest

Fonctionnement induit :

- Entrée dans le quartier Pourrières par le Cours uniquement
- Sortie du quartier par le cours Pourrières possible pour :
 - les usagers du parking public prévu au Sud de l'îlot collectif
 - les résidents du quartier Pourrières
 - les usagers du stationnement souterrain
- Sortie du quartier par le chemin de Gabarou ou le chemin de l'Hermitage :
 - possible pour tous
 - obligatoire pour les usagers des places de stationnement qui seront créées longitudinalement en bordure de voie car pas de création d'aire de retournement
- Possibilité de réduire la largeur de la bande roulante à 3,50 m au Sud de l'équipement, si le stationnement longitudinal est retenu pour le parking public
- Possibilité de se rabattre aisément sur le Parking de Vaugines si les places de stationnement devant l'équipement public sont occupées (instauration stationnement zone bleue à privilégier devant l'équipement)
- Pas de blocage lorsque le chemin de l'Hermitage est fermé à la circulation aux entrées/sorties des écoles car possibilité de sortir par le chemin de Gabarou

Conclusion :

- Fonctionnement aisé
- Limitation de la présence des véhicules au droit du pôle d'équipement / plus favorable aux piétons
- Ne change pas les habitudes du sens de circulation chemin Gabarou.
- Pas plus de circulation qu'actuellement sur le chemin de Gabarou car le nombre de places de stationnement ouvertes au public dans l'opération Pourrières est similaire à la capacité d'accueil du parking actuel et les usagers du parking sous l'îlot collectif, de même que tous les résidents pourront ressortir du quartier directement par le Cours Pourrières/cours St Victor.

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.2 CINQ SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES (Word de l'Etang)

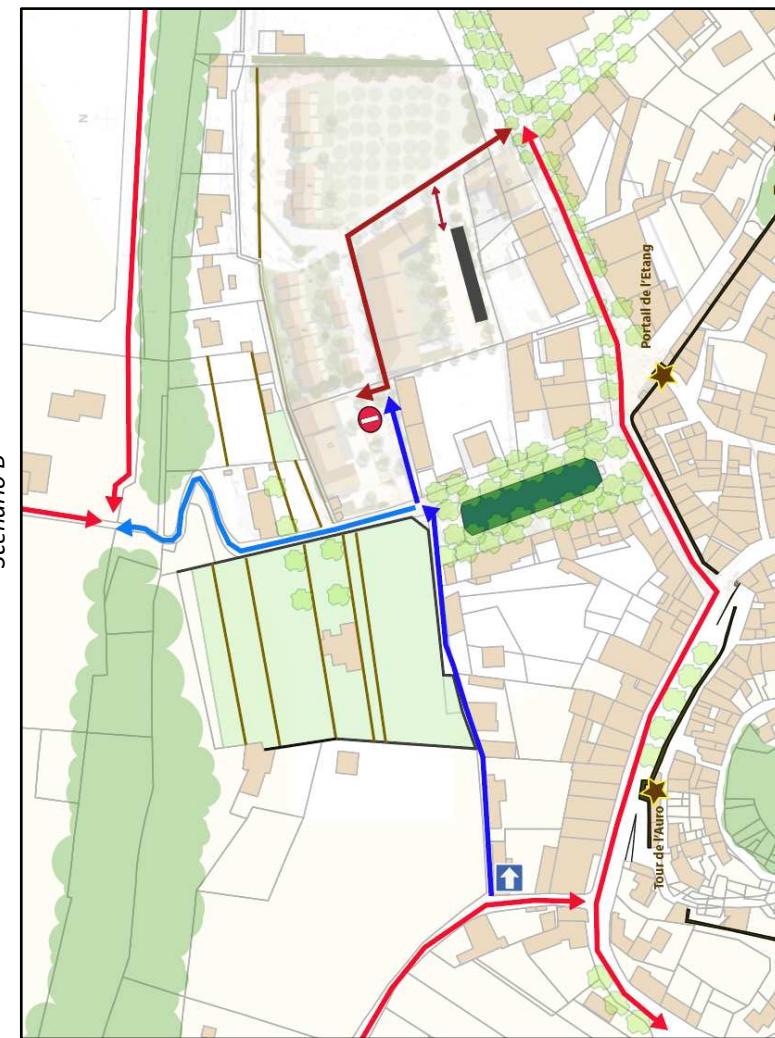
Scénario B

Principes Généraux :

- Même principe que le scénario A mais accessibilité à l'équipement public en véhicules via le chemin de Gabarau
- Double sens de circulation dans le quartier Pourrières jusqu'au parking souterrain
 - Chemin de Gabarau en sens unique Ouest-Est

Fonctionnement induit :

- Entrée dans le quartier Pourrières Entrée dans le quartier Pourrières par le Cours ou le chemin Gabarau
- Sortie du quartier par le cours Pourrières : possible pour tous, y compris les résidents du quartier Gabarau
- Sortie du quartier par le chemin de l'Hermitage : uniquement pour ceux qui se sont engagés dans le chemin de Gabarau.
- Possibilité de réduire la largeur de la bande roulante à 3,50 m au Sud de l'équipement, si le stationnement longitudinal est retenu pour le parking public
- Possibilité de se rabattre aisément sur le Parking St Victors! les places de stationnement devant l'équipement public sont occupées (instauration stationnement zone bleue à privilégier devant l'équipement)
- Pas de blocage lorsque le chemin de l'Hermitage est fermé à la circulation aux entrées/sorties des écoles car possibilité de sortir par le chemin de Gabarau
- Mais pas de possibilité de se garer devant l'équipement public ni de prendre le chemin de l'école en venant depuis Cours Pourrières
- Impliquerait nécessairement la réalisation d'une aire de retournement face à l'entrée du Parking souterrain pour faire demi-tour, pour les non résidents qui se seraient garés en bordure de la nouvelle voie de desserte



Conclusion :

- Non recommandé car implique nécessairement une aire de retournement au droit de l'entrée du parking souterrain.

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.2 CINQ SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES (Word de l'Etang)

Scénario C

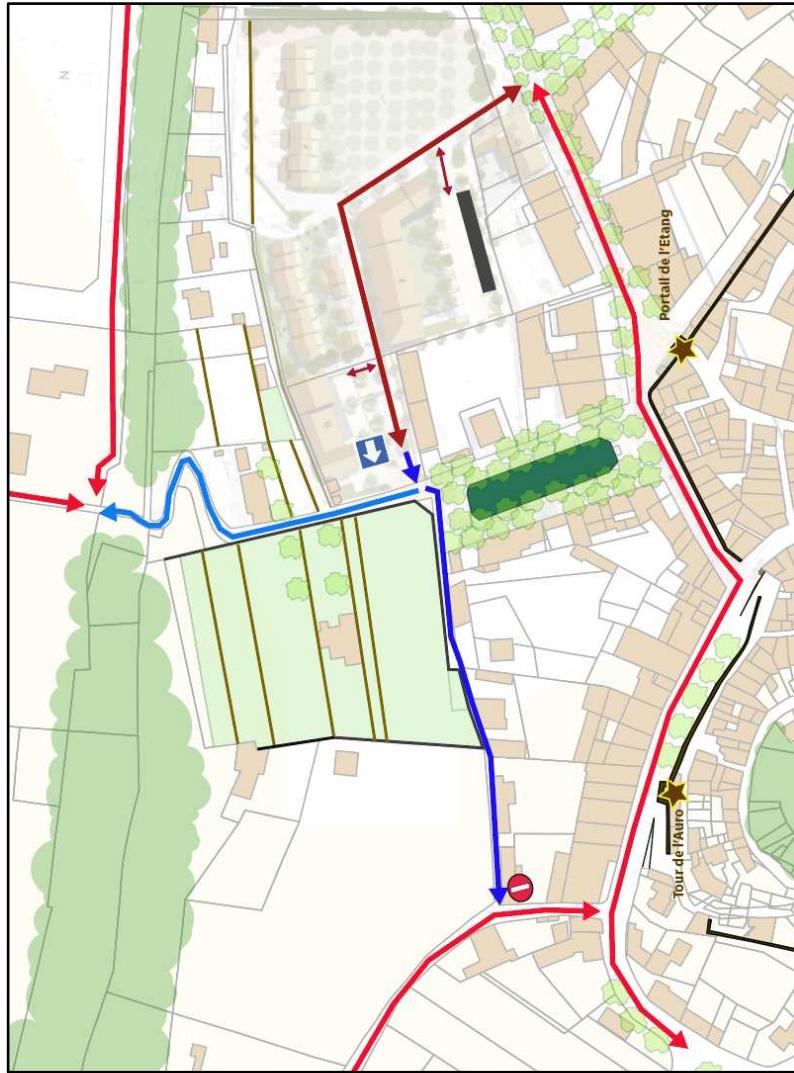
Principes Généraux :

- Double sens de circulation jusqu'aux places de stationnement prévues au Sud de l'équipement public
- Puis sens unique Est-Ouest chemin de Gabarou

Fonctionnement induit :

- Mêmes principes que pour le scénario A en termes de fonctionnement avec possibilité supplémentaire de repartir vers le cours Pourrieres pour les véhicules stationnant au Sud de l'équipement, à condition toutefois que les places de stationnement soient organisées à la perpendiculaire.
- Si le stationnement n'est pas organisé à la perpendiculaire au Sud de l'Equipement, le prolongement du double sens de circulation au droit de l'équipement n'a aucun intérêt car il ne pourra pas être utilisé sur cette section.

➤ Réduction de la largeur de la bande roulante à 3 m ou 3,50 m juste un peu avant la jonction avec l'Etang uniquement
➤ La réalisation d'une voie à double sens de circulation + stationnement perpendiculaire à cette voie impactera les espaces libres au Sud de l'équipement, dans la mesure où ils seront plus réduits, comparativement au scénario A.



Conclusion :

- Fonctionnement aisé
- Mais moins de place à affecter à un parvis/place/espace piéton au Sud de l'équipement public comparativement au scénario A
- Risque, avec le stationnement positionné perpendiculairement à la voie, d'entraver le cheminement piéton en générant des ruptures et/ou détours dans les déplacements
- Moins propice à un aménagement qualitatif au Sud de l'équipement compte tenu de la place qui serait réservée à la voie + stationnements

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

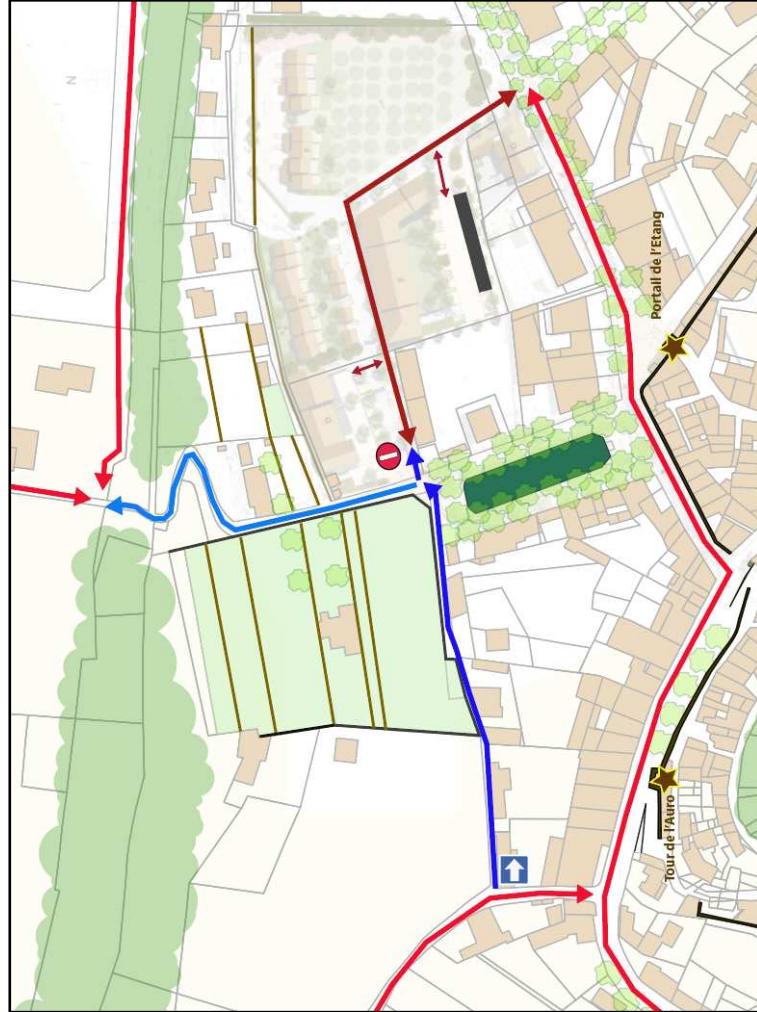
II.1.2 CINQ SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES (*Word de l'Etang*)

Scénario D

Principes Généraux :

- Mêmes principes que le scénario C pour la desserte jusqu'à l'équipement mais en sens pour le chemin Gabarу
- Double sens de circulation jusqu'au stationnement au Sud de l'équipement public
 - Chemin de Gabarу en sens unique Ouest-Est

Scénario D



Fonctionnement induit :

- Entrée dans le quartier Pourrières par le Cours ou le chemin Gabarу
- Sortie du quartier par le cours Pourrières : possible pour tous, y compris les résidents du quartier Gabarу
- Sortie du quartier par le chemin de l'Hermitage : uniquement pour ceux qui se sont engagés dans le chemin de Gabarу.
- Permet aux usagers du parking public au Sud de l'équipement de repartir directement vers le cours Pourrières à condition que le stationnement soit à la perpendiculaire et qu'ils aient pu s'y garer
- Implique la réalisation d'une aire de retourner à l'extrémité du Parking public pour ceux qui ne trouveraient pas de place pour se garer et donc faire demi-tour (non recommandé car difficultés d'insertion urbaine et paysagère)
- Pas de possibilité de passer par le chemin de l'école depuis l'opération Pourrières (accès depuis le chemin de Gabarу uniquement)
- Réduction de la largeur de la voie devant l'entrée piétonne du parvis

Conclusion :

- Solution non recommandée car implique la réalisation d'une aire de retournement au Sud de l'Equipement pour que les véhicules stationnant en bordure de voie puissent faire demi-tour

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.2 CINQ SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES (Word de l'Etang)

SCENARIO E

Principes Généraux :

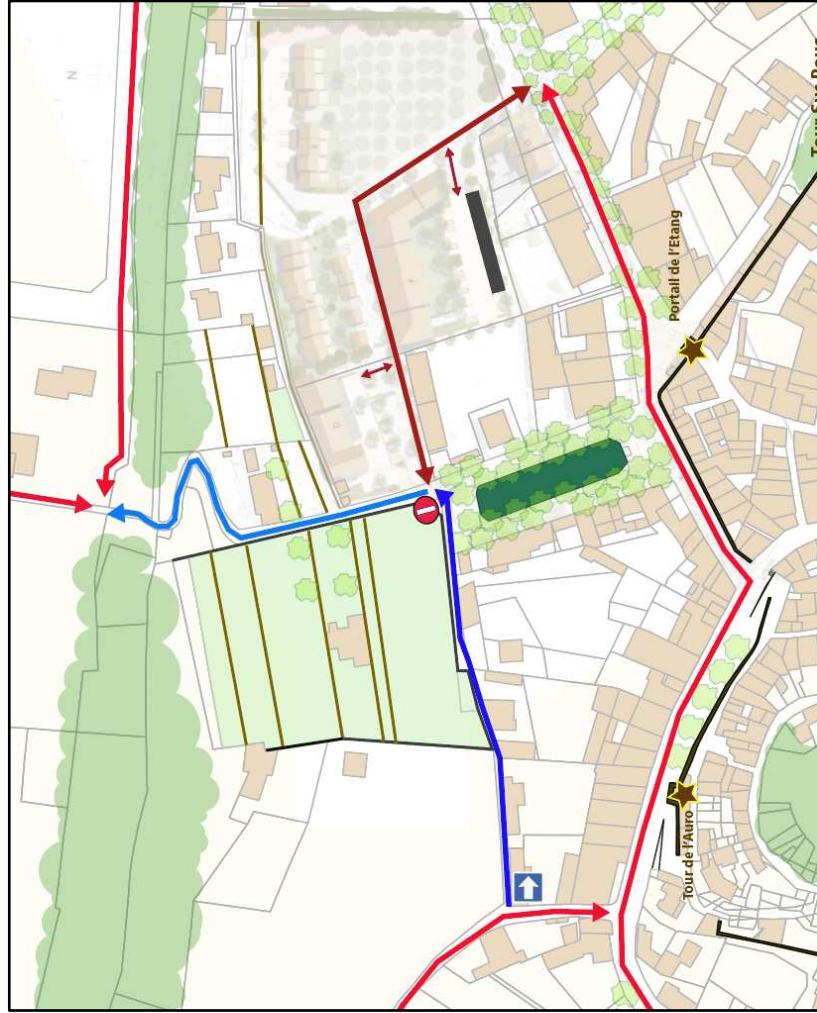
- Double sens de circulation sur l'ensemble du tracé de la nouvelle voie de desserte du quartier Pourrières
- Sens unique Ouest-Est chemin de Gabarу

Fonctionnement induit :

- Entrée dans le quartier Pourrières par le Cours Pourrières et le chemin de Gabarу
- Sortie du quartier via le cours Pourrières possible pour :
 - les résidents des quartiers Gabarу и Pourrières
 - les usagers du parking public prévu au Sud de l'ilot collectif
 - les véhicules garés longitudinalement côté droit de la voie entrés dans le quartier par le chemin de Gabarу
 - les véhicules garés sur les places de stationnement au Sud de l'Equipement, sous réserve que les places réalisées au Nord de la voie soient organisées perpendiculairement pour pouvoir repartir en sens inverse pour ceux qui seraient arrivés depuis le cours Pourrières
- Sortie du quartier nécessairement via le chemin de l'Hermitage pour :
 - les usagers de l'équipement qui ne trouveraient pas de place pour se garer perpendiculairement à la voie au Sud de l'Equipement public
 - Tous les véhicules garés longitudinalement côté droit de la voie dans le sens Cours Pourrières – Equipement.
- On peut s'attendre à ce que les usagers de l'équipement public passent plutôt par le chemin de Gabarу pour y accéder car évite en sortie de passer par le chemin de l'Hermitage (détour), et facilite le report sur le Parking St Victor s'il n'y a plus de place libre pour se garer dans le quartier Pourrières.
- Lors de la fermeture de la rue de l'Hermitage aux horaires d'entrée et sortie des écoles :

- pas de problème pour les véhicules arrivant depuis Gabarу et allant vers le Cours Pourrières
- mais véhicules venant du Cours Pourrières bloqués au Sud de l'Equipement, s'il n'y a pas de place de stationnement libre créée perpendiculairement pour pouvoir se retourner (usage aléatoire d'une place de stationnement en tant qu'aire de retournement ...).

Scénario E



Conclusion :

- Scénario contraignant pour les usagers de l'équipement public venant du cours Pourrières qui ne trouveraient pas à se garer, car implique une boucle par les écoles pour revenir au village et se rabattre sur le parking St Victor ou Vaugines
- Implique l'aménagement de places de stationnement à la perpendiculaire sous l'équipement pour y remédier et éviter les blocages aux horaires d'entrée/sortie des écoles, mais sans garantie si les places sont déjà occupées

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.3 PLUSIEURS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DU NORD DE LA COMMUNE LES JOURS DE MARCHE

Le schéma de déplacement retenu par la commune pour le quartier Pourrières et plus généralement le quartier de l'Etang doit être pensé également pour les jours de marché.

La commune souhaite que la zone d'étalage soit, dans la mesure du possible, conservée au moins dans son périmètre actuel, ou superficie, afin de continuer à offrir aux exposants les mêmes surfaces de ventes.

Dans le cadre de la valorisation patrimoniale d'ensemble du Portail de l'Etang et afin d'assurer une continuité des déplacements piétons, l'espace purement routier utilisé en tant qu'aire de stationnement et de retournement des véhicules, particulièrement les jours de marché, est à repenser et à transformer en place publique.

Pour la commune, les objectifs à atteindre, en termes de desserte les jours de marché, sont de continuer à accéder en véhicule :

- à la crèche intercommunale, située en haut de la rue Château Vieux, menant à la Tour Sus-Pous
- dans la mesure du possible, à la supérette SPAR et à la boulangerie qui lui fait face Cours Pourrières
- aux équipements publics du quartiers Pourrières, notamment pour les engins de secours

Sur cette base d'objectifs , plusieurs scénarios peuvent être envisagés, dont :

- **3 scénarios pour les quartiers Gabarou et Pourrières (partie Nord du secteur d'étude)**

➤ **Le scénario B est celui retenu par la commune car :**

- il s'agit de la plus simple à mettre en œuvre,
- la zone d'étalage au Nord de l'Etang n'est pas impactée,
- elle permet la desserte des futurs équipements publics les jours de marché, notamment pour les secours, ainsi que la desserte des riverains de la Roque dont l'accès débouche sur le chemin de l'Hermitage,
- elle ne modifie pas les habitudes des riverains les jours de marché, chemin de Gabarou.

- **4 scénarios pour l'accessibilité au cours Pourrières et à la crèche (partie Sud du secteur d'étude).**

➤ **Le scénario B est celui retenu par la commune car :**

- c'est celui auquel les Cucuronnais sont habitués

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.3 PLUSIEURS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DU NORD DE LA COMMUNE LES JOURS DE MARCHE

- a) TROIS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES LES JOURS DE MARCHE (partie Nord du secteur d'étude)

Scénario A

Principe général:

- Maintien de la circulation routière comme pour les jours ordinaires

Avantages:

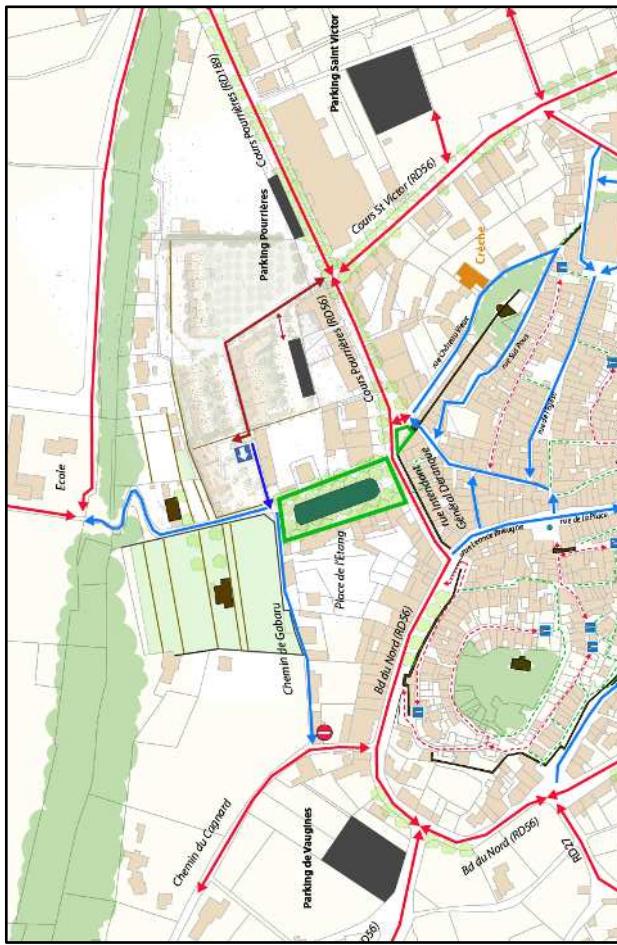
Permet :

- de continuer à desservir le pôle d'équipements publics, les riverains du chemin de Gabarou et du chemin du Cagnard qui n'ont plus besoin, par rapport à la situation actuelle, de faire le tour du village pour accéder à leur domicile lorsqu'ils arrivent par l'Est du village/cours Pourrières.
- de desservir les résidents dont l'accès donne sur le chemin de l'Hermitage (résidents à l'Est de l'ancienne école)
- l'accès comme à l'ordinaire pour les secours si besoin est pour les équipements publics et le marché.
- le stationnement de part et d'autre de la nouvelle voie de desserte du quartier Pourrières pour les usagers du marché, en complément du parking au Sud de l'îlot collectif.
- de se rabattre facilement et rapidement sur le parking de Vaugines si les places de stationnement dans le quartier Pourrières sont occupées

Ne nécessite pas de signalétique ou de borne le long de la nouvelle voie de desserte, sauf si choix est fait de réserver les places de stationnement pour les utilitaires des commerçants (stationnement des utilitaires à proximité des stands).

Inconvénients:

- Implique une réduction de la zone d'étalage au Nord de l'Etang.
- Possibilité de reporter au Sud de l'Etang les étals qui avaient pour habitude d'être placés contre le mur du domaine Gabarou (soit sur la placette du Portail cf scénarios pour ce secteur), mais risque, au moins au début, d'être mal vécu par les usagers et exposants.
- La zone piétonne du marché telle qu'actuellement vécue 'risque d'être perturbée au Nord par le passage des véhicules à proximité immédiate.
- En cas de fermeture de la rue Intendant Général Deranque (comme actuellement), risque de shuntage des automobilistes qui contourneraient par le Nord de l'Etang plutôt que par le Sud de la commune, via le Bd St Victor, donc un trafic plus important qu'à l'ordinaire.



Conclusion :

- Bon fonctionnement général pour la desserte en véhicules et ne changera pas les habitudes par rapport aux jours ordinaires.
- Implique une réduction de la zone d'étalage du marché, au Nord qui pourrait mal vécue par les habitués, même si elle peut compensée par la mobilisation de la nouvelle placette créée Portail de l'Etang, ou la piétonnisation comme actuellement, de la rue Intendant Général Deranque.
- Risque d'un trafic significatif si la rue Intendant Général Deranque est fermé à la circulation

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.3 PLUSIEURS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DU NORD DE LA COMMUNE LES JOURS DE MARCHE

a) TROIS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES LES JOURS DE MARCHE (partie Nord du secteur d'étude)

Scénario B

Principe général:

- Fermeture de la voie juste au dessus du Portail de la maison Gabarau au Nord De l'Etang et déviation par le chemin de l'Hermitage
- Fermeture du chemin de Gabarau à son extrémité Est (place de l'Etang), comme actuellement

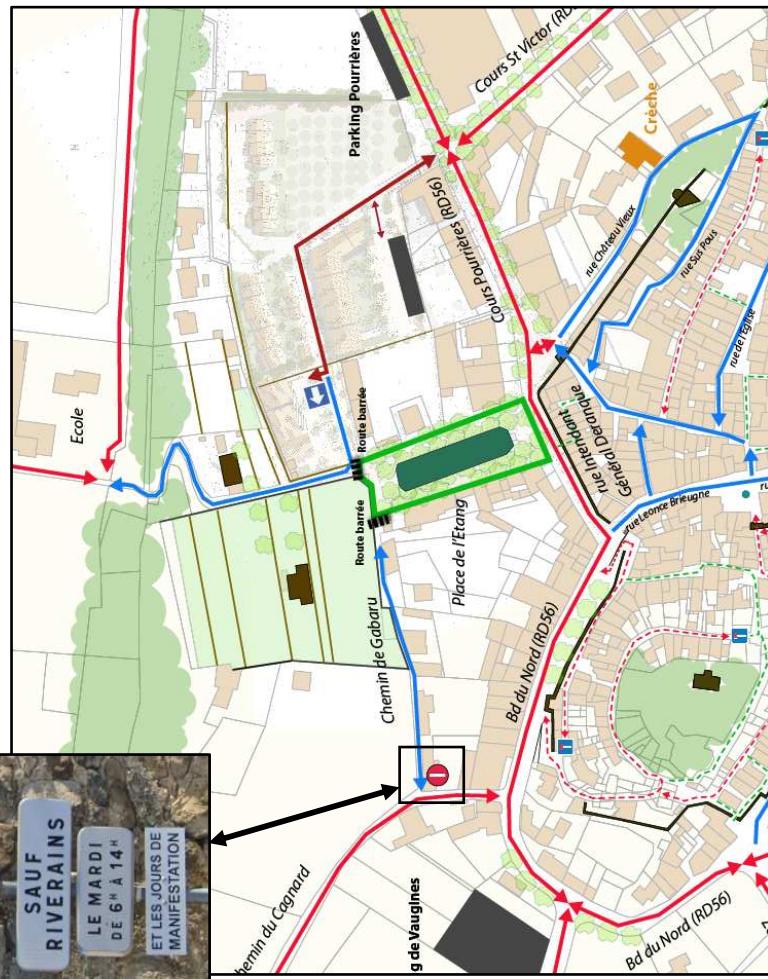


Avantages:

- Ne bouleverse pas les habitudes par rapport aux jours ordinaires
- Permet de maintenir le marché dans sa configuration actuelle
- Accessibilité aux équipements publics par le public et les secours y compris les jours de marché
- Mêmes avantages que le scénario précédent pour le stationnement sauf pour ceux qui ne trouveraient pas à se garer le long de la future voie de desserte et qui devront faire le tour du quartier par le Nord (les écoles), pour se rabattre sur les parkings de Pourrières ou St Victor, assez rapidement en faisant le tour du quartier par les écoles.
- La signalétique actuelle à l'extrémité Ouest du chemin de Gabarau (signalétique « sens interdit sauf riverains le mardi de 6h à 14h ») est conservée pour que les riverains puissent accéder à leur domicile les jours de marché, comme actuellement / ne change pas leurs habitudes.

Inconvénients:

- Aucun



Conclusion :

- Bon fonctionnement général.
- Ne changera pas les habitudes par rapport aux jours ordinaires.
- Permet de conserver la zone d'étalement actuelle du marché.

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.3 PLUSIEURS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DU NORD DE LA COMMUNE LES JOURS DE MARCHE

a) TROIS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DES QUARTIERS GABARU ET POURRIERES LES JOURS DE MARCHE (partie Nord du secteur d'étude)

Scénario C

Principe général :

- Fermeture à la circulation générale de la nouvelle voie via un système de bornes automatique juste après le parking public de l'îlot collectif (les jours de marché uniquement).
- La circulation est restreinte aux résidents du quartier Pourrières, la Roque, usagers du parking souterrain situé sous le pôle d'équipements publics, et secours (système de badge permettant d'actionner la borne).
- Le chemin de Gabarù est fermé à son extrémité Est (place de l'Etang), comme actuellement, les jours de marché



Avantages:

- Permet de maintenir le marché dans sa configuration actuelle.
- Peut-être moins de passage dans le nouveau quartier Pourrières, mais sans certitude car il ne s'agit pas d'une grande voie de circulation ; la voie ne desservant que les habitations et équipement publics du quartier, il est peu probable qu'une augmentation significative du trafic soit constatée par rapport aux jours ordinaires.
- La signalétique à l'extrémité Ouest du chemin de Gabarù (signalétique « sens interdit sauf riverains le mardi de 6h à 14h ») est conservée pour que les riverains puissent accéder à leur domicile les jours de marché, comme actuellement / ne change pas leurs habitudes.

Inconvénients:

- Va bouleverser les habitudes entre les jours ordinaires et les jours de marché.
- Pas d'accessibilité véhicules aux équipements publics.
- Nécessite des bornes automatiques amovibles supplémentaires.
- Plus complexe à gérer (autorisations/badges ...).
- Crée une impasse avec des risques de blocages à l'entrée du parking sous l'îlot collectif, lié à de nombreux retournements (demi-tour) pour ceux qui s'engageraient sans qu'il y ait de place disponible et qui devraient ressortir obligatoirement par le cours Pourrières.



Conclusion :

- Permet de conserver comme dans le scénario B la zone d'étalage actuelle du marché au Nord
- Mais scénario qui complexifie le fonctionnement général.
 - Nécessité du mobilier urbain supplémentaire (bornes) et le systèmes d'autorisation qui va avec.
 - Ne semble pas la solution la plus appropriée compte tenu du caractère villageois recherché et de la fluidité des déplacements.

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

11.3 PLUSIEURS SCÉNARIOS POUR LA DÉSERTIFICATION NORD DE LA COMMUNE

b) QUATRE SCÉNARIOS POUR L'ACCESSIBILITÉ AU COURS POURRIÈRES ET À LA CRÈCHE LES JOURS DE MARCHE (partie Sud du secteur d'étude)

Scénario A

Principe général.

- Maintien de la circulation rue Intendant Général Deranque, comme pour les jours ordinaires considérant que les réaménagements qui seront réalisés sur cette voie et le Portail permettront une meilleure sécurisation des piétons et une vitesse réduite des véhicules (zone de rencontre).

Avantages

- Ne changera pas les habitudes par rapport aux jours ordinaires, si ce n'est d'opter pour une vitesse un peu plus réduite sur la zone de partage avec priorité piéton, du Cours Pourrières à la rue Intendant général Deranque.
 - Desserte du cœur de village comme pour les jours ordinaires (crèche, rue de l'Eglise, rue Léonce Brieugne....)
 - Permet de se rabattre aisément sur l'un des parkings publics sans avoir à faire le tour de la commune par le Sud, si l'un des parkings et déjà occupé à 100%.
 - Les cucuronnais pourront contourner par le Sud pour éviter le marché s'ils le souhaitent.

Inconvenientes:

- Aucun si les piétons et automobilistes se respectent mutuellement, avec la priorité piéton

Inhaltsverzeichnis

- Impact

 - Eventuellement un fléchage au carrefour cours Pourrières-Cours St Victor (pour ceux qui arriveraient depuis l'Est/RD 189), invitant à contourner le village par le Sud pour les véhicules en transit, « *Jour de marché - itinéraire recommandé* »
 - Pas de bornes, ni signalétique, à implanter sur cette section.
 -

200

Conclusion : Ne changera pas les habitudes par rapport aux jours ordinaires, si ce n'est d'opter pour une vitesse un peu plus réduite sur la zone de partage avec priorité niènion du Cours Bourrières à la rue Intendant général Derangue.

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.3 PLUSIEURS SCÉNARIOS POUR LA PESSERTE DU NORD DE LA COMMUNE LES JOURS DE MARCHE

b) QUATRE SCÉNARIOS POUR L'ACCESSIBILITÉ AU COURS POURBIERES ET À LA CRÈCHE LES JOURS DE MARCHE (partie Sud du secteur d'étude)

Scénario B

Principe général :

- Fermeture de la circulation rue Intendant Général Deranque (zone piétonne les jours de marché - comme actuellement).

- Maintien de la circulation à double sens Cours Pourrières jusqu'au Portail de l'Etang

Advantages:

- Ne change pas les habitudes par rapport à la situation actuelle les jours de marché si ce n'est qu'il ne sera plus possible de stationner devant le Portail comme aujourd'hui.
 - Permet notamment de continuer à accéder à la boulangerie au SPAR et à la crèche, et, d'une manière générale de continuer à pouvoir entrer dans le cœur de village depuis le Bd du Nord, pour en ressortir Cours Pourrières.
 - Sécurise pleinement les piétons rue Intendant Général Deranque
 - Le marché pourrait s'agrandir pour investir la rue Intendant Général Deranque et une partie du Portail de l'Etang

Inconvénients :

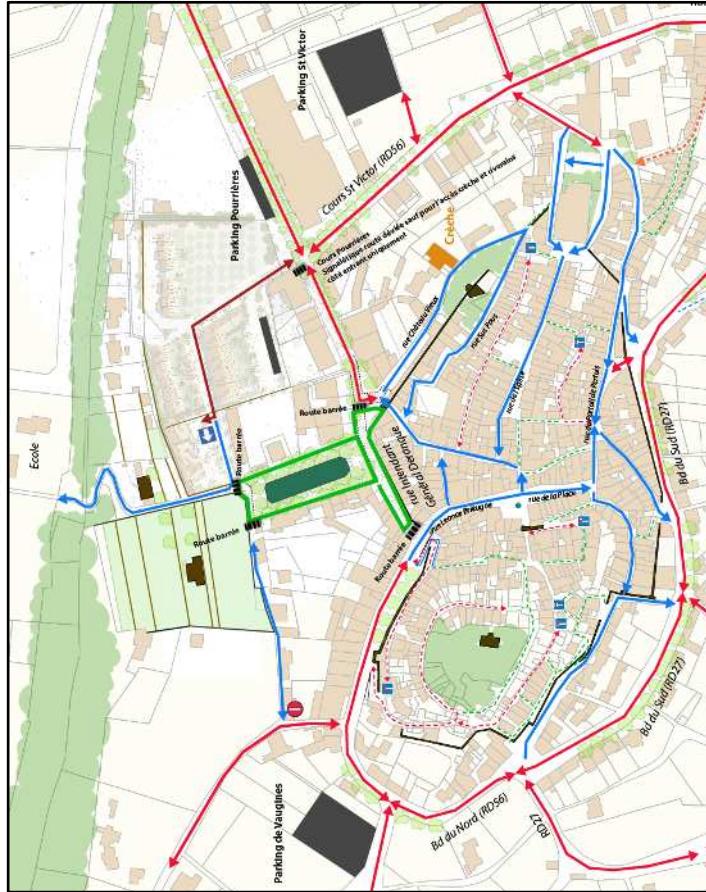
- Les véhicules qui s'engageront Cours Pourrières depuis l'Est ne devront pas dépasser un certain gabarit pour pouvoir réaliser la boucle via la rue de Château-Vieux, la rue Sus-Pous et la rue du Portail (et suivant les sens de circulation actuels).
 - Le projet de requalification de la place du Portail de l'Etang ne permettra plus le stationnement des véhicules devant le Portail, ni de réaliser un demi-tour circulaire. Il faudra nécessairement emprunter la boucle Château-Vieux/Sus-Pous/Portail ou manœuvrer sur un espace plus réduit à la voie publique, au croisement des voies Cours Pourrières – rue château Vieux.

Immigration:

- Impasse.**

 - la mise en place d'une signalétique au niveau du carrefour Cours Pourrières/Cours St Victor, afin de dévier les véhicules en transit par le Cours St Victor.
 - la pose de deux systèmes de bornes automatiques aux deux extrémités de la rue Intendant Général Deranque (comme pour les autres options où la rue Intendant Général Deranque est fermée à la circulation des véhicules).
 - Pour éviter un encombrement lié aux demi-tours sur la voie devant le Portail, il est recommandé de limiter l'accès au Cours Pourrières depuis l'Est aux riverains et aux usagers de la crèche

scénario B



Conclusion:

- Scénario qui compléxifie le fonctionnement général par rapport aux jours ordinaires mais auquel les cucuronnais sont habituées car fonctionne déjà de la sorte les jours de marché ; ils devront toutefois revoir leurs habitudes pour ce qui est du stationnement et retournement devant de Portail.

Implique la mise en place de bornes automatique pour fermer la voie les jours de marché

Risque d'encombrement devant le Portail par les véhicules faisant demi tour sur la voie s'il n'ont pas le gabarit adapté pour réaliser la boucle via Sus-Pous Nécessité de mettre en place d'une signalétique au niveau du carrefour Cours Pourrières/Cours St Victor, afin de dévier les véhicules en transit par le Cours St Victor

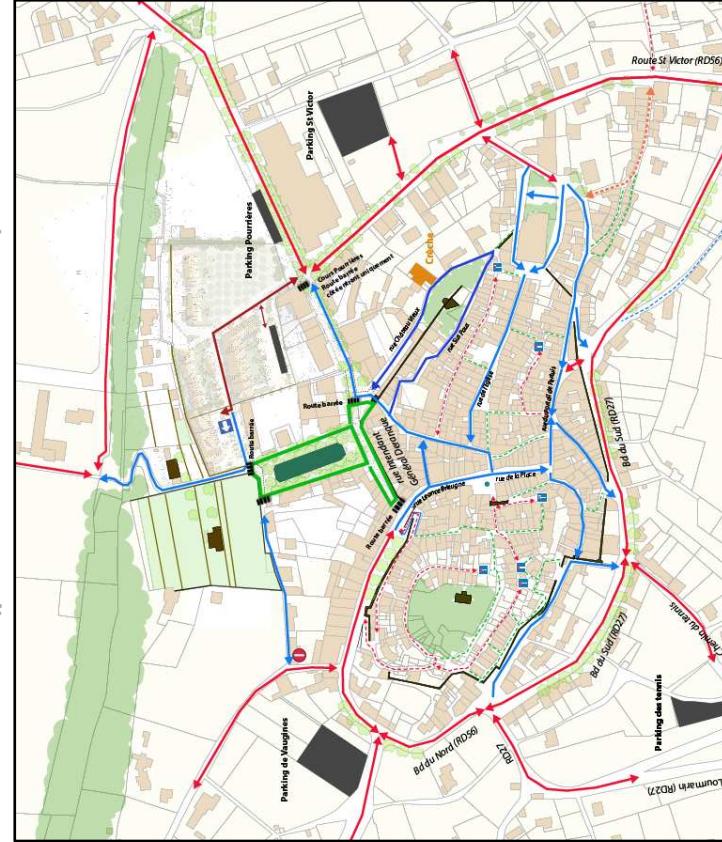
Scénario qui complexifie le fonctionnement général par rapport aux jours ordinaires mais auquel les cucuronnais sont habitués car fonctionne déjà de la *inclusion* :

- Risque d'encombrement devant le Portail par les véhicules faisant demi tour sur la voie s'il n'ont pas le gabarit adapté pour réaliser la boucle via Sus-Pous Nécessité de mettre en place d'une signalétique au niveau du carrefour Cours Pourrières/Cours St Victor, afin de dévier les véhicules en transit par le Cours St Victor

II.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.3 PLUSIEURS SCENARIOS POUR LA DESSERTE DU NORD DE LA COMMUNE LES JOURS DE MARCHE

b) QUATRE SCENARIOS POUR L'ACCESSIBILITE AU COURS POURRIERES ET A LA CRECHE LES JOURS DE MARCHE (partie Sud de l'étendue d'étude)



Scénario C

Principe général :

- Fermeture de la circulation rue Intendant Général Deranque (zone piétonne les jours de marché - comme actuellement).
- Inversion, par rapport à la situation actuelle, des sens de circulation rues Sus-Pous et Château-Vieux (modification permanente).
- Circulation en sens unique Ouest-Est Cours Pourrières (jours de marché uniquement).

Avantages:

- Evite les embouteillages liés aux éventuelles manœuvres de véhicules au niveau du Portail de l'Etang.
- Réduction du nombre de véhicules Cours Pourrières les jours de marché (piéton privilégié).
- Permet de continuer à accéder à la boulangerie au SPAR et à la crèche, et, d'une manière générale de continuer à pouvoir entrer dans le cœur de village depuis le Bd du Nord, pour en ressortir Cours Pourrières.
- Sécurise pleinement les piétons rue Intendant Général Deranque.
- Le marché pourrait s'agrandir en investissant la rue Intendant Général Deranque, et une partie du Portail de l'Etang.
- Les aménagements au niveau du Portail offriraient une place un peu plus importante pour les piétons (gabarit de voie plus réduit face au Portail)

Inconvénients:

- Change les habitudes par rapport à la situation actuelle les jours ordinaires (changement du sens de circulation rues Sus-Pous et Château Vieux) et les jours de marché (idem + Cours Pourrières à sens unique)/ NB : en dehors des jours de marché, le Cours Pourrières reste à double sens de circulation.
- Nécessite d'arriver par l'Ouest de la commune (bd du Nord), pour accéder à la crèche (jours ordinaires et jours de marché), en montant la rue Sus-Pous et redescendant la rue Château Vieux.
- Nécessite de passer par les rues/angles étroits du centre historique pour y accéder.

Implique :

- la mise en place d'une signalétique au niveau du carrefour Cours Pourrières/Cours St Victor, afin de dévier tous les véhicules arrivant de l'Est, sur le Cours St Victor.
- la pose de deux systèmes de bornes automatiques aux deux extrémités de la rue Intendant Général Deranque (comme pour les autres options où la rue Intendant Général Deranque est fermée à la circulation des véhicules).

Conclusion :

- Scénario qui modifie les sens de circulation les jours ordinaires (rue Sus-Pous et Château Vieux) et les jours de marché (Cours Pourrières) par rapport à la situation actuelle
- Supprime le risque d'encombrement par les véhicules devant le Portail
- Passage dans le centre ancien qui peut s'avérer délicat pour certains véhicules de type SUV par exemple
- Implique la mise en place de bornes automatiques pour fermer la rue Intendant Général Deranque + Cours Pourrières côté Est, mais uniquement les jours de marché

III.1. SCENARIOS POUR LES DEPLACEMENTS

II.1.3 PLUSIEURS SCÉNARIOS POUR LA DESSERTE DU NORD DE LA COMMUNE LES JOURS DE MARCHE

b) QUATRE SCÉNARIOS POUR L'ACCESSIBILITÉ AU COURS POURRIÈRES ET À LA CRÈCHE [ES] JOURS DE MARCHE (partie Sud du secteur d'étude)

Scénario D

Principe général :

- En meule de la circulation rue Intendant Gené et au-delà (zone piétonne les jours de marché - comme actuellement).

Circulation Cours Pourrières en sens unique Est –Ouest (jours de marché uniquement)

Sens de circulation inversés rue de la Marie et/ou rue du Portail de l'Etang (en permanence)

Sens de circulation rue Sus-Pous et rue Château-Vieux inchangés par rapport à la situation actuelle.

vantages:

- Evite les encombres liés aux éventuelles manœuvres de véhicules au niveau du Portail de l'Etang

Réduction du nombre de véhicules Cours Pourrières les jours de marché (piéton privilégié).

Permet de continuer à accéder à la boulangerie au SPAR et à la crèche, et d'une manière générale de continuer à pouvoir entrer dans le cœur de village depuis le Cours Pourrières, pour en ressortir via la rue Léonce Briugne.

Sécurise pleinement les piétons rue Intendant Général Deranque

Le marché pourrait s'agrandir pour investir la rue Intendant Général Deranque,et une partie du Portail de l'Etang

Possibilité de rejoindre rapidement le Bd du Nord par la rue du Portail de l'Etang et la rue de la Mairie sous réserve de supprimer les 3 places de stationnement rue Léonce Briugne pour créer un double sens de circulation sur la section entre la mairie et le Bd du Nord.

Possibilité de rejoindre rapidement le Bd du Sud par la rue du Portail de l'Etang

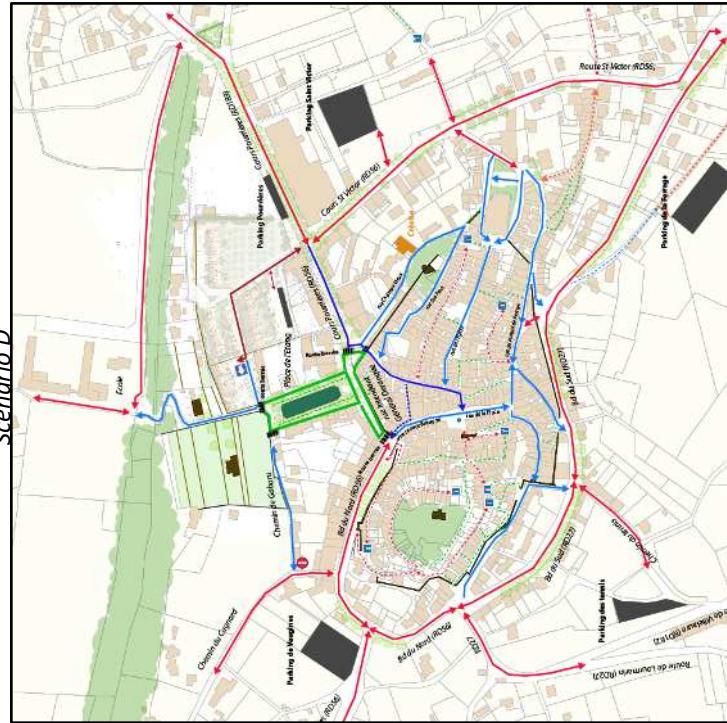
Les aménagements au niveau du Portail offriraient une place un peu plus importante pour les piétons (gabarit de voie plus réduit face au Portail).

nconvénients :

- Change les habitudes par rapport à la situation actuelle; les jours ordinaires (changeement de sens rues de la Mairie et/ou rue du Portail de l'Etang) et les jours de marché (idem + Cours Pourrières à sens unique)
Nécessite de passer par les rues/angles étroits du centre historique.

moliage:

- la mise en place d'une signalétique au niveau du carrefour Cours Pourrières/Cours St Victor, afin de dévier les véhicules de grand gabarit arrivant de l'est (camping-cars, estafettes ...) vers le Cours St Victor, les jours de marché.
 - la pose de deux systèmes de bornes automatiques aux deux extrémités de la rue Intendant Général Deranque (comme pour les autres options où la rue Intendant Général Deranque est fermée à la circulation des véhicules).
 - implique une signalétique au niveau du carrefour Cours Pourrières/Cours St Victor, afin de dévier les véhicules de grand gabarit arrivant de l'est (camping-cars, estafettes ...) vers le Cours St Victor, les jours de marché.
 - Supprime le risque d'encombrement par les véhicules devant le Portail



Scénario D

Conclusion:

- Scénario qui modifie les sens de circulation les jours ordinaires (rue de la Mairie et/ou rue du Portail de l'Etang) et les jours de marché (Cours Pourrières) par rapport à la situation actuelle
 - Implique la mise en place de bornes automatiques pour fermer la rue Intendant Général Deranque + Cours Pourrière côté entrant, mais uniquement les jours de marché
 - Implique une signalétique au niveau du carrefour Cours Pourrières/Cours St Victor, afin de dévier les véhicules de grand gabarit arrivant de l'est (camping-cars, estafettes ...) vers le Cours St Victor, les jours de marché.
 - Supprime le risque d'encombrement par les véhicules devant le Portail

III. Plan guide

III.1. PLAN GUIDE

PLAN D'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS SUR LA PARTIE NORD DU VILLAGE



III.1. PLAN GUIDE

VALORISER LES PERSPECTIVES SINGULIÈRES ET IDENTITAIRES DES LIEUX

1 Souigner la perspective générale du Cours Pourrières en améliorant la perception visuelle d'ensemble par un traitement plus qualitatif.
Objectif : Le Cours Pourrières, grâce à l'alignement de platanes et depuis le monument aux morts marque l'entrée de ville. Deux séquences ont été identifiées; l'une plus rurale, l'autre urbaine, le point d'articulation étant le carrefour avec le Cours St Victor et la future voie de desserte de l'opération Pourrières. Les aménagements devront prendre en compte ce contexte et permettront de valoriser/renforcer ces deux typologies de façon harmonieuse.

2 Valoriser la perspective sur la Roque depuis le Cours St Victor
Objectif : L'entrée du quartier Pourrières guide vers la Roque, élément géographique identitaire dans le paysage de Cucuron. Les choix qui seront opérés pour l'entrée du quartier ainsi que l'accompagnement paysager de la voie de desserte contribueront à valoriser les lieux.

3 Valoriser les vues sur le Portail, les remparts, le lavoir ainsi que la continuité avec l'Etang et la Tour Sus-Pous
Objectif : Mieux valoriser les perspectives sur cet ensemble architectural identitaire et patrimonial marquant l'entrée dans le cœur du village historique, actuellement perturbées par les stationnements, le mobilier, la mauvaise identification des espaces piétons et un revêtement de sol de mauvaise qualité. Le vaste espace ouvert dans le prolongement du Portail est également le lieu d'où se dégagent des perspectives sur la Tour Sus-Pous et l'Etang et des interconnexions entre les différents éléments du patrimoine, qu'il s'agira de mettre en avant.

4 Valoriser la vue sur le Donjon Saint Michel et l'Etang depuis la rue Intendant Général Deranque
Objectif : Depuis l'Etang la perspective sur le donjon ST Michel passe inaperçue tant le regard est attiré par le site de l'Etang et le rempart mérite d'être souligné. La requalification de la rue doit permettre d'offrir un autre regard, plus avantageux et de mieux révéler le donjon, comme l'Etang.

5 Poursuivre la valorisation globale du site de l'Etang permettant de souligner les grandes perspectives
Objectif : Il s'agira notamment de valoriser les perspectives depuis l'allée Est actuellement perturbée par les poches de stationnement, mais aussi depuis tous les points d'entrée/sortie de la place. Une approche globale en termes d'aménagement sur l'ensemble du site et de sa mise en relation avec le Portail d'un côté, l'ancienne école des garçons, de l'autre, sans oublier le futur pôle d'équipements contribuera à remplir cet objectif. D'une manière générale, un traitement du sol adapté et une meilleure réflexion sur les éléments mobiliers doivent contribuer à valoriser l'ensemble.

6 Valoriser la perspective sur l'ancienne école des garçons et les platanes qui l'accompagnent
Objectif : Depuis l'extrémité Nord de l'allée Est de l'Etang il se dégage une belle perspective sur l'ancienne école des garçons au cachet patrimonial évident. Cette perspective est accompagnée du mur en pierres du domaine Gabaru d'un côté, constituant un ouvrage valorisant, d'une bande végétalisée de l'autre, l'ensemble permettant une continuité physique et visuelle directe avec l'Etang. Il est également à rappeler que le chemin menant à l'ancienne école, le chemin de l'Hermitage, donne directement sur la source alimentant l'Etang, ainsi que, plus loin, à la Chapelle de l'Hermitage, autre lieu patrimonial de Cucuron et pour lequel un chemin de randonnée balisé passe par cet endroit. La préservation d'une bande végétale ainsi qu'une hauteur limitée des bâtiments devant constituer le pôle d'équipements publics permettront de préserver la perspective. L'extrême Nord de l'allée Est de l'Etang est encombrée par de nombreux éléments mobiliers peu valorisants; la suppression de ces éléments contribuera également à remplir cet objectif.

III.1. PLAN GUIDE

VALORISER LES PERSPECTIVES SINGULIÈRES ET IDENTITAIRES DES LIEUX

7 Conserver la perspective depuis l'école des garçons

Objectif : Conserver, depuis la terrasse supérieures constituant le seuil d'accès au bâtiment, la vue actuelle sur la Tour Sus-Pous, le Donjon St Michel, l'Etang et ses alignements de platanes ainsi que ceux du Cours Pourrières. Les points de vue lointains sur et depuis les éléments patrimoniaux, et leurs reliefs collinaires traduisent l'aptitude des anciens dans les choix opérés pour l'implantation des bâtiments, en lien avec la géographie et topographie originales. Le site témoigne de cette ingénierie paysagère qu'il convient de préserver.

8 Aménager une perspective de qualité en assurant une cohérence d'ensemble dans les choix d'aménagement

Objectif : Les aménagements de la voie et des espaces publics qui l'accompagneront doivent s'enchaîner le long du linéaire avec une certaine harmonie pour intégrer les aménagements qui seront réalisés au niveau du pôle d'équipement et les logements. Sans nécessairement être identiques d'une extrémité à l'autre de l'alignement, une continuité qualitative dans les déplacements, les aménagements/plantations et les fronts bâtis est attendue.

III.1. PLAN GUIDE

PROGRAMMATION DES BÂTIMENTS PUBLICS ET HABITATIONS SUR LA PARTIE NORD DU QUARTIER

1 Réhabiliter l'ancienne école pour y installer les services municipaux

Objectif : Le projet initial prévoyait de maintenir la maison des associations dans l'ancienne école des garçons. Après étude, a été jugé plus approprié d'y installer l'Hôtel de ville tant le bâtiment revêt un caractère patrimonial et dispose d'un emplacement privilégié valorisant en situation dominante par rapport au reste du quartier. De plus, après analyse de la faisabilité, le bâtiment dispose d'ores et déjà des surfaces nécessaires pour les différents services. Une extension permettra de créer la salle du Conseil Municipal ; sera réalisée dans le prolongement de la façade existante et dans la même ligne architecturale afin de conserver ses caractéristiques historiques. La réhabilitation du bâtiment sera l'occasion de mener une action de restauration du jardin attenant.

2 Affirmer la vocation culturelle et de loisirs du pôle d'équipement prévu

Objectif : Regrouper sur le même site le cinéma, la maison des associations et la salle polyvalente de façon à créer une polarité orientée autour de la culture et des loisirs. Au-delà du côté fonctionnel, cette nouvelle organisation vient alléger le programme initialement prévu sur le site du parking de l'Etang. La ligne architecturale a pourra évoluer en optant pour des hauteurs moindres tout en répondant aux besoins. Cette réduction de hauteur permettra de mieux préserver les perspectives paysagères sur l'ancienne école depuis l'Etang et les vues sur le donjon St Michel, Tour Sus-Pous et l'Etang depuis la terrasse supérieure du futur Hôtel de ville.

3 Opération Pourrières

Objectif : Intégrer dans le Plan Guide l'ensemble des principes d'aménagement de l'opération du site Pourrières pour assurer une cohérence d'ensemble concernant l'aménagement des espaces publics. La vocation, typologie et principes d'implantation des constructions sont précisées dans l'OAP et le règlement du PLU.

III.1. PLAN GUIDE

L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU VIAIRE ET DU STATIONNEMENT

Mettre en place du réseau pluvial et mieux délimiter les places de stationnement

1 **Objectif :** Gérer les eaux de ruissellement pour les diriger vers l'exutoire naturel qu'est le ruisseau de l'Ermite et augmenter la place du chemin piéton menant à l'arrêt de bus. Les fils d'eau qui seront mis en œuvre permettront de souligner les alignements de platanes, et d'éloigner un peu les automobilistes des troncs et système racinaires. Ils s'inscriront dans le prolongement de la réfection globale du réseau sur l'ensemble du linéaire rue Intendant Général Deranque - Cours Pourrières. Une meilleure délimitation au Nord permettra de réservé plus de place au cheminement piéton, ainsi que de revoir le positionnement des candélabres qui entrentent actuellement le cheminement.

AdAPTER LE CARREFOUR COURS POURRIÈRES - COURS ST VICTOR – NOUVELLE VOIE OPÉRATION POURRIÈRES

2 **Objectif :** L'implantation de la future pharmacie et la réalisation de trottoirs adaptés en bordure de la future voie de desserte de l'opération Pourrières implique de modifier légèrement le carrefour afin d'assurer une continuité Nord/Sud. Cette modification doit permettre de libérer un peu plus de place pour les piétons aux abords de la bibliothèque notamment.

Réduire le gabarit routier et limiter la vitesse de circulation pour un meilleur respect du piéton

3 **Objectif :** Il n'y a aujourd'hui aucune distinction dans le traitement de la voirie et accotements, l'ensemble étant goudronné, le caractère routier est affirmé. Avec la requalification globale du Cours Pourrières et rue Intendant général Deranque, le gabarit de la bande roulante sera réduit à 5 mètres, à ce qui permettra de libérer de la place pour les piétons tout en permettant aux véhicules légers et utilitaires nécessaires à la desserte des restaurants et autres activités commerciales du cœur de ville de circuler normalement. La vitesse y est actuellement limitée à 30 km/h. Elle pourra être réduite à 20 km/h sur cette section, pour être affirmée en tant que zone de rencontre.

Le parvis du Portail de l'Etang sera entièrement reconfiguré de façon à réduire l'impact automobile et de rendre sa place au piéton et de mieux le sécuriser.

Sa transformation en placette urbaine, dans le prolongement de l'Etang, permettra de mieux valoriser le patrimoine communal et l'entrée dans le centre historique.

Intégrer la nouvelle voie de desserte du quartier Pourrières au maillage communal

4 **Objectif :** La voie sera à double sens de circulation jusqu'au parking souterrain afin de faciliter les entrées et sorties directement depuis le cours Pourrières et aura un gabarit adapté de 5 mètres de large. Elle permettra de desservir l'ensemble des logements prévus au sein de l'opération Pourrières et les résidences actuelles de la Roque. Des stationnements ombragés en bordure de la chaussée et à l'arrière de l'ilot collectif remplaceront les places de stationnement actuellement présentes au parking de l'Etang. Elles contribueront à faciliter l'accès au cœur du village et aux équipements public (mairie et pôle culturel et de loisirs). La création de la nouvelle voie de desserte permettra la piétonnisation de l'Etang pour une meilleure valorisation patrimoniale du site.

Desservir les équipements, les résidences du quartier Gabaru et du chemin de l'Hermitage tout en limitant la circulation routière au Nord de l'Etang

5 **Objectif :** Afin de limiter la circulation au Nord de l'Etang qui est un secteur à haute valeur patrimoniale, mais aussi afin d'assurer un raccordement adapté à l'existant (chemin de l'Hermitage – Chemin de Gabaru) et de privilégier le piéton, la seconde section de la desserte sera à sens unique. Le traitement de la voie au niveau de la traversée de la place de l'Etang mettra en évidence le caractère prioritaire des piétons, en tant que de zone de rencontre.

Assurer la livraison des bars, restaurants et autres commerces à l'Ouest de l'Etang

6 **Objectif :** Pour que les commerces du bord de l'Etang puissent fonctionner normalement, il est nécessaire de prévoir leur accessibilité pour les livraisons et les secours. Les véhicules utilitaires pourront continuer à s'approcher des seuils des activités, tout en définissant un créneau horaire. Au-delà seuls les secours pourront s'engager pour que la piétonnisation de la place garde son intérêt et de concilier les différents usages.

Créer un autre accès dès que les conditions le permettront

7 **Objectif :** L'unité foncière au Nord-Est de l'Etang est utilisée en tant que parking collectif privatif et engendre des va et vient automobile sur l'allée Est de l'Etang. Afin de de parfaire la piétonisation de la place, il s'agira d'inciter à la création d'un nouvel accès, qui pourra être réalisé à l'extrémité du stationnement public prévu à l'arrière de l'ilot collectif de l'opération d'ensemble du quartier Pourrières, qui devra laisser cette possibilité.

III.1. PLAN GUIDE

L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU VIAIRE ET DU STATIONNEMENT

8

Assurer l'accessibilité aux résidences de la Roque

Objectif : L'emprise foncière de l'opération Pourrières est grevée de deux servitudes de passage. Le projet de la nouvelle pharmacie/boucherie ainsi que l'extension de l'urbanisation quartier Pourrières va modifier la servitude traversant le terrain communal. Une connexion avec la future voie sera établie pour desservir les habitations existantes.

A l'Est de l'unité foncière, la servitude longeant la haie sera conservée en son état actuel, même si pour l'heure elle n'est pas matérialisée autrement que par un portail donnant sur le Cours Pourrières.

III.1. PLAN GUIDE

L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ET ESPACES DÉDIÉS AUX PIÉTONS

1 Créer une placette plus valorisante pour l'entrée dans le village

Objectif : Créer une entrée de ville plus qualitative et faciliter les déplacements piétons jusqu'à l'arrêt de bus. Actuellement cet espace fait office de parking mais l'organisation du stationnement bloque l'accès à la station de transports collectifs pour les piétons. De plus il offre un aspect peu valorisant pour l'entrée dans le village. Les stationnements perpendiculaires à la voie seront conservés entre la placette et l'arrêt de bus. La placette permettra de valoriser la vue sur le verger et de marquer l'entrée de l'opération Pourrières. Elle sera accompagnée d'assises. A l'Est de la placette, une partie de celle-ci devra rester libre de tout obstacle, s'agissant de deux accès véhicules; l'un existe, l'autre est à remettre en état par le bénéficiaire de la servitude du passage longeant la haie à l'Est du verger. Pour une meilleure valorisation du site le PAV sera déplacé à l'extrémité Ouest de la placette.

2 Faciliter les déplacements piétons le long du Cours Pourrières

Objectif : Les déplacements piétons le long du cours Pourrières font l'objet de nombreux obstacles (platanes, mobilier, stationnement ...), si bien que les piétons marchent sur la bande roulante. Une réduction modérée de la chaussée permettra de libérer un peu plus de place pour les piétons et donc de faciliter les déplacements. L'angle avec l'office tourisme doit être amélioré en ce sens avec la requalification des espaces publics, de même que face à l'Eden, de façon à réduire autant que possible la différence de dénivelé. Le stationnement devant la boulangerie doit être repensé de façon à garantir la continuité piétonne Est-Ouest, mais aussi à laisser un espace piéton dégagé entre le SPAR et la boulangerie pour faciliter leur fréquentation et affirmer leur complémentarité.

3 Créer une placette en accompagnement du Portail de l'Etang et valoriser l'entrée dans le centre historique

Objectif : Réduire l'impact automobile pour mieux valoriser cet élément du patrimoine dans le prolongement de l'Etang et marquant l'entrée dans le centre historique. Cet espace est un lieu multidirectionnel, traversé en tous sens et de manière régulière par les piétons, mais non sans difficultés compte tenu des véhicules qui font obstacle au passage et au traitement purement routier des espaces libres. La place du piéton doit être affirmée et mieux sécurisée. Il sagira donc de supprimer le stationnement actuel pour dégager les espaces libres qui permettront aux piétons de mieux déambuler, tout en dégageant les perspectives patrimoniales, valorisantes pour la commune. Un traitement du sol qualitatif, dans le prolongement de celui qui sera mis en œuvre pour l'Etang, viendra souligner la relation étroite que les deux sites entretiennent, tout en incitant les véhicules en transit à ralentir en affirmant la priorité piéton. Les aménagements permettront également de mieux valoriser le lavoir, adossé au Portail.

4 Finaliser la piétonnisation la place de l'Etang et valoriser pleinement cet élément du patrimoine, caractéristique de Cucuron

Objectif : L'étang est l'un des éléments patrimoniaux majeur, singulier et identitaire de Cucuron. La piétonisation de l'allée Ouest a connu un grand succès et a permis une nouvelle dynamique pour les activités. L'allée Est souffre quant à elle encore du passage des véhicules et du stationnement qui ne sont ni propices à la valorisation paysagère du site, ni sécurisant pour les piétons. De plus les platanes bicentenaires en souffrent. Le sol, majoritairement en érobé et fortement détérioré est peu qualitatif. En dehors des espaces de restauration liés aux activités, le site ne dispose pas d'assises permettant de profiter pleinement du site sans consommer. Enfin le site est fréquenté par de nombreux cyclistes, étant sur l'itinéraire de plusieurs circuits balisés, qui ne savent où stationner les vélos lorsqu'ils s'arrêtent faire une pause aux bars et restaurants ou tout simplement pour découvrir le village, ce qui n'est pas sans poser certains conflits d'usage. La piétonisation permettra de considérer l'intégralité du site de l'Etang en tant que place urbaine. Un traitement qualitatif du sol et la mise en place d'un mobilier aux endroits clés du site viendra renforcer ses atouts et sera adapté pour le fonctionnement de la place les jours de marché. La fontaine présente à l'extrémité Sud de la place, encastree dans l'ancien rempart et qui passe généralement inaperçue sera remise en état et discrètement valorisée.

5 Prévoir la possibilité de rejoindre le cœur du village par le passage dans les remparts

Objectif : Un passage actuellement privatif permet de rejoindre directement le cœur vu village depuis l'allée Ouest de l'Etang. Ce passage renforce les liens avec le cœur du village via la rue du Portail, et mérite d'être intégré au domaine public, dès que les conditions le permettront. En l'attente, l'ajout d'un emplacement réservé au PLU sur la parcelle cadastrale qui permet ce passage (à l'extrémité d'une rueule faisant déjà partie du domaine public) permettrait d'affirmer cet objectif.

III.1. PLAN GUIDE

L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ET ESPACES DÉDIÉS AUX PIÉTONS

Mérialiser le cheminement piétonnier Rue Intendant Général Deranque

6 Objectif : La rue Intendant général Deranque est assez étroite, régulièrement fréquentée par les piétons mais aucun espace n'est matérialisé. De ce fait, il n'est pas rare que des véhicules se garent contre les habitations et entravent le cheminement des piétons, par ailleurs rendu difficile compte tenu du dispositif de gestion des eaux pluviales, créant des seuils ou trouées, aménagé de manière disparate par les différents propriétaires au fil du temps. La réfection du réseau pluvial de manière enterrée permettra de gommer ces dysfonctionnements et de libérer de la place pour les piétons. Comme tenu de l'étroitesse de la rue, il sera nécessaire de privilégier le cheminement nord avec une largeur un peu plus généreuse et la plus constante possible entre le Bd du Nord et l'Etang. Les aménagements au Sud de la rue seront nécessairement plus étroits mais viendront souligner le rempart. Ils viendront améliorer la situation en termes de sécurité pour les entrées mais surtout sorties des habitations. Enfin, l'extrémité de la rue Deranque sera confortée pour les piétons au niveau de l'angle avec la rue L. Briuegne, de façon à assurer une continuité jusqu'au niveau des marches montant à l'Auro.

Aménager un parvis piéton vivant en accompagnement du pôle d'équipement culturel et de loisirs

7 Objectif : Dans le prolongement de l'Etang, le futur pôle d'équipement culturel et de loisirs sera accompagné d'une place/parvis destiné exclusivement aux piétons ce qui, au-delà d'un traitement qualitatif en accompagnement du bâti, permettra de sécuriser les flux et attentes tels que pour le cinéma et salle polyvalente. Compte tenu de la vocation de cet espace, et sur le chemin des écoles, c'est donc avec une certaine cohérence que les jeux d'enfants et assises y seront installés, ce qui en fera un lieu vivant, même en dehors des séances de cinéma. Le parvis aura une dominante minérale pour être adapté aux usages et à sa fréquentation, tout en conservant une bande végétale/jardin, en accompagnement du chemin de l'Hermitage. La continuité du cheminement entre l'extrémité Nord-Est de l'Etang et le parvis sera facilitée par un traitement topographique plus adapté qu'il ne l'est aujourd'hui, permettant une continuité aisée des déplacements.

Conserver et réaménager le jardin public accompagnant de la future mairie (ancienne école des garçons)

8 Objectif : Le jardin public sera conservé afin de continuer à profiter aux Cucuronnais. Si l'ancienne école est le pendant de la maison Gabaru, le jardin l'était également. Il doit être repensé pour en faire un lieu plus agréable et plus compatible avec ses caractéristiques d'origine afin de mieux valoriser son caractère patrimonial. La terrasse haute, en accompagnement du seuil de la mairie permet en hiver une vue sur la Tour Sus Pous et le donjon St Michel ainsi que, toute l'année, sur le centre historique, l'Etang et les alignements de platanes; le traitement de sol y sera minéral pour être adapté à la fréquentation. La terrasse inférieure devra retrouver un caractère de jardin, plus végétal. Les jeux d'enfants haut en couleurs et peu valorisant en premier plan de la perspective lorsque l'on arrive de l'Etang seront retirés de cet espace pour mieux valoriser les caractéristiques architecturales du bâtiment son réaménagement en jardin.

Etablir des connexions piétonnes entre les équipements publics

9 Objectif : La remise en état du jardin de l'école des garçons sera l'occasion de retrouver l'escalier d'origine qui permettait son accessibilité au Sud par l'impasse des Pins. En plus de retrouver cette caractéristique patrimoniale originelle, cela permettra d'établir une connexion piétonne avec le pôle d'équipement culturel et de loisirs, et par là même de relier les différentes terrasses qui se succèdent, permettant ainsi une inter-relation entre les différents équipements publics et espaces dédiés aux piétons.

Conserver le trottoir actuel longeant le chemin de l'Hermitage

10 Objectif : Le trottoir vient souligner le mur du domaine Gabaru et permet de sécuriser les piétons le long de la voie de desserte. Il sera donc conservé. A plus long terme, mais sans urgence compte de son bon état, il pourra être requalifié avec un autre revêtement de sol, qui permettrait, jusqu'à la source alimentant l'Etang de valoriser l'ensemble et souligner cet élément également patrimonial sans lequel l'Etang ne pourrait pas fonctionner.

Assurer une continuité du cheminement sur l'ensemble du quartier Pourrières

11 Objectif : L'intégration du nouveau quartier et des équipements publics passe également par l'accessibilité piétonne qui sera garantie de part et d'autre de la voie.

III.1. PLAN GUIDE

L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ET ESPACES DÉDIÉS AUX PIÉTONS

12 Etablir des connexions piétonnes entre le futur parking collectif du quartier Pourrières, le Cours Pourrières et les équipements publics
Objectif : Depuis le futur parking collectif, il s'agira de faciliter l'accessibilité aux différentes polarités ; commerciales du Cours Pourrières, culturelles et administratives du futur pôle d'équipements publics.

A Repenser la localisation des passages piétons :

- Objectif :** Force a été de constater avec le diagnostic que les passages piétons matérialisés ne sont pas toujours positionnés au bon endroit. La requalification des espaces publics est l'occasion repenser leur localisation aux endroits les plus appropriés.
- au niveau du carrefour Cours Pourrières- Cours St Victor et nouvelle voie de desserte de façon à faciliter l'accès aux commerces, bibliothèque, office du tourisme et station de bus entre le SPAR et la boulangerie
 - à l'extrémité de la rue Intendant Général Deranque, pour sécuriser le passage vers la rue L. Briegne
 - à l'extrémité de la rue L. Briegne, afin d'assurer la jonction avec les marches montant à l'Auro
 - entre le futur pôle culturel et de loisirs et les futurs logements au Nord et Sud de l'Etang ainsi qu'au niveau du Portail, le traitement du sol permettra une zone de rencontre à vitesse réduite avec priorité piéton; le signallement des traversées piétonnes n'est donc pas nécessaire
 - Entre

III.1. PLAN GUIDE

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS/PLANTATIONS

- 1 Doubler l'alignement de platanes la placette urbaine à l'entrée du village – Cours Pourrières**
Objectif : Les plantations permettront de donner une épaisseur à la placette tout en procurant une ombre appréciable en été.
- 2 Retrouver autant que possible l'ancien alignement de platanes qui existait par le passé Cours Pourrières**
Objectif : Des platanes ont été abattus au fil des ans sans avoir été remplacés. Les plantations permettront de restructurer l'espace public et le front urbain Nord du Cours Pourrières en assurant une continuité des alignements depuis le monuments aux morts à l'extrémité Est du Cours Pourrières jusqu'à l'étang. Ils procureront en outre une ombre appréciable en été.
- 3 Cadrer les perspectives sur le Portail et la rue Sus-Pous**
Objectif : Pour que la placette soit pleinement investie en tant que telle des aménagements doivent être réalisés. La plantation d'un platane symbolisant ici également une continuité de l'alignement jusqu'à l'Etang accompagné d'assises permettra de remplir cet objectif. Il viendra souligner la perspective sur le Portail et la tour Sus-Pous perceptible depuis l'extrémité de l'Etang et viendra appuyer la perspective sur le Portail depuis le Cours Pourrières.
- 4 Remplacer les platanes manquant côté Ouest de l'Etang**
Objectif : Retrouver l'alignement d'origine. Seul celui manquant au niveau de la Poste ne peut être remplacé compte tenu de la rampe PMR présente.
- 5 Réaménager l'espace vert du futur parvis rattaché au pôle culturel et de loisirs**
Objectif : Préserver une un accompagnement végétal car il participe à la valorisation patrimoniale du site au débouché de l'Etang ; valorisation de la perspective sur l'ancienne école/future mairie et du chemin de l'Hermitage menant à la source alimentant le bassin de l'Etang, avec le mur de pierre du domaine Gabarou constituant un ouvrage d'intérêt. Depuis la mairie, l'espace vert viendra accompagner la perspective sur l'Etang. Les WC publics trouveront leur place dans les nouveaux locaux et peuvent donc être supprimés du jardin. Les aménagements permettront également de mieux valoriser la fontaine existante qui sera remise en état de fonctionnement. Elle pourra être déplacée si son nouvel emplacement permet une meilleure insertion d'ensemble. Le remplacement de la clôture grillagée par une clôture plus qualitative est à prévoir.
- 6 Réaménager le jardin de l'ancienne école/mairie**
Objectif : Créer une continuité végétale avec les Cours Pourrières et St Victor tous deux plantés ainsi qu'avec l'Etang. Les alignements permettront de structurer l'espace public. Les essences végétales pourront être différentes des platanes compte tenu du fait qu'il s'agit d'un alignement en cœur d'îlot, contrairement au Cours St Victor et Pourrières qui viennent souligner les routes départementales ceinturant le village. Ces arbres qui seront nécessairement de haute tige, permettront un apport d'ombrage appréciable en accompagnement des espaces piétons et places de stationnement.
- 7 Accompagner la nouvelle voie de desserte d'alignement d'arbres de haute tige**
Objectif : Complément des alignements d'arbres de haute tige, les seuils des constructions seront végétalisés. Il s'agit de recréer les ambiances typiques du village où les résidents ont pour habitude d'accompagner le devant des habitations par une ambiance végétale en créant de petits massifs ou par la mise en place de plantes en pots. La plantation par des plantes basses et arbustives sur une bande continue permettra de créer un cadre agréable pour les futurs résidents et passants, adapté à l'ambiance villageoise, tout en étant favorable à la biodiversité.
- 8 Accompagner les bâtiments de bandes végétales**
Objectif : Créer des espaces publics de qualité en accompagnement des fronts bâties et des espaces piétons. En complément des alignements d'arbres de haute tige, les seuils des constructions seront végétalisés. Il s'agit de recréer les ambiances typiques du village où les résidents ont pour habitude d'accompagner le devant des habitations par une ambiance végétale en créant de petits massifs ou par la mise en place de plantes en pots. La plantation par des plantes basses et arbustives sur une bande continue permettra de créer un cadre agréable pour les futurs résidents et passants, adapté à l'ambiance villageoise, tout en étant favorable à la biodiversité.

III.1. PLAN GUIDE

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS/PLANTATIONS

Accompagner l'entrée du parking de végétal

9

Objectif : Réduire l'impact visuel du futur parking depuis la nouvelle voie de desserte, pour des espaces publics de qualité. De part et d'autre de la voie d'accès au parking et A l'entrée du parking, de part et d'autre de la voie, des massifs arbustifs et d'arbres en cépée viendront limiter la vue sur le parking. Les massifs plantés permettront en outre de faire une transition/jonction entre la future pharmacie-boucherie et le bâtiment collectif.

Paysager le parking

Objectif : En complément du traitement de l'entrée du parking, dans la poursuite de l'objectif à réduire son impact visuel depuis la nouvelle voie de desserte mais aussi depuis les logements des futurs résidents du quartier, le parking sera végétalisé par des massifs plantés d'arbres de haute-tige qui auront pour autre avantage de procurer un ombrage pour les usagers.

Préserver le verger

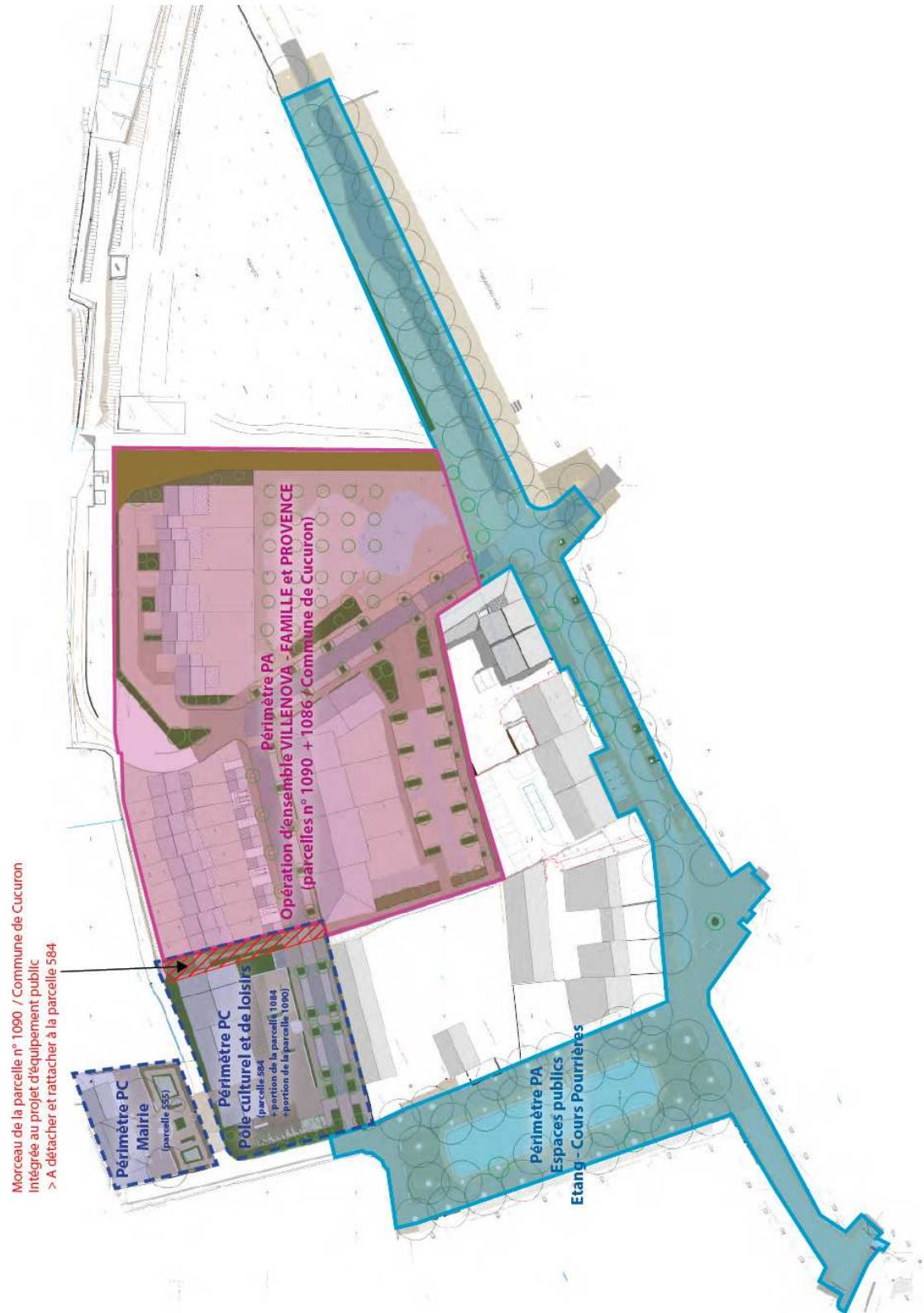
Objectif : Tant que l'état phytosanitaire des cerisiers permet la préservation du verger, celui-ci sera conservé. Il pourra ultérieurement être réaménagé en espace vert avec jeux d'enfants et le puits existant mis en valeur. La partie inférieure du verger permettra de recueillir les eaux de ruissellement du quartier Pourrières. Au delà de favoriser le maintien du verger grâce aux principe d'inondation temporaire/irrigation, une flore spontanée, propice aux milieux humides pourra s'y développer.

IV. Plan d'actions

IV.1. LE PHASAGE ENVISAGE POUR LES DIFFERENTS PROJETS



IV.2. PERIMETRES RETENUS POUR LES DIFFERENTES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME



V. Cahier des charges

Zoom sur le secteur Place de l'Etang - cours Pourrières – Opération Pourrières

V.1. LE COURS POURRIERES

V.1.1 SEQUENCE 1 – FACE A LA CAVE COOPERATIVE

Valoriser l'entrée du village et l'entrée du quartier Pourrières

- Marquer l'entrée de la zone urbanisée/à urbaniser par une placette
- Assurer la continuité piétonne dans cet espace d'articulation
- Retrouver la perspective sur le verger (débroussaillage de la clôture) / Si possible ne garder que le muret et supprimer la clôture grillagée
- Doubler les platanes pour donner de l'épaisseur à la place (2 à 3 platanes à planter en quinconce)
- Retirer l'aire goudronnée pour un sol en tout venant/stabilisé (aspect plus naturel/apaisé) ce qui permettra une continuité avec l'aire de stationnement limitrophe
- Installer des bancs (vue sur le verger et la Roque)
- Déplacer le Point d'Apport Volontaire (PAV) plus à l'est et à l'arrière du plateau pour limiter son impact visuel
- Prendre en compte la servitude de passage / à l'Est de la placette
- Opérations complémentaires au projet global (commune) : valoriser le verger :
 - débroussailler régulièrement pour permettre à la flore de s'exprimer et le rendre accessible, en laissant le broyat des végétaux sur place (maintien de la fertilité du sol)
 - Maintenir le secteur naturellement plus humide où une flore spécifique va se développer
 - Valoriser le puits



Typologie d'aménagement à rechercher pour la placette



V.1. LE COURS POURRIERES

V.1.1 SEQUENCE 1 – FACE A LA CAVE COOPERATIVE

Zone de stationnement :

- Marquer le bord de chaussée par le fil d'eau le plus loin possible des platanes (protection des racines) tout en assurant un linéaire sans décroché sur la globalité des aménagements jusqu'au Portail de l'Etang (perspective rectiligne l'alignement à conserver et souligner)
- Conserver le sol en tout venant/stabilisé
- Elargir la bande piétonne à l'arrière des stationnement et opter pour une continuité du revêtement de sol en tout venant/stabilisé
- Installer des butées pour marquer les places de stationnement et protéger les piétons
- Revoir le positionnement des candélabres pour ne pas entraver l'espace piéton en privilégiant une implantation entre les places de stationnement et le chemin.

Cours Pourrières

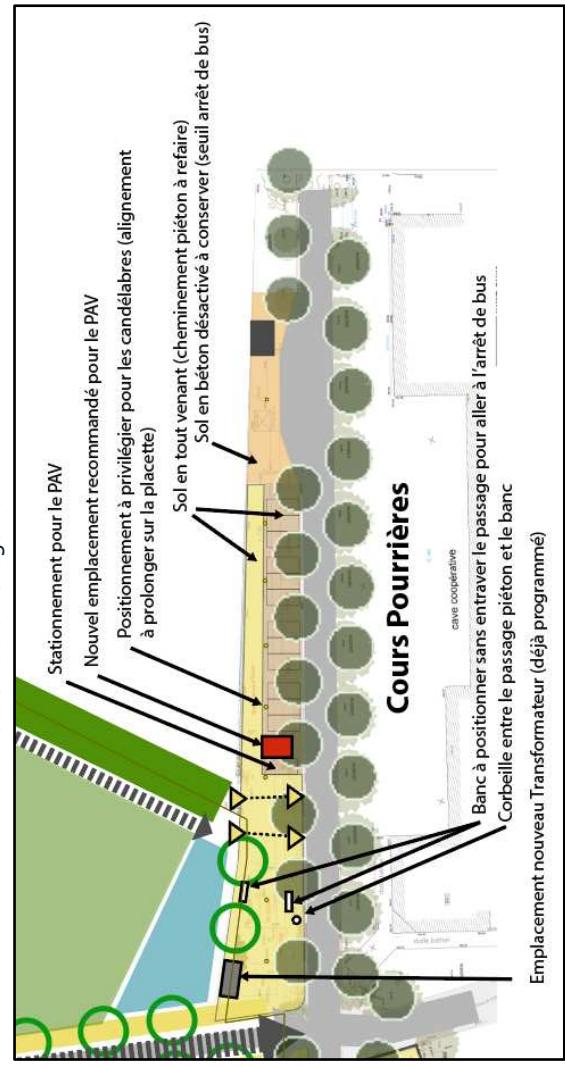


*Exemple de marquage du bord de chaussée
Bd du Sud*



- Exemple de butée de parking rondin en pin traité autoclave classe 4 (préférer une section carrée ou rectangulaire)

Schéma d'aménagement



Exemple de butée de parking rondin en pin traité autoclave classe 4 (préférer une section carrée ou rectangulaire)

V.1. LE COURS POURRIERES

V.1.2 SEQUENCE 2 – DU COURS SAINT VICTOR AU PORTAIL DE L'ETANG

Nivellement :

D'une manière générale :

- Une continuité et fluidité des cheminements est à assurer en recherchant une mise à niveau des cheminements piétons.
- En cas de décalage de niveau significatif, des emmarchements de faible hauteur sont à rechercher, plutôt que des trottoirs ondulés
- Les trottoirs seront très légèrement surélevés par rapport au niveau de la voie (de l'ordre de 5 cm)

Angle de la Bibliothèque

- La connexion avec la nouvelle voie de desserte va amener à modifier légèrement la bande roulante. C'est l'occasion d'offrir un peu plus de place au cheminement piéton.

Muret d'angle à supprimer et à remplacer par séparation plus perméable au regard



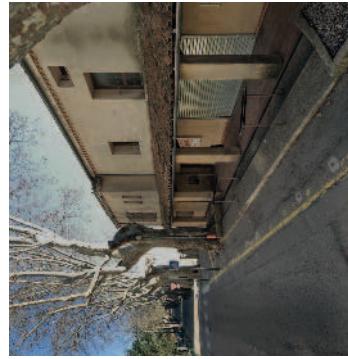
- Le muret d'angle au niveau de la bibliothèque/office du tourisme est à supprimer et à remplacer par une grille. Dans l'angle de la future pharmacie-boucherie, une grille du même type sera également installée. Elle permettra d'éviter que les personnes ne traversent dans la diagonale du carrefour, pour leur sécurité.

Devant l'Eden

- Ici également, le niveling devra tendre au plus possible à rapprocher le niveau de la voie de celui du cheminement piéton, tout en prenant en compte les contraintes liées aux réseaux souterrains

Angle de la Bibliothèque/office du tourisme à conforter pour les piétons

Niveler autant que possible le sol devant l'Eden



V.1. LE COURS POURRIERES

V.1.2 SEQUENCE 2 -DU COURS SAINT VICTOR AU PORTAIL DE L'ETANG

Transformateur à déplacer



Poche de stationnement devant la boulangerie :

- Elle devra être réorganisée de façon à ne plus entraver le passage des piétons ; tant en bordure de la voie que le long de la façade.
- Un espace libre (micro-place) doit être laissée libre devant la boulangerie pour assurer une connexion physique et visuelle avec la devanture/entrée du SPAR tout en permettant à la boulangerie de pouvoir continuer à installer quelques tables et chaises.
- 4 places doivent être réalisées dont 1 place PMR.

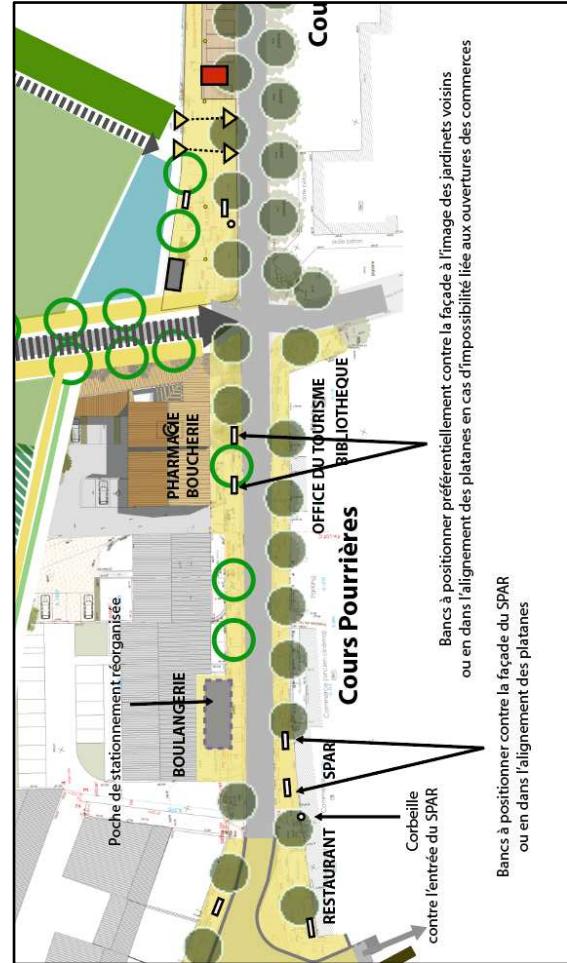
Transformateur entre le SPAR et l'Eden :

- Dans la mesure du possible il sera déplacé pour être plutôt installé en façade, sans obstruer le passage .

Positionnement des assises :

- Deux bancs peuvent être installés devant les commerces, permettant l'attente des accompagnant et participant à l'animation de la rue.
- Ils peuvent être installés contre les façades, en continuité et à l'image des jardinets voisins de la boucherie/pharmacie (positionnement que l'on retrouve ailleurs traditionnellement dans le village) ou bien dans l'alignement des troncs des platanes, dans ce cas ils joueront également un rôle anti-stationnement.
- La pose d'une corbeille à côté de l'entrée du SPAR peut être opportune.

Schéma d'aménagement

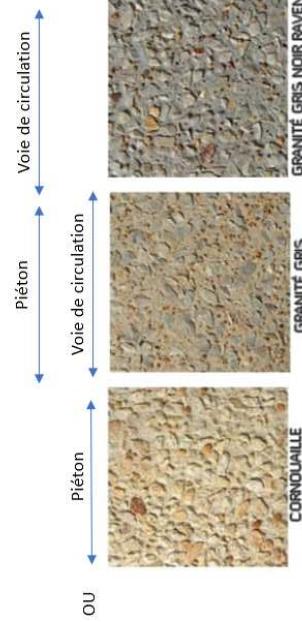


V.1. LE COURS POURRIERES

V.1.1 SEQUENCE 2 – DU COURS ST VICTOR AU PORTAIL DE L'ETANG

*Exemple de coloris et type de matériaux à retenir
(ici exemple si utilisation du Béton désactivé)*

Délimitation de l'espace de piéton :



Sur l'ensemble de la séquence urbaine et paysagère

➤ 2 possibilités :

- Soit en symétrie en travaillant à une répartition égale de part et d'autre de l'axe délimité par l'implantation des platanes (distance fil d'eau - base des platanes et bordure du piéton également réparties)
- Soit privilégier un des côtés de la voie, dans ce cas opter pour une surlagerur côté Sud de la voie et un fil d'eau plus proche des platanes côté Nord, le principe étant de créer une continuité avec les aménagements accompagnant l'alignement Nord du Portail

Choix des matériaux pour les revêtements de sol :

Sur l'ensemble de la séquence urbaine et paysagère

- Les matériaux seront d'écriture contemporaine sur cette section, tout en restant dans une certaine sobriété ; béton désactivé, béton sablé, enrobé grenaille ... ; les matériaux coulés seront privilégiés (pas de dalles ni pavés).
- L'utilisation d'un même matériaux pour les cheminements piétons et les véhicules est possible, mais dans tous les cas les coloris seront différenciés tout en étant en harmonie, entre eux et avec les couleurs des façades, dans les tons sablé clair, gris).
- Ils devront être choisis pour leur résistance au salissures (notamment pour la bande roulante), leur facilité de nettoyage et leurs propriétés anti-dérapantes (notamment pour les trottoirs).
- La délimitation de l'espace piéton sera marqué par des bordures. Elles seront préférentiellement les mêmes que celles qui seront retenues pour le Portail et la rue Intendant Général Deranque afin de garder un fil conducteur sur l'ensemble du linéaire réaménagé et de parfaire l'enchaînement des séquences paysagères.



*Exemple de matériaux pouvant être employé
Béton sablé pour les trottoirs*



V.1. LE COURS POURRIERES

V.1.3 - SEQUENCE 1 – FACE A LA CAVE COOPERATIVE ET SEQUENCE 2 – DU COURS SAINT VICTOR AU PORTAIL DE L'ETANG

Choix du mobilier :

D'une manière générale :

Les éléments mobiliers seront du même modèle pour les séquences 1 et 2 du Cours Pourrières (Face à la coopérative et du cours St Victor au portail de l'Etang) afin d'affirmer la continuité du Cours et des aménagements.

Assises

➤ Les assises seront simples, d'écriture contemporaine et sobre dans les volumes. Les bancs en béton sont adaptés. Ils devront être ajoutés sous l'assise pour assurer une certaine transparence et légèreté de volume.



Éclairage

➤ Les candélabres doivent être changés pour de nouveaux modèles LED, moins énergivores.



Deux typologies possibles :

- Soit opter pour une écriture proche des candélabres actuels
- Soit opter pour une écriture plus contemporaine

➤ Sur pied ou en applique :

- Pour la séquence 1 – Face à la cave coopérative : ils seront sur pied
- Pour la séquence 2 - Du cours St Victor au portail de l'Etang : un choix devra être fait : ils seront préférentiellement en applique sur les façades de façon à libérer le passage entre les platanes

Corbeilles

➤ Elles seront préférentiellement en métal et de même coloris que les candélabres choisis.

➤ Deux coloris sont à privilier : gris anthracite ou marron foncé/rouille

Potelets anti-stationnement

- Séquence 1 – Face à la cave coopérative : Ils ne sont pas nécessaires sur cette séquence dans la mesure où les éléments mobiliers (bancs) viennent empêcher le stationnement
- Séquence 2 - Du cours St Victor au portail de l'Etang : il est recommandé d'implanter au début de la séquence une signalétique indiquant que stationnement n'est pas autorisé en dehors des espaces matérialisés à cet effet, ce qui permettra d'éviter les potelets. Si la commune opte plutôt pour leur pose, ils devront être limités au maximum, 1 potelet entre chaque fosse de plantation est suffisant. Dans ce cas ils seront de forme la plus sobre, et de même couleur que les éclairages et corbeilles.

Typologie d'assises à rechercher

V.1. LE COURS POURRIERES

V.1.3 - SEQUENCE 1 – FACE A LA CAVE COOPÉRATIVE ET SEQUENCE 2 – DU COURS SAINT VICTOR AU PORTAIL DE L'ETANG

Plantations :

➤ S'agissant de reconstituer l'alignement et de rester dans la typologie originelle, des platanes seront nécessairement sélectionnés. Ils devront être de force et de taille suffisante, au moins semblables à ceux existant à proximité du carrefour.

➤ Ils seront plantés en quinconce, par rapport à ceux existant, pour respecter la typologie d'implantation d'origine, et suivant le même écartement.

➤ Un arrosage devra être intégré, au moins pour les deux premières années suivant la plantation.

➤ Ils seront dans un premier temps tuteurés.

➤ Pour la Séquence 2 - Du cours Saint Victor au Portail de l'Etang : La partie visible des fosses de plantation devra être de dimension similaire (au moins en largeur), des deux côtés de la voie.

➤ Les jonctions fosses de plantation/revêtements de sol seront délimitées par des rives métalliques verticales, sauf contrainte technique particulière.

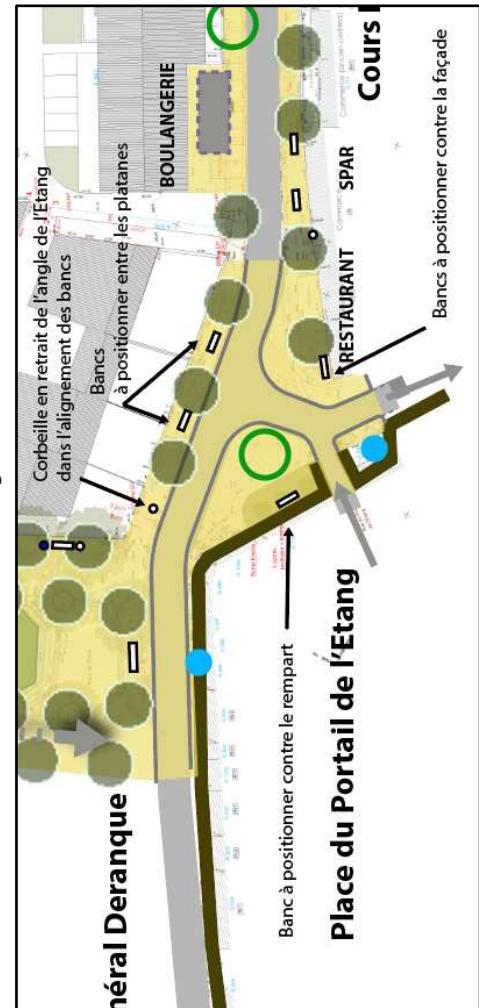
V.2. PLACE DU PORTAIL DE L'ETANG

Principes d'aménagement :

- Transformer le carrefour routier en placette urbaine valorisante pour le Portail et l'Etang
- Valoriser le patrimoine
- Etablir une meilleure continuité/connexion avec la Place de l'Etang
- Sécuriser les piétons en supprimant cette zone de conflits véhicules/piétons
- Réduire la place de l'automobile et augmenter celle du piéton en supprimant le stationnement et en réduisant la bande roulante
- Opter pour un même revêtement de sol pour les voiries et parties exclusivement dédiées aux piétons.
- Prolonger les revêtements de sol pour y inclure le lavoir
- Une continuité et fluidité des cheminement est à assurer en recherchant une mise à niveau des cheminements piétons.
- Les trottoirs et la placette seront très légèrement surélevés par rapport au niveau de la voie (de l'ordre de 5 cm)
- La délimitation espace piéton/bande roulante par une bordure doit permettre de préserver/protéger la base des platanes existants.
- La pose d'assises en Nord de la place doit permettre de mieux investir la place tout en rendant impossible le stationnement automobile
- Établir une zone de partage piétons/véhicules pour la traversée de la place du Portail et Sud de l'Etang – vitesse limitée à 20 km/h

Plantations :

- Le projet prévoira la plantation d'un platane à proximité du Portail. Il sera judicieusement posé en quinconce par rapport aux platanes situés au Nord de la place, aligné avec celui existant contre le restaurant.
- Il doit souligner l'axe de la perspective sur la Tour Sus-Pous depuis la sortie de la place de l'Etang. Il permettra également de souligner l'accès au Portail. le Portail.
- Il devra être de force et de taille suffisante, au moins semblables à ceux existant à proximité du carrefour.
- Un arrosage devra être intégré, au moins pour les deux premières années suivant la plantation.
- Il sera dans un premier temps tuteurs.
- Le dimensionnement du contour des fosses de plantation sera identique pour tous les arbres donnant sur la place
- Les jonctions fosses de plantation/revêtements de sol seront délimitées par des rives métalliques verticales.



V.2. PLACE DU PORTAIL DE L'ETANG

*Exemple de coloris et type de matériaux à retenir
(ici exemple si utilisation du Béton désactivé)*

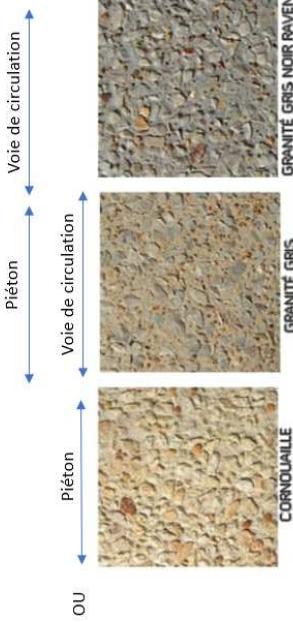
Délimitation de l'espace de piéton :

- La délimitation entre espace piéton et partie carrossable sera différencié par les bordures et une légère sur-élévation de l'ordre de 5 cm des parties piétonnées.

Choix des matériaux pour les revêtements de sol :

- Deux typologies peuvent être employés :

- Option 1 : Comme pour le Cours Pourrières; béton désactivé, béton sablé, enrobé grenaille...en optant pour le même coloris retenu pour les trottoirs du Cours Pourrières tout en l'unifiant sur l'ensemble de la place (chaussée + espaces piétons) afin d'affirmer la singularité de la place
- Option 2 : Revêtement pierre. Pour les revêtements pierre, des pavés (plutôt que des dalles) seront privilégiés pour leur résistance mécanique.
- Le type de pierre sera être choisi pour sa résistance au salissures (notamment pour la bande roulante), sa facilité de nettoyage et ses propriétés anti-dérapantes.
- La teinte du revêtement pierre devra tirer vers les sable, ocre, gris. En cas d'utilisation de la pierre calcaire, il faudra être vigilent à choisir une pierre dans ces teintes, le calcaire étant souvent de couleur saumonée moins adapté à l'ambiance et coloris des façades existantes
- La délimitation de l'espace piéton sera marqué par des bordures. Elles seront préférentiellement les mêmes que celles qui seront retenues pour le Cours Pourrières et la rue Intendant Général Deranque afin de garder un fil conducteur sur l'ensemble du linéaire réaménagé et de parfaire l'enchainement des séquences paysagères, ou bien constituées des mêmes type de pierre que le revêtement sélectionné.
- Le matériau retenu devra être le même pour la place de l'Etang afin de créer une continuité spatiale



Exemple de types de pierres pouvant être retenues

Pierre calcaire



Grès belge



V.2. PLACE DU PORTAIL DE L'ETANG

Choix du mobilier :

D'une manière générale :

Les éléments mobiliers seront du même modèle pour la place du Portail de l'Etang et la Place de l'Etang afin d'affirmer la continuité de l'espace et des aménagements. Ils peuvent différer de ceux qui seront mis en place au Cours Pourrière mais devront toutefois être en harmonie avec ces derniers.

Assises

- Les assises seront simples, et sobre dans les volumes, en bois ou en métal. Dans les deux cas, ils devront être ajourés sous l'assise pour assurer une certaine transparence et légèreté de volume.

Eclairage

La place de l'Etang est éclairée par un candélabre à proximité du Portail et les appliques posées contre le rempart.

➤ Ils doivent être changés pour de nouveaux modèles LED, moins énergivores.

➤ Deux typologies possibles :

- Soit opter pour une typologie proche des candélabres actuels

- Soit opter pour une écriture plus contemporaine

- En complément un spot incrusté au sol et au pied du platane qui sera planté permettra d'animer la place en éclairant l'arbre du bas vers le haut pour magnifier à terme son port et feuillage (cet esprit sera repris à l'Etang)

Corbeilles

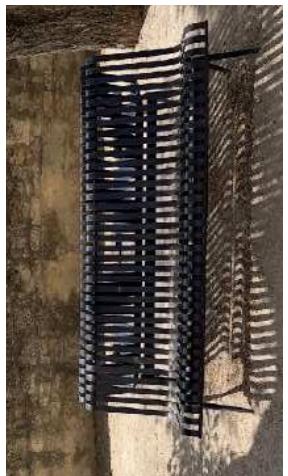
- Elles seront préférentiellement en métal et de même coloris que les candélabres choisis, ou en bois si les bancs sont de cette matière.
- Deux coloris sont à privilégier pour le mobilier en métal : gris anthracite ou marron foncé/rouille

Potelets anti-stationnement

- Séquence 1 – Face à la cave coopérative : Ils ne sont pas nécessaires sur cette séquence dans la mesure où les éléments mobiliers (bancs) viennent empêcher le stationnement
- Séquence 2 - Du cours St Victor au portail de l'Etang : il est recommandé d'implanter au début de la séquence une signalétique indiquant que stationnement n'est pas autorisé en dehors des espaces matérialisés à cet effet, ce qui permettra d'éviter les potelets. Si la commune opte plutôt pour leur pose, ils devront être limités au maximum, 1 potelet entre chaque fosse de plantation est suffisant. Dans ce cas ils seront de forme la plus sobre, et de même couleur que les éclairages et corbeilles.



Typologie d'assises à rechercher



Typologie d'éclairage et de corbeilles à sélectionner prioritairement

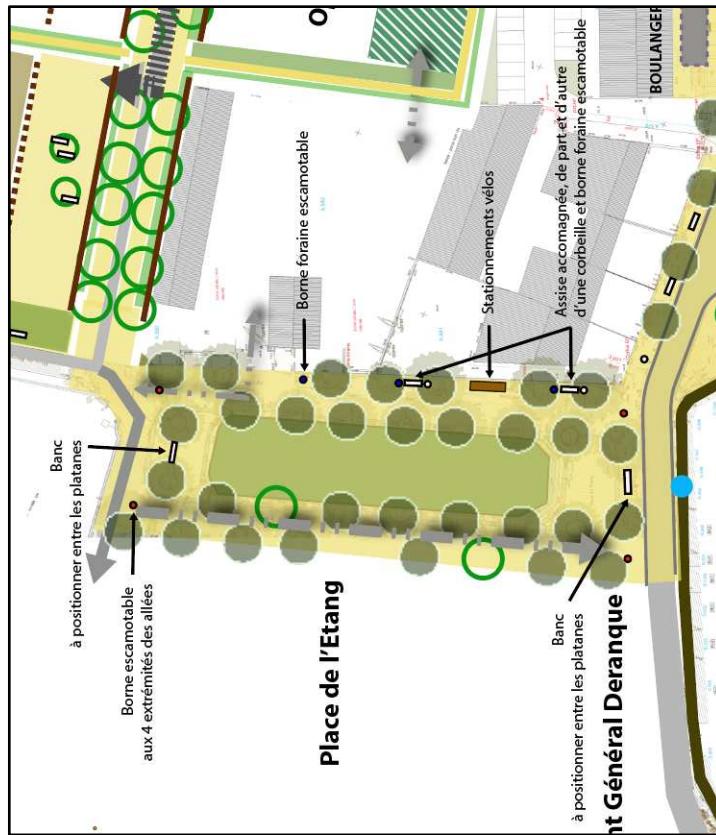


V.3. PLACE DE L'ETANG

Principes d'aménagement :

- Valoriser le patrimoine
- Sécuriser les piétons en supprimant cette zone de conflits véhicules/piétons
- Réduire la place de l'automobile et augmenter celle du piéton en supprimant le stationnement et la bande roulante
- Piétonniser la totalité de la place de l'Etang
- Etablir une zone de partage piétons/véhicules pour la traversée au Sud et Nord de l'Etang – vitesse limitée à 20 km/h
- Etablir une meilleure continuité/connexion entre les futurs équipements au Nord de la Place et le Portail / entrée dans le centre historique.
- Opter pour un même revêtement de sol que pour le Portail et de la façade nord à la façade Sud
- La délimitation espace piéton/bande roulante par une bordure doit permettre de préserver/protéger la base des platanes existants.
- La pose d'assises doit permettre de mieux investir la place
- Les aménagements doivent être compatible avec la présence du marché hebdomadaire et autres manifestations
- Définir un emplacement pour le stationnement des vélos.
- Remplacer les platanes manquant
- Mieux organiser la place des tables de restauration côté Ouest de l'Etang

Schéma d'aménagement



Exemple de coloris et type de matériaux à retenir (ici exemple si utilisation du Béton désactivé)

V.3. PLACE DE L'ETANG

Délimitation de l'espace de piéton :

➤ La délimitation entre espace piéton et partie carrossable (au Nord et au Sud) peut :

- soit être différenciée par les bordures et une légère sur-élévation de l'ordre de 5 cm des parties piétonnes.
- soit indifférencié; dans ce cas des plots seront nécessaires pour guider les conducteurs

Choix des matériaux pour les revêtements de sol :

➤ Deux typologies peuvent être employées :

- Option 1 : Comme pour le Cours Pourrières et le Portail si cette option est retenue; béton désactivé, béton sablé ...en optant pour le même coloris retenu pour le Portail, en recherchant un effet équivalent en termes d'aspect et de couleur, à du stabilisé
- Option 2 : Revêtement pierre. Pour les revêtements pierre, des pavés (plutôt que des dalles) seront privilégiés pour leur résistance mécanique.

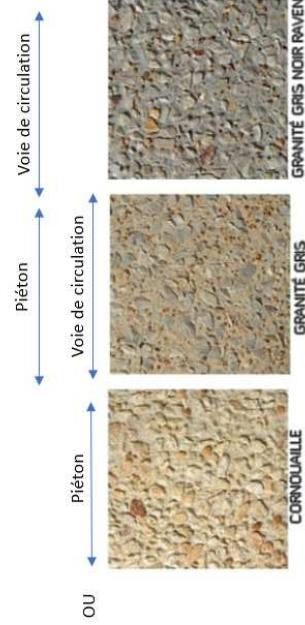
➤ En raison des contraintes liées à la présence du marché / alimentaire, le stabilisé bien qu'opportun et adapté au contexte piétonnier et historique ne peut être employé.

➤ Le type de pierre sera choisi pour sa résistance au salissures (notamment pour la bande roulante), sa facilité de nettoyage et ses propriétés anti-dérapantes.

➤ La teinte du revêtement pierre devra tirer vers les sable, ocre, gris. En cas d'utilisation de la pierre calcaire, il faudra être vigilant à choisir une pierre dans ces teintes, le calcaire étant souvent de couleur saumonnée moins adaptée à l'ambiance et coloris des façades existantes

➤ La délimitation de l'espace piéton sera marqué par des bordures. Elles seront préférentiellement les mêmes que celles qui seront retenues pour le Cours Pourrières et la rue Intendant Général Deranque afin de garder un fil conducteur sur l'ensemble du linéaire réaménagé et de parfaire l'enchaînement des séquences paysagères, ou bien constituées des mêmes type de pierre que le revêtement sélectionné.

➤ Le matériau retenu devra être le même pour la place de le Portail de l'Etang afin de créer une continuité spatiale



Place de l'Etang (autrefois – en stabilisé)



Exemple de types de pierres pouvant être retenues

Pierre calcaire



Des joints poreux peuvent permettre un développement modéré de la végétation pour affirmer une transition entre l'espace naturel de la Roque et le cœur de village historique, minéral.



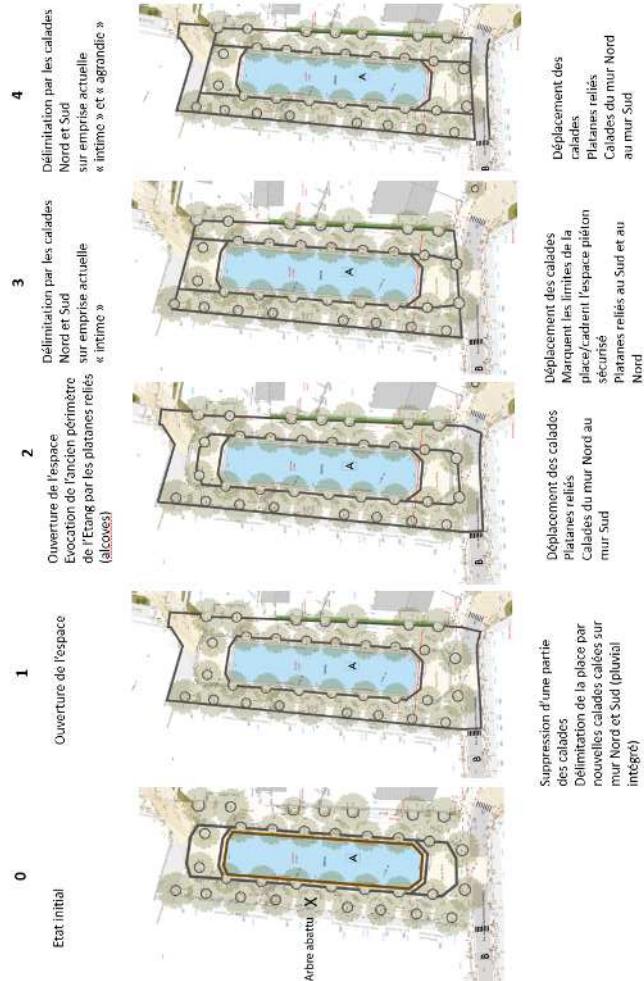
V.3. PLACE DE L'ETANG

Choix des matériaux pour les revêtements de sol :

➤ Les calades:

- Option 1 : Soit les restaurer dans leur configuration actuelle
 - Option 2 : Soit les revisiter en redélimitant les espaces
 - Option 2 : Soit les supprimer
- Les calades dessinent actuellement des alcoves au Nord et Sud de l'Etang. Le projet pourra se inspirer dans sa composition d'ensemble. Dans ce cas le traitement du sol pourra être différencié.
- Le maintien d'une bande de stabilisé sur le pourtour de l'Etang en accompagnement des platanes est recommandé (mise en avant d'un aspect plus naturel pour les platanes et rappel symbolique du revêtement d'origine).
- La bande de stabilisé en pourtour du bassin doit être adaptée pour assurer un meilleur positionnement des tables des restaurants sans qu'elles ne soient à cheval sur deux revêtements différents / soit 0,80 m de large pour une table 2 places, ou 1,40 à 1,60 m pour une table 4 places.

Exemples de réinterprétation des calades



V.2. PLACE DU PORTAIL DE L'ETANG

Choix du mobilier :

D'une manière générale :

Cf fiche établie pour la place du Portail de l'Etang pour la typologie du mobilier.

Des bornes foraines, devront être positionnées contre l'allée Est. Elle devront être escamotables/entrées et hors de l'allée centrale. Des bornes escamotables doivent être implantées aux 4 extrémités des allées.

En complément Assises :

Des assises mériteraient d'être placées au niveau de l'allée Est pour profiter pleinement du site sans consommer. Intercalés entre les platanes, ils peuvent y trouver leur place, tout comme le rack pour les vélos. Deux bancs, entre les deux arbres au Nord et les deux arbres au Sud, permettant de profiter de la perspective sur le bassin peuvent être installés. Au Sud, l'assise permettra en outre de créer un anti-stationnement intégré, sans potelets, ce qui permettra d'ouvrir pleinement l'espace.

En complément Eclairage :

➤ La place de l'Etang est éclairée par des candélabres qui doivent être changés pour de nouveaux modèles LED, moins énergivores.

➤ Deux typologies possibles, comme pour la place du Portail :

- Soit opter pour une typologie proche des candélabres actuels

• Soit opter pour une écriture plus contemporaine

➤ En complément, les deux arbres au Nord et les deux Arbres au Sud, marquant l'ancien périmètre du bassin pourraient être valorisés, chacun par un spot incrusté au sol et au pied de chaque platane ce qui permettra d'animer la place, notamment pour la partie Nord qui est peu éclairée, quant au Sud, les arbres éclairés viendront dans le prolongement de celui qui le sera place du Portail (nouvel arbre planté). La nuit, une continuité et lien entre les deux sites sera assurée.

En complément Corbeilles :

➤ Les corbeilles doivent être installées plus discrètement qu'actuellement (actuellement à l'entrée de l'allée Est, contre le platane). Elles peuvent être positionnées à proximité des bancs latéraux pour ne pas être visibles depuis la perspective d'ensemble.

En complément Potelets anti-stationnement

➤ Les limiter et les espacer au maximum. Selon le schéma d'aménagement seuls quelques une seraient à prévoir en partie Nord de l'Etang, pour ne pas inciter les automobiliste se dirigeant vers le chemin de Gabaru à stationner.
➤ La totalité des éléments mobiliers anti-stationnement existants doivent entièrement être supprimés

Typologie d'assises à rechercher



Typologie d'éclairage et de corbeilles à sélectionner prioritairement



V.2. PLACE DU PORTAIL DE L'ETANG

Plantations :

- S'agissant de reconstituer l'alignement et de rester dans la typologie originelle, des platanes seront nécessairement sélectionnés. Ils devront être de force et de taille suffisante
- Ils seront plantés en quinconce, par rapport à ceux existant, pour respecter la typologie d'implantation d'origine, et suivant le même écartement.
- Un arrosage devra être intégré, au moins pour les deux premières années suivant la plantation.
- Ils seront dans un premier temps tuteurés.
- Sauf s'ils sont implantés dans une bande stabilisées, les jonctions fosses de plantation/revêtements de sol seront délimitées par des rives métalliques verticales, pour tous les platanes (ceux existants et ceux qui seront plantés).
- Platanes au Sud : la partie carrossable devra être le plus possible éloignée des troncs pour remédier à la situation actuelle.
- En phase chantier, les engins ne devront pas stationner au pied des platanes.

V.3. PLACE DE L'ETANG

Choix des couleurs des façades :

- « Jouer l'exception pour un site exceptionnel »
- Continuer la dynamique à l'œuvre en conservant une harmonie d'ensemble : imposer des tons colorés, tout en restant dans les ocres naturels
- Possibilité de l'imposer avec le règlement du PLU
- Pour le front bâti Ouest / Possible aussi pour le front bâti Est
- En Façade Sud : Uniquement pour mes menuiseries /pierre naturelle pour les murs (remparts)

Palette colorée à privilégier pour les façades



V.4. RUE INTENDANT GENERAL DERANQUE

Principes d'aménagement :

- Résoudre les problèmes liés aux écoulements pluviaux en enterrant le réseau
- Délimiter les espaces piétons et les rendre confortables
- Valoriser les remparts
- Une continuité et fluidité des cheminements est à assurer en recherchant une mise à niveau des cheminements piétons.
- Les trottoirs et la placette seront très légèrement surélevés par rapport au niveau de la voirie (de l'ordre de 5 cm)
- Sécuriser la traversée à l'Extrémité Ouest de la rue et la raccorder aux escaliers menant à l'Auro afin d'assurer une continuité évidente du cheminement.

Rue Intendant Général Deranque aujourd'hui



V.4. RUE INTENDANT GENERAL DERANQUE

Délimitation des trottoirs à rechercher

Délimitation de l'espace de piéton :

Sur l'ensemble de la séquence urbaine et paysagère

- Les côtés Nord et Sud doivent être traités de manière différenciée en termes de largeur.
- Côté Nord il faudra privilégier une largeur plus importante pour faciliter le cheminement dans le prolongement de l'Etang et, si possible d'adapter à la norme PMR. Cette largeur doit être le plus possible constante sur l'ensemble du linéaire
- Côté Sud, les aménagements doivent sécuriser les entrées/sorties des résidents tout en soulignant le rempart.
- A l'Extrémité Ouest, l'espace piéton doit être défini



*Typologie du Bd du Sud :
Pas de potelets et des trottoirs à hauteur raisonnable*



Fil d'eau étroit = gain de place pour les cheminements piétons



Choix des matériaux pour les revêtements de sol :

Sur l'ensemble de la séquence urbaine et paysagère

- Il seront identiques à ceux qui seront mis en œuvre pour le Cours Pourrières.
- La délimitation espace piéton/bande roulante par une bordure et un traitement au sol différencié est à privilégié
- Les aménagements assez récents réalisés Bd du Sud peuvent servir de référence afin de créer une cohérence en termes d'aménagement sur le pourtour du village (voies ceinturant le village)
- Une variante pour la partie cheminement piéton peut être mise en œuvre s'il s'agit du même revêtement que celui qui sera sélectionné pour l'Etang et le Portail, compte tenu du caractère historique du rempart.